



SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Gaston Thorn, président du gouvernement, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Luxembourg	103
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. Ozores Typaldos (Panama)	106
Discours de M. Roel (Mexique)	111
Discours de M. Jamieson (Canada)	117
Discours de M. Gröndal (Islande)	123
Discours de M. Christophersen (Danemark)	125
Discours de M. Akakpo-Ahianyo (Togo)	129
Discours de Mme Söder (Suède)	132

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

Allocution de M. Gaston Thorn, président du gouvernement, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Luxembourg

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée entendra cet après-midi le Président du Gouvernement, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, et ancien Président de l'Assemblée générale. J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Gaston Thorn et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

2. M. THORN (Luxembourg) : Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée pour vous exprimer de vive voix toutes mes félicitations pour votre élection aux hautes fonctions qui vous feront présider, pendant les semaines à venir, aux travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. L'honneur qui vous est ainsi attribué, et à travers vous à votre pays et à toute l'Amérique latine, est pleinement justifié et je suis convaincu que sous votre direction éclairée notre organisation fera les progrès qui tiennent à coeur à chacun d'entre nous.

3. Cela dit, je m'en voudrais de passer sous silence la contribution importante que M. Mojsov a apportée aux buts et aux idéaux de notre organisation. La maîtrise avec laquelle il a présidé aux travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, et ensuite aux trois sessions extraordinaires, mérite non seulement notre admiration sans réserve, mais encore notre profonde gratitude.

4. Il n'y a que ceux, vous venez de le rappeler, qui comme moi ont présidé aux travaux de cette assemblée, qui peuvent pleinement apprécier et l'honneur et les difficultés de cette charge présidentielle.

5. J'aimerais m'adresser ensuite à notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Travailleur infatigable à la noble cause de la défense de la Charte, il peut paraître aujourd'hui superfétatoire de lui renouveler, une fois de plus et chaque année, notre confiance du haut de cette tribune. Je peux l'assurer de la confiance que lui témoigne mon gouvernement et je lui confirme, avec conviction, l'appui du Luxembourg dans sa tâche difficile mais combien exaltante.

6. Enfin, je voudrais dire notre joie de ce que vous ayez pu accueillir les Îles Salomon comme cent cinquantième Membre de notre organisation. Et je voudrais assurer le jeune Etat de notre volonté sincère de collaborer avec lui en vue de réaliser ensemble notre objectif commun.

7. Il y a un an, alors que nous venions d'entamer les travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et au moment où la situation mondiale était passée en revue, j'avais été amené à faire état d'un certain, je dirais même d'un profond pessimisme, partout dans le monde, aux foyers de tension déjà existants à l'époque d'autres étaient venus s'ajouter, de sorte que l'image que notre monde présentait alors était tout sauf rassurante. Aujourd'hui, au début de cette trente-troisième session, je suis heureux de pouvoir, bien que timidement, constater certaines éclaircies dans ce tableau général. Les résultats du conciliabule de Camp David sont d'une importance certes fondamentale pour le règlement du conflit du Proche-Orient. L'année dernière, l'initiative courageuse du Président de l'Égypte, Anouar Sadate, avait insufflé une vue et une vie nouvelles aux efforts de paix. Maintenant, ce que l'on peut qualifier d'obstination et de savoir-faire diplomatique du Président des États-Unis, Jimmy Carter, ont permis de franchir une nouvelle étape, du moins nous l'espérons. Je voudrais, du haut de cette tribune, exprimer mon admiration pour la tâche considérable que le président Carter a accomplie avec infiniment de courage et de patience, admiration que j'éprouve également pour le président Sadate et le premier ministre d'Israël, Menachem Begin, lesquels ont su faire preuve de la largeur de vues requise par les circonstances.

8. Bien sûr, tout n'est pas réglé pour autant, et il s'en faut de beaucoup. Un cadre cependant a été, sinon tracé, du moins esquissé. Il importe maintenant de lui donner substance au plus vite. Je suis néanmoins optimiste, et ce, malgré les réactions critiques, voire hostiles, et exprime le vif souhait que tous les États et que toutes les parties directement impliquées dans le conflit finissent par porter un jugement au moins aussi objectif que possible sur le pas qui vient d'être franchi et qu'ils acceptent de progresser à partir de cette base vers une solution globale, juste et durable du conflit, solution que le monde attend depuis si

longtemps déjà. Quelles que soient les réserves qu'on peut avoir sur le texte long, et certes touffu, qui est sorti des réflexions de Camp David¹, la cause de la paix exige qu'on examine avec soin, et souvent sans précipitation, toutes, je dis bien toutes, les potentialités qu'il peut contenir.

9. J'aimerais faire une dernière remarque à ce sujet. Les pays membres de la Communauté européenne ont souvent exprimé leur position au sujet de la situation au Proche-Orient. C'est donc avec une certaine satisfaction que je note que les concessions faites à Camp David par les parties, par rapport à leurs thèses antérieures, vont dans le sens des idées que la Communauté européenne a défendues au fil des ans. Il importe de continuer sur cette voie. Comme mon collègue et ami, le Président en exercice de la Communauté, M. Hans-Dietrich Genscher, vient de le dire ce matin [8^e séance], notre communauté reste plus que jamais disposée à contribuer à tous les efforts pouvant conduire à une pareille solution.

10. Et puis, il y a eu aussi une dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au problème crucial du désarmement. Avec un peu de recul, on peut dire que des résultats notables ont été obtenus à cette occasion. Certes, ces résultats sont restés bien en deçà de nos espoirs, mais, en fin de compte et en considérant les intérêts et les divisions en présence, nous devons confirmer que le résultat final et surtout les perspectives d'avenir ont dépassé nos attentes pessimistes.

11. Il y a eu aussi la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. C'est là un problème très important dont la portée semble échapper à beaucoup et dont, hélas, je crois, nous serons encore souvent amenés à reparler dans l'avenir.

12. Voilà trois domaines complexes à souhait où des progrès ont pu être réalisés. Heureusement, il y a d'autres questions qui se règlent grâce au travail inlassable des différents comités et organes de notre organisation, grâce aussi à cet engagement, qui ne souffre pas de défaillance ni de répit, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, de notre secrétaire général et de ses collaborateurs.

13. Proche-Orient, désarmement, droit de la mer, voilà trois domaines d'une importance primordiale pour nos peuples puisqu'il s'agit de la paix, de la sécurité et aussi de notre prospérité économique.

14. Or, que pouvons-nous constater dans ces trois domaines? Dans les trois domaines que je viens de citer, c'est, au fond, la sagesse, la modération, la coopération, le désir de comprendre les problèmes des uns et des autres, en un mot la négociation et le dialogue fraternels qui ont prévalu au cours de cette année.

15. Dès lors que les parties en cause ont bien voulu laisser de côté les discours outranciers, les polémiques stériles, les discours idéologiques trop souvent voués d'avance à un échec certain, les résultats concrets, alors, ne se sont pas fait attendre.

¹ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

16. Allons-nous pouvoir tirer enfin la leçon de ces faits? Aurons-nous le courage, aurons-nous aussi la retenue et la clairvoyance de saisir les opportunités qui se sont dégagées à l'évidence et qui, encore une fois, ont apporté la preuve de leur efficacité?

17. Sans doute hésiterais-je à me faire ici une fois de plus l'avocat de la Charte. J'aurais l'impression à cette tribune de prêcher des gens convaincus, des gens convertis déjà. Et pourtant, je crois utile de rappeler à cette assemblée quelques vérités premières qui, même si elles vont d'elles-mêmes, vont peut-être encore mieux en les répétant.

18. Personne — je dis bien personne — ne peut s'attendre, avec 150 pays indépendants, ayant chacun ses intérêts, ayant chacun ses aspirations et ses idéologies politiques, voire économiques, bien distinctes, à voir cette assemblée soudainement se rallier à toutes les initiatives en considérant chacune d'elles comme étant la meilleure.

19. Non. Comme la perfection n'est pas de ce monde, je pense qu'il nous appartient et qu'il nous appartiendra longtemps encore de la rechercher dans ce qu'elle a de plus humain, dans ce qu'elle doit avoir de plus juste et dans ce qu'elle devrait avoir de plus équitable.

20. A supposer qu'un nouveau départ soit intervenu en matière de désarmement, je crois que nous le devons à une poignée de gens que je n'hésiterais pas à qualifier de fanatiques, car un engagement aussi complet que celui du Président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, de M. Ortiz de Rozas et de mon collègue et ami García Robles, ne peut être compris et apprécié à sa juste valeur que si l'on a pris conscience de l'engagement des non-alignés et de nos amis latino-américains pour ce domaine si complexe et si difficile.

21. Le travail de Sisyphe : la Conférence sur le droit de la mer. Lentement mais sûrement, celle-ci s'achemine, par la voie de la négociation, vers une réglementation des océans, l'exploitation de leurs richesses, leur utilisation pacifique et la sauvegarde de leur environnement.

22. Mon ami et successeur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, de Sri Lanka, a consacré une bonne partie de sa carrière à cette tâche gigantesque. Son dynamisme, porté sans doute par une conviction inébranlable, a fait que cette conférence n'a sombré ni dans l'oubli et heureusement pas non plus dans l'échec. Que lui, personnellement, en soit publiquement remercié de cette tribune.

23. L'ensemble du tableau que présente notre monde est loin d'être beau à voir, nous le savons tous. Qu'il s'agisse des problèmes d'Afrique australe, avec la politique d'*apartheid*, ou encore de l'enlisement de la négociation sur le problème de Chypre, nous pouvons voir que le temps ne cicatrise pas les plaies, mais qu'au contraire le défaut de progrès vers des solutions mutuellement acceptables ne fait qu'envenimer les rapports entre les parties en cause et que nous risquons à tout moment un nouveau conflit armé.

24. En Afrique australe, les efforts anglo-américains restent valables pour une solution en Rhodésie, et Pretoria ne peut plus ignorer la pression internationale. Plutôt que de nous complaire dans des discours outranciers qui n'ont

jamais allégé le sort de ceux qui souffrent de l'atrocité *apartheid*, accordons notre appui à ceux qui ont apporté la preuve que la négociation patiente, que la négociation tenace n'est pas tombée en désuétude pour obtenir des résultats positifs. Je dirais mieux : un appui total de nous tous donnera à la mission de ceux qui se consacrent à la recherche de solutions en Afrique du Sud tout le poids nécessaire, voire indispensable, pour des progrès rapides.

25. Y a-t-il ou n'y a-t-il pas de règlement de la douloureuse question de Namibie en vue ? C'est ce sur quoi tout le monde s'interroge. Nous avions cru que ce règlement était acquis au moment où tant l'Afrique du Sud que la South West Africa People's Organization [SWAPO] acceptaient le plan élaboré par les cinq puissances [S/12636²]. Il apparaît maintenant que cette acceptation est remise en cause par l'Afrique du Sud sous le vague prétexte que les soldats et observateurs des Nations Unies feraient figure d'armée d'occupation. En s'efforçant de repousser une échéance, à notre sentiment inéluctable, l'Afrique du Sud encourt la responsabilité de lendemains très dangereux. Nous espérons encore, cependant, que le bon sens finira par l'emporter, et votre assemblée devra peser de tout son poids pour que la raison l'emporte dans les jours à venir.

26. C'est avec consternation que je me vois ensuite contraint de reprendre, hélas ! comme depuis bon nombre d'années, le cas de Chypre. Si des deux côtés, au lieu de rejeter quasiment *a priori* les propositions de l'autre, on essayait de tenir davantage compte des aspirations des simples citoyens des deux communautés, cela nous mènerait plus rapidement et mènerait plus rapidement les deux parties à faire des propositions valables parce que viables. Le Secrétaire général a prouvé à suffisance de droit qu'il est tout disposé à les aider.

27. Dans un monde où les foyers de discorde ne manquent pas, force nous est de constater que la relance de l'économie mondiale se fait durement attendre et les désordres dans le domaine monétaire ne font qu'ajouter au désarroi qui touche aussi bien les pays industrialisés que le tiers monde.

28. Heureusement, le dialogue établi maintenant continue à faire sûrement, mais trop lentement, des progrès vers ce nouvel ordre économique mondial qui ne se fera que moyennant une coopération permanente de tous. Il faut éviter que ce dialogue ne soit le produit d'une confrontation.

29. Le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, connu également sous le nom de Comité plénier, a fait un travail certes utile. Il a suspendu ses travaux il y a 15 jours sur la constatation que, face aux divergences concernant le mandat, il valait mieux que l'Assemblée elle-même continue le débat afin de le sortir de ce qu'il est convenu d'appeler des ornières de procédure. Malgré certaines carences, flagrantes il est vrai, je me plais à souligner qu'à aucun moment des négociations, forcément dures et difficiles, la volonté d'aboutir à des compromis n'a fait défaut. Bientôt, une nouvelle session de la CNUCED permettra peut-être de trouver par la négociation des solutions aux problèmes subsistants.

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978.

30. Personnellement, je n'ai cessé de me faire le défenseur de l'interdépendance et de la nécessité d'une coopération toujours plus étroite entre tous nos pays, industrialisés et en développement. Le vice-chancelier fédéral Genscher, actuellement président en exercice des Communautés européennes, vous a fait part des efforts que les neuf membres de notre communauté développent pour mettre en pratique cette coopération. Je ne puis, à mon tour, que souligner ce qu'il a dit et je voudrais inviter tous les pays développés à suivre en ce domaine l'exemple de la Communauté européenne.

31. Si d'aucuns préfèrent rester à l'écart de cette grande action de solidarité et limiter leur contribution aux assurances purement verbales d'appui, ils assument, eux, une bien grande responsabilité. Si les quelques nations dites riches se révélaient dans le proche avenir incapables de contribuer au développement du grand nombre de pays pauvres, ces nations industrialisées affirmeraient du même coup leur impossibilité d'assurer la pérennité de leur propre bien-être. Voilà la vraie loi de l'interdépendance.

32. La solidarité dans la communauté internationale devrait également s'exprimer en faveur de toutes les personnes innocentes, victimes d'actes de terrorisme, de prises d'otages, de détournements d'avions. Les actes de violence aveugle sont des moyens abjects qui discréditent à la fois ceux qui les exécutent, ceux qui les applaudissent et les causes qu'ils prétendent servir. Nous appuyons donc vigoureusement tous les efforts de cette assemblée aussi bien que les efforts des Etats Membres visant à lutter contre le terrorisme international, et je confirme que mon gouvernement est en communion de vues avec les sept grands Etats qui, à la Conférence économique au sommet de Bonn, en juillet, ont exprimé leur intention de lutter énergiquement contre les détournements d'avions.

33. Voilà 10 ans déjà que je prends chaque année la parole devant l'Assemblée générale. C'est une période suffisamment longue pour manifester parfois — permettez-moi de le dire — quelque impatience. C'est une expérience trop longue cependant pour ne pas aussi envisager les problèmes avec modération.

34. L'expérience est là en effet pour nous rappeler que la patience vaut mieux que la passion, que la négociation l'emporte toujours heureusement sur la confrontation sanglante et que ceux qui ont tout voulu avoir tout de suite ont le plus souvent obtenu fort peu et parfois bien tard.

35. Mon pays a gardé toute sa foi dans cette organisation et continuera à l'appuyer sans aucune réserve, jusqu'à ce qu'enfin nous découvriions que ce que des hommes politiques, il y a 33 ans, ont osé entrevoir et souhaiter avec ardeur, est et reste toujours à portée de main, qu'enfin nous serons, je l'espère, devenus des nations vraiment unies et méritant ce nom.

36. Mon pays, situé au carrefour de l'Europe, a trop souvent fait l'expérience que tout ce qui résulte des confrontations sanglantes n'est autre chose que misère, destruction et pauvreté, qui, à leur tour, engendrent de nouvelles confrontations. Les vainqueurs insolents et les vaincus humiliés sont également dangereux pour l'entente entre les peuples. Que ceux qui aujourd'hui doivent

négoier la paix se souviennent que la plus grande vertu du vainqueur est la générosité. Elle est et sera toujours — et je terminerai par là — le meilleur ciment pour une paix durable.

37. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Gouvernement, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, ancien Président de l'Assemblée générale, du discours important qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

38. **M. OZORES TYPALDOS** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, pour l'Amérique latine, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale est un événement singulièrement significatif. Et cela s'explique parce qu'elle reconnaît en vous un représentant éminent de la pensée latino-américaine à laquelle vous avez apporté une grande contribution en tant qu'écrivain, chercheur, historien et analyste avisé des problèmes sociaux et économiques de la région, tandis qu'en même temps vous êtes un chef de file remarquable des intérêts du tiers monde. Vous présidez cette assemblée générale à une heure complexe de l'histoire, qui trouve sa traduction dans un ensemble de thèmes difficiles à traiter, thèmes que vous connaissez bien, et, par conséquent, ces sujets ne vous empêcheront pas de diriger avec compétence les débats que nous entamons ici pour rechercher des solutions positives.

39. Au nom de mon pays, je dois remercier sincèrement l'éminent homme d'Etat de la Yougoslavie qu'est M. Lazar Mojsov pour la contribution extraordinaire qu'il a apportée à la réalisation des idéaux et des objectifs des Nations Unies en sa qualité de président de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et des huitième, neuvième et dixième sessions extraordinaires, consacrées aux questions du Liban, de la Namibie et du désarmement mondial, respectivement.

40. Avec la communauté internationale, le Panama se réjouit de l'entrée à l'Organisation des Nations Unies des Iles Salomon. Il s'agit là d'un fait mémorable, non seulement parce que cette nation mérite respect et admiration, mais aussi parce que, aujourd'hui, alors que 150 Etats Membres font partie de cette assemblée, notre organisation se rapproche de manière impressionnante de l'idéal de l'universalité.

41. De plus, mon pays estime qu'il est de bon augure que la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés se soit tenue, il y a huit semaines, à Belgrade pour étudier les progrès de la politique de non-alignement dans toutes les régions du monde, et il relève l'indubitable importance de l'action coordonnée des pays non alignés dans les travaux de cette assemblée. L'occasion est donc propice pour souligner le fait que la Conférence a reconnu l'importance de la contribution du président Tito, de la Yougoslavie, au renforcement de la politique de non-alignement et à sa consolidation progressive en tant que facteur et force indépendante pour l'édification d'un

système nouveau des relations internationales, plus équitable et plus juste. De l'avis de mon pays, qui a assumé une des vice-présidences de la Conférence de Belgrade et qui a présidé le groupe de travail chargé d'élaborer la section de la déclaration politique visant les affaires latino-américaines [voir A/33/206 et Corr.1, annexe I, par. 116 à 132], le travail de cette réunion prendra tout son sens lors des délibérations sur les points de l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée. Il en sera ainsi parce que la réalité du mouvement de non-alignement a son origine dans l'action coordonnée de l'ensemble des pays en développement qui le constituent et représentent les deux tiers de l'humanité, mouvement dont l'importance ne saurait être sous-estimée dans le processus de reconstruction de la structure politique et économique du monde d'aujourd'hui.

42. Les pays non alignés ont, dans l'ordre politique, la lourde responsabilité de défendre le véritable esprit et l'authentique identité du mouvement qui est une source de solutions de rechange au diktat des superpuissances. L'unité des non-alignés représente par conséquent une condition préalable indispensable de l'action tendant à empêcher que les rivalités entre blocs et pactes militaires, dans leur lutte de mainmise sur les sphères d'influence, combinée avec l'escalade de la course aux armements, ne mènent aux confrontations dont les plus graves conséquences retomberaient sur les pays en développement. Pour ces derniers, il n'y a pas d'autre perspective ou d'autre alternative qu'un régime fondé sur la paix qui, à son tour, dépend du respect réciproque entre Etats ayant un régime social différent, respect qui garantit à chaque peuple le droit de disposer lui-même de son destin.

43. Le fait que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés se réunissent pour la première fois en Amérique latine à l'occasion de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui se tiendra à La Havane du 3 au 7 septembre 1979, ouvre un horizon d'espérance aux pays en développement. Cette conférence, au niveau le plus élevé, sera une occasion magnifique pour les nations du tiers monde désireuses d'étudier, d'analyser et de résoudre par les actes les grands problèmes politiques, économiques et sociaux de notre temps, dans le cadre équilibré du non-alignement. Nous avons tout lieu d'espérer que la Conférence au sommet de La Havane représentera une magnifique contribution à la paix, à la sécurité et à la justice dans le monde contemporain.

44. Au cours du débat général de la session de l'an dernier, le chef de la délégation du Panama a communiqué aux délégations participantes que, le 7 septembre 1977, avaient été signés à Washington le Traité du canal de Panama³ et le Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama⁴. J'ai aujourd'hui plaisir à vous informer que les deux traités ont été approuvés par le peuple panaméen au moyen d'un plébiscite national organisé conformément à la procédure constitutionnelle pertinente, acte qui a été réalisé en présence d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies désignés par le Secrétaire

³ Voir *The Department of State Bulletin*, vol. LXXVII, n° 1999 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1978), p. 483 à 496, et document A/33/96.

⁴ *Ibid.*, p. 496 à 501, et document A/33/174.

général et qui ont témoigné du caractère démocratique et honnête de cette consultation populaire.

45. Plus tard, le Sénat des Etats-Unis, conformément à ses propres règles constitutionnelles, a approuvé les deux Traités sur le canal, avec certains amendements, conditions, réserves et arrangements. A la suite de cela, le 16 juin 1978, le Chef du Gouvernement de la République du Panama, le général Omar Torrijos Herrera, et le Président des Etats-Unis d'Amérique, Jimmy Carter, dans l'exercice de leurs pouvoirs constitutionnels respectifs, se sont rencontrés à Panama pour se remettre réciproquement les instruments de ratification et pour signer le protocole correspondant d'échange des instruments de ratification. Cependant, il a été décidé, pour remplir une condition arrêtée par le Sénat des Etats-Unis, que l'échange des instruments de ratification serait considéré comme effectif à partir du 1^{er} avril 1979.

46. Les Traités entrèrent en vigueur simultanément après six mois à compter de la date de l'échange des instruments de ratification, et leur entrée en vigueur commencera le 1^{er} octobre 1979.

47. La mise en oeuvre des Traités du canal exige de la part du Panama une refonte de sa stratégie du développement qui lui permette une utilisation maximale des nouvelles ressources que mettra en son pouvoir la réintégration politique et économique au reste de son territoire de la partie qui, pendant plus de 70 ans, a échappé à sa pleine souveraineté.

48. Le Gouvernement et le peuple du Panama reconnaissent avec gratitude l'appui qu'ont toujours accordé à la cause des revendications panaméennes l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains [OEA] et le mouvement des pays non alignés.

49. Mon pays n'oublie pas que cette assemblée de nations, à l'occasion de la célébration du cent cinquantième anniversaire du Congrès amphictyonique, réuni à Panama sur l'initiative de Bolívar en 1826, a décidé d'approuver, le 17 décembre 1976, la résolution 31/142 où, au paragraphe 4, elle forme des vœux pour le succès des négociations visant à élaborer un nouveau traité relatif au canal de Panama qui élimine les causes de conflit entre le Panama et les Etats-Unis d'Amérique afin que le territoire panaméen, dont fait partie le canal de Panama, soit rendu sans tarder à la juridiction du Panama et que celui-ci assume l'entière responsabilité du canal interocéanique à l'expiration du nouveau traité.

50. Mon pays se réjouit particulièrement de ce que la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés ait décidé d'inclure dans sa déclaration finale, la phrase suivante :

"La Conférence se félicite de la conclusion et de la ratification par le Panama et les Etats-Unis d'Amérique des traités de 1977 sur le canal de Panama, qui constituent une étape importante vers la restitution à Panama de son intégrité territoriale et de sa souveraineté effective sur l'ensemble de son territoire national, y compris la bande de terre dans laquelle se trouve le canal, et ont contribué à la décolonisation de l'Amérique latine." [Voir A/33/206 et Corr.1, annexe I, par. 117.]

La même Conférence a déclaré :

"Les pays non alignés continueront d'aider le Panama à obtenir la mise en oeuvre complète et régulière de ces traités." [Ibid.]

Nous lisons ensuite :

"Les Ministres, notant que le Panama et les Etats-Unis d'Amérique sont convenus d'ouvrir à l'adhésion de tous les pays le Protocole du Traité sur la neutralité permanente du canal, décident d'inviter tous les Etats du monde à adhérer au Protocole, à respecter la neutralité permanente du canal et à observer strictement le principe de non-intervention dans les affaires panaméennes." [Ibid.]

51. Parce que cela est arrivé immédiatement avant la Déclaration de Belgrade touchant la neutralité permanente, je suis fier de pouvoir déclarer que, le 14 juillet 1978, les Ministres des affaires étrangères de la Colombie, du Costa Rica, du Panama et du Venezuela ont souscrit, à Panama, une déclaration commune relative aux questions d'intérêt commun, tant pour le bien-être de leurs peuples respectifs que pour l'unité et l'intégration de l'Amérique latine. Dans cette déclaration, les Ministres des affaires étrangères de la Colombie, du Costa Rica et du Venezuela ont précisé que leur gouvernement avait l'intention de souscrire au Protocole du Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama.

52. Etant donné que le Protocole mentionné sera ouvert à l'adhésion de tous les Etats du monde à partir de la date d'entrée en vigueur du Traité concernant la neutralité de la voie interocéanique, les Ministres des affaires étrangères de la Colombie, du Costa Rica et du Venezuela se sont adressés aux gouvernements des autres pays latino-américains, les invitant à adhérer au Protocole du Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama afin d'assurer en tout temps l'accès au canal à tous les navires de toutes les nations sur une base de stricte égalité.

53. Mon gouvernement estime que l'adhésion au Protocole du Traité concernant la neutralité du canal de Panama contribuera au renforcement de la sécurité internationale et favorisera la coopération pacifique, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que c'est une mesure qui contribuera à la paix, à l'amitié et à la coopération internationales; c'est pourquoi nous invitons tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et les autres membres de la communauté internationale à adhérer au Protocole.

54. Etant donné que le 10 décembre prochain marquera le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous pensons que l'occasion sera propice pour que les Etats Membres fassent des efforts concertés afin de promouvoir la compréhension, la coopération et la paix internationales, ainsi que le respect universel et effectif des droits de l'homme, conformément à l'appel lancé en ce sens par la Commission des droits de l'homme.

55. Le Panama, en tant que signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,

du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 3 janvier 1976, porte un grand intérêt au strict respect de ces pactes et a confiance en l'efficacité du Comité des droits de l'homme, composé de 18 membres récemment élus. Sur le plan régional, le Panama favorise la création du Tribunal interaméricain des droits de l'homme, et c'est pourquoi il en a signé et ratifié l'instrument constitutif.

56. Le Panama partage l'opinion des Etats qui reconnaissent la valeur universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et attribue une importance prioritaire au respect des droits de l'homme de caractère économique et social car, à notre avis, la faim, la misère, le chômage et la vulnérabilité économique sont des facteurs négatifs pour la dignité de l'homme.

57. Etant donné ces préoccupations, il faut admettre qu'il conviendrait mal de trop se réjouir des progrès accomplis jusqu'à ce jour dans les diverses instances du système des Nations Unies en ce qui concerne l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale n'a pas répondu à notre attente, à cause en particulier du peu de coopération des pays industrialisés et hautement développés, qui jusqu'ici ont contesté le mandat du Comité en lui déniaient son caractère fondamental d'organe de négociation.

58. Une des superpuissances de notre époque semble sans aucun doute vouloir adopter une attitude semblable et avoir tendance à renoncer à la voie de la négociation et de l'entente pour celle de l'action unilatérale. En effet, l'un de ses organes gouvernementaux est en train d'étudier un projet de loi autorisant l'exploitation par ses entreprises des fonds marins au-delà de la juridiction nationale.

59. La déclaration faite par le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, à la dernière séance plénière de la septième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer⁵ et qui faisait objection à cet acte unilatéral étant donné qu'il porte atteinte à ce que la communauté internationale a consacré en tant que patrimoine commun de l'humanité, constitue une interprétation fidèle des sentiments du tiers monde, ainsi que d'importants Etats appartenant au monde industrialisé.

60. Le Panama espère que l'intention de législation unilatérale de l'Etat que nous venons de mentionner sera réexaminée et rectifiée, de façon à ne pas annihiler les immenses efforts déployés pour aboutir l'année prochaine à la mise au point définitive d'une convention complète — je dis bien, complète — du droit de la mer dans le cadre du système des Nations Unies.

61. Devant l'imminence de la cinquième session de la CNUCED, qui aura lieu dans moins de huit mois, et vu la proximité de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se tiendra en 1980, afin d'approuver la nouvelle stratégie internationale du développement pour la décennie 1980, il est impérieux que tant les pays déve-

loppés que les pays en développement trouvent de nouvelles formules de rapprochement pour que les travaux du Comité plénier soient plus fructueux et positifs. Par conséquent, nous nous félicitons de voir que le Bureau et l'Assemblée, à ses séances plénières, ont accepté, sur l'initiative opportune du Groupe des Soixante-Dix-Sept [voir A/BUR/33/2], de faire inscrire cette question à titre prioritaire à l'ordre du jour de la présente session et d'entamer son examen en séance plénière dès que le débat général sera terminé.

62. Dans la Déclaration sur la Namibie et le Programme d'action pour l'autodétermination et l'indépendance de la Namibie, contenus dans la résolution S-9/2, adoptée à la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, on a non seulement réaffirmé "le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale dans le cadre d'une Namibie unie", mais on a également exhorté la communauté internationale à adopter des mesures définitives pour assurer le retrait complet et inconditionnel de l'Afrique du Sud du territoire namibien et éliminer ainsi la menace dangereuse pour la paix et la sécurité internationales créée par l'Afrique du Sud. Dans ce processus, on tient, en outre, dûment compte du rôle que doivent jouer le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et la SWAPO.

63. Nous estimons que la liberté de la Namibie constitue un engagement inéluctable des Nations Unies. Ainsi, le Gouvernement panaméen attache la plus grande importance au rapport du Secrétaire général présenté au Conseil de sécurité le 29 août 1978 [S/128276], dans lequel est esquissé un plan tendant à l'indépendance rapide de la Namibie au moyen d'élections libres, organisées sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, conformément au plan proposé à cet égard par les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité — la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni — concernant le règlement de la situation en Namibie [S/12636], plan qui avait déjà été appuyé par la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité.

64. La communauté internationale a suivi avec une vive préoccupation les délibérations et consultations menées par le Secrétaire général, par le Président du Conseil de sécurité, par la SWAPO, par les cinq membres occidentaux du Conseil, auteurs du plan de l'indépendance, par les Etats africains de première ligne et par les porte-parole du groupe des Etats d'Afrique dans son ensemble.

65. Cette préoccupation est devenue encore plus profonde en raison des objections inattendues formulées par le régime de Vorster lorsqu'une solution harmonieuse de la question, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, semblait être en bonne voie. Comme le Secrétaire général, nous espérons que la sagesse prévaudra et que des efforts sérieux reprendront, avec la coopération de toutes les parties intéressées, pour répondre aux justes aspirations du peuple namibien à sa libération et à son indépendance.

66. Le Gouvernement panaméen tient à réaffirmer qu'il est disposé à coopérer à ces efforts qui nous incombent à tous et à traduire dans la réalité sa solidarité avec les idéaux

⁵ Voir Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. IX (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.V.3).

⁶ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978.

et les aspirations des peuples africains frères. Dans ce contexte, mon gouvernement a déjà offert, par l'intermédiaire du Secrétaire général, de fournir un contingent de soldats panaméens au cas où leur présence pourrait être utile dans le processus d'indépendance de la Namibie, afin de faciliter la transition pacifique de cette nation vers la souveraineté authentique et la pleine juridiction sur son territoire national, y compris Walvis Bay.

67. Ma délégation ne saurait passer sous silence la question du Moyen-Orient, qui est un des conflits qui menacent le plus directement la paix et la sécurité internationales et qui, par conséquent, doit faire l'objet d'une solution grâce à l'adoption de résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et notamment grâce à la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1978) de ce dernier.

68. Le Panama estime qu'une solution juste et durable devra comprendre le retrait par Israël de tous les territoires arabes occupés, le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à son propre Etat indépendant; et le droit d'Israël et des Etats et peuples de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

69. Le Gouvernement panaméen a également participé au consensus intervenu au Conseil de sécurité des Nations Unies le 11 novembre 1976⁷, avec l'assentiment des membres permanents du Conseil — les Etats-Unis, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni, la France et la Chine —, lorsqu'il a été décidé, entre autres, que toutes les mesures appliquées par Israël pour modifier le statut de Jérusalem sont nulles et non avenues et doivent demeurer sans effet. Le Panama, de même que le Vatican, refuse de reconnaître l'annexion de Jérusalem et insistera toujours sur l'internationalisation des Lieux saints.

70. Tous les efforts déployés en faveur des solutions énumérées par les moyens pacifiques que constituent la négociation, la médiation, la conciliation et autres formules harmonieuses, doivent être accueillis avec sympathie et enthousiasme par la communauté internationale.

71. A cet égard, mon pays se félicite de l'initiative de paix parrainée par le président Jimmy Carter, des Etats-Unis, qui a réuni en sa présence, à Camp David, le Président de l'Egypte, Anouar Sadate, et le Premier Ministre d'Israël, Menachem Begin. Sans juger le fond des accords intervenus qui couvrent des questions extrêmement difficiles et d'ordre passionnel pour les peuples de la région, nous formulons des vœux pour que l'initiative de paix du président Carter et l'esprit de Camp David contribuent à l'instauration d'un climat de sérénité, de compréhension et d'entente pour aboutir à une solution juste et constructive de ce conflit, par étapes successives.

72. Il est évident que, tout comme les droits de l'homme et les libertés fondamentales de l'individu et des peuples sont inaliénables, la liberté personnelle est inséparable des droits de l'être humain à satisfaire ses besoins économiques d'une façon honorable et décente.

73. Le Gouvernement panaméen a toujours insisté et continuera d'insister sur la nécessité de satisfaire les besoins de tous les habitants de notre territoire national, sans discrimination ni limitation pour des raisons d'origine, de sexe, de croyance ou de nationalité, dans les domaines de la santé, du logement, de l'alimentation, de l'enseignement, de l'emploi et des loisirs.

74. S'appuyant sur ces principes, qui sont fondamentaux dans la politique de mon pays, nous sommes en faveur de la résolution 4 (XXXIII) de la Commission des droits de l'homme⁸, dont nous faisons partie, qui, à son paragraphe 4, recommande au Conseil économique et social d'inviter le Secrétaire général, en coopération avec l'UNESCO, à présenter à la Commission des droits de l'homme, à sa trente-cinquième session, une étude sur les dimensions internationales du droit au développement en tant que droit de l'homme, en relation avec d'autres droits fondés sur la coopération internationale, y compris le droit à la paix, compte tenu des exigences du nouvel ordre économique international et des nécessités humaines fondamentales.

75. Je ne voudrais pas clore cette mise au point sur les droits de l'homme sans souligner de façon très nette notre engagement historique, avec nos frères d'Afrique, face au racisme insolent et oppresseur. Depuis le début, à l'Organisation des Nations Unies, nous avons fait nôtre la cause antiraciste, peut-être parce que nous avons des expériences amères de ce mal sur notre propre sol. Lorsque la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale s'est ouverte récemment à Genève, le chef du Gouvernement panaméen, le général Omar Torrijos, a envoyé au Président de cette réunion un message chaleureux dont je cite le dernier paragraphe :

"Je formule des vœux au nom du Gouvernement et du peuple panaméens pour le succès de cette conférence, car les hommes et les femmes venant de tous les points cardinaux qui y sont réunis mettent en marche l'offensive finale pour éliminer définitivement le cancer raciste dont souffre l'humanité, et parce que cette conférence présente une nouvelle dimension de paix qui rehausse la dignité et la valeur de la personne humaine sur la base de l'égalité des droits de l'homme, ceux des hommes et des femmes dans toutes les régions de la Terre."

76. Nous croyons que, dans la mesure où chaque pays respecte la dignité de l'être humain et ses droits fondamentaux, en lui octroyant les conditions de bien-être nécessaires à son plein épanouissement, seront créées les prémisses essentielles à la paix et au développement de relations amicales et de coopération entre tous les Etats.

77. Le Gouvernement panaméen ne saurait rester indifférent aux événements sanglants intervenus depuis déjà de longs mois dans la nation sœur du Nicaragua, événements qui ont causé des pertes de vies humaines atteignant ces derniers jours des proportions alarmantes. Pour mesurer l'impact que ces événements tragiques ont sur l'opinion publique de mon pays, il suffit de mentionner que l'Assemblée nationale des représentants de districts, la plus

⁷ Ibid., trente et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976, document S/12233.

⁸ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, soixante-deuxième session, Supplément n° 6, chap. XXI.

grande représentation du pouvoir populaire et l'un des organismes constitutionnels du gouvernement, a adopté à l'unanimité une résolution condamnant le génocide commis contre le peuple du Nicaragua.

78. La Panama a défendu et continuera à défendre à tout moment la validité du droit à l'autodétermination des peuples et du principe de non-intervention, éléments essentiels à la coexistence pacifique des peuples de l'isthme de l'Amérique centrale.

79. L'exercice de ces droits est lié, comme l'ombre au corps, à l'obligation qu'ont les gouvernants de résoudre leurs conflits internes et les controverses internationales par des moyens pacifiques et sans mettre en danger ni la paix et la sécurité internationales, ni la justice.

80. C'est pourquoi lorsque, pour des raisons politiques, dans un pays voisin la paix et l'harmonie collectives sont ébranlées au point d'arriver à l'extermination massive de vies humaines, une situation semblable doit nécessairement préoccuper les autres gouvernements et peuples de la région. On voit clairement le danger que, dans leur désespoir, de grandes formations humaines en viennent à des moyens extrêmes si on leur refuse par la violence leur participation à la direction de leurs destins nationaux. Le Panama est conscient de ce que signifierait l'existence d'un gouvernement de type extrémiste totalitaire dans la région et, en aucune circonstance, il ne saurait avaliser une telle formule. Il appartient donc aux gouvernants de répondre aux aspirations de leurs majorités nationales pour éviter les bouleversements servant de bouillon de culture pour imposer des solutions extrémistes auxquelles n'arrivent les peuples que quand ils ont passé les bornes du désespoir.

81. Il est logique par conséquent que notre préoccupation augmente lorsque les forces armées de l'Etat, qui doivent préserver l'ordre et garantir la vie et les biens des membres de la société, n'emploient, pour s'acquitter de leurs tâches, que des moyens tirés de l'utilisation sans discrimination d'armes de guerre contre leur propre population civile. C'est ainsi que fleurissent, nourris par la souffrance et les larmes, les sentiments les plus intenses de condamnation, de haine et de vindicte publique entre les mêmes habitants du pays.

82. Le respect des gouvernements civilisés pour l'autodétermination de leur peuple et la non-ingérence, ainsi que le refus du recours à la force, ne peut aucunement signifier l'approbation d'actes qui sont contraires aux sentiments et aux valeurs morales des peuples latino-américains. Parmi ceux-ci, il est affligeant de rappeler le bombardement et le mitraillage de milliers de civils non combattants dans les villes de Matagalpa, Masaya, León, Chinandega et Estelí et autres agglomérations moins peuplées, avec la destruction qui s'en est suivie de secteurs importants de ces villes. En particulier, nous éprouvons un profond découragement à voir les dommages matériels et ceux occasionnés aux valeurs humaines, sociales et culturelles de la patrie de Rubén Darío qui est un symbole pour l'Amérique latine et pour le monde de la culture du fait de sa contribution grandiose à la littérature espagnole.

83. Ce climat de tension augmente encore et atteint des limites explosives lorsque les frontières et la souveraineté des pays amis et traditionnellement épris de paix et d'ordre sont violées dans les circonstances les plus inexplicables.

84. Lorsque de tels faits condamnables s'accumulent, il est logique d'espérer que les gouvernements qui sont en harmonie avec les aspirations des peuples qui ont un héritage commun de liberté, de moralité et de justice, assument leur devoir qui est d'éviter que cette accumulation d'horreurs rende indispensable l'action correctrice des organismes internationaux, tant sur le plan régional que sur le plan mondial. Devant des faits d'une telle gravité, ainsi que le détermine la Charte des Nations Unies, il reste le recours le plus large à l'exercice immanent de la légitime défense, individuelle ou collective, contre ceux qui transgressent la paix, la morale, la justice et leur propre culture nationale. Dans ces conditions, il est en outre inévitable que les organismes compétents des Nations Unies prennent les dispositions qui s'imposent pour que les violations cruelles et barbares des droits de l'homme commises contre le peuple du Nicaragua ne restent pas impunies et ne se répètent pas, en exigeant que leurs auteurs assument la responsabilité qui est la leur pour leur conduite criminelle.

85. Cette situation déplorable, qui a ses racines dans des causes sociales économiques et politiques, prend aujourd'hui le caractère d'une crise de l'Amérique centrale qui peut se répercuter en ondes de choc sur le reste du continent. L'affluence des réfugiés du Nicaragua au Costa Rica et au Honduras contribue sans aucun doute à accentuer la crise qui pourrait également produire des réactions imprévues dans les relations entre le Honduras et El Salvador, relations qui sont affectées depuis quelques années par le conflit actuel entre ces deux pays.

86. Ma délégation croit opportun, par conséquent, d'insister sur l'importance que revêt pour la région le règlement rapide du différend entre le Honduras et El Salvador et forme des vœux pour que les négociations qui se déroulent actuellement entre ces deux nations débouchent sur la solution juste à laquelle nous aspirons tous pour la coexistence harmonieuse de ces peuples frères.

87. On ne saurait exagérer l'importance d'arriver rapidement à un accord pacifique pour empêcher que se créent de nouvelles situations lamentables, étant donné que le Gouvernement panaméen sait de sources dignes de foi que les trafiquants internationaux d'armes, marchands du crime et de la ruine, négociants de la souffrance et de la désolation, essaient par des moyens inavouables de réactiver le conflit entre El Salvador et le Honduras dans le but fallacieux de distraire l'attention de l'opinion publique pour effacer du panorama mondial la crise du Nicaragua. C'est pourquoi ma délégation estime que les mécanismes des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne peuvent cesser de fonctionner dans la crise de l'Amérique centrale, qui est aujourd'hui un motif de préoccupation pour tout le continent et le monde entier.

88. Je termine en réitérant notre confiance dans les efforts immenses accomplis par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour faire avancer les buts et objectifs des Nations Unies, au profit des habitants de notre planète sous toutes les latitudes.

89. J'estime qu'il est extrêmement heureux, Monsieur le Président, qu'un homme d'Etat ayant votre personnalité éminente dirige nos travaux pour résoudre des problèmes d'une telle importance pour l'humanité, et nous vous

assurons que vous pouvez compter sur la coopération la plus sincère et la plus enthousiaste de la délégation panaméenne.

90. M. ROEL (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai l'honneur de m'adresser à cette trente-troisième session de l'Assemblée générale dont le débat nous donne l'occasion de réitérer la foi du peuple et du Gouvernement mexicains dans l'Organisation mondiale en tant qu'instrument particulièrement approprié pour maintenir la paix, pour faire le bilan périodique sur la manière dont la communauté internationale s'est conformée aux principes de la Charte des Nations Unies, et pour examiner des méthodes nouvelles ou infléchir le cours que nous avons pris, afin d'affronter de manière plus efficace les défis toujours changeants du monde moderne.

91. Ce nous est un motif de satisfaction de voir qu'un fils illustre d'Amérique latine, M. Indalecio Liévano Aguirre, préside ces travaux, d'autant plus qu'il y a quelques jours, il était encore Ministre des affaires étrangères de la République sœur de Colombie, pays avec lequel le Mexique a des liens historiques étroits qui l'identifient à ce pays.

92. "A notre époque, les relations internationales constituent l'art et la science de la survie de l'humanité." Je cite là Karl W. Deutsch, de l'Université l'Université Harvard.

93. Les signes de notre temps paraissent contradictoires, la vitesse et la mobilité donnent à l'homme des proportions insoupçonnées, les progrès scientifiques nous étonnent constamment, étendant géométriquement les possibilités de notre présent et de notre avenir. Mais les êtres humains n'ont pas encore su dominer l'art et la science de survivre sans violence, sans terrorisme, sans répression, sans exactions, sans injustice et sans exploitation.

94. Dans les forums internationaux, nous entendons constamment parler de paix. Mais la réalité est que de plus en plus les êtres humains se préparent toujours davantage à la guerre, tant nucléaire que classique, et, au lieu de la paix, on exalte l'agression.

95. On fait beaucoup de propagande pour que l'humanité s'unifie, mais la réalité est qu'elle se divise en zones, régions, pouvoirs et différences sociales et économiques. Nous vivons plongés dans la recherche de solutions à des problèmes traditionnels ancestraux, mais nous n'avons pas recouru à la vérité comme instrument de recherche. Cette attitude caractérisée par le manque de sincérité et l'ambition nous empêche de trouver la formule qui nous permettrait de mettre un terme à la misère, à la faim, à l'insalubrité, à l'injustice, à la violence et à la terreur.

96. Le continent véritablement inconnu, c'est celui de l'être humain lui-même, l'homme ne parvenant pas à orienter ni même à sublimer son agressivité. Il y a plus : la science et la technique, qui devraient être au service exclusif de l'humanité, continuent à progresser pour détruire.

97. Cette situation est encore plus inquiétante lorsque l'on songe que, dans un peu plus de 21 ans, nous aborderons un siècle nouveau, le XXI^e siècle, dont nous nous rapprochons inexorablement, et ce sans avoir trouvé de solutions collectives solides. Comment l'aborderons-nous ? Quels

seront les problèmes qu'il nous faudra résoudre ? Suivons-nous le bon chemin ? Et n'est-il pas urgent de changer de cap, particulièrement ici, en cette tribune universelle ?

98. Si nous ne pouvons influencer sur le cours et l'avenir de nos vies et de nos activités, si nous ne pouvons améliorer le patrimoine que nous avons reçu, nous aurons échoué indubitablement.

99. La gageure qui se pose à l'homme ne consiste pas seulement à changer la réalité qui nous entoure, mais à faire en sorte que chaque être humain coopère à la solution des problèmes nationaux et supranationaux ; et c'est dans ce sens-là que la solution appartient à tous. Personne ne saurait être en dehors de ce qui survient à autrui dans une partie quelconque du monde.

100. Nous devons donc formuler un programme et une stratégie pour affronter cette situation, identifier une série de mesures effectives, successives, et, s'il le faut, parallèles, qui nous conduiront à l'objectif final : un monde où règnent la paix et la justice, la santé physique et mentale, l'épanouissement de l'homme dans la liberté et dans la justice, individuelle et sociale. En un mot, un monde dans lequel nos fils puissent jouir de la vie pleinement, dans l'équilibre et sans inquiétude. Suprême et utopique idéal de l'homme !

101. C'est pourquoi notre impatience s'accroît. Nous sommes totalement convaincus, comme l'a dit le Président constitutionnel du Mexique, José López Portillo, qu'il est très important d'éviter la guerre, mais que ce n'est pas suffisant ; il faut conquérir la paix dans un sens dynamique et non pas passif, et répondre aux besoins vitaux du développement, de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, du travail, du logement et de la sécurité des hommes. Ces problèmes, a dit le magistrat suprême du Mexique, sont encore plus graves lorsqu'on songe que les grands pays qui ont résolu les problèmes essentiels de la survie cherchent uniquement à étendre leur sphère d'influence en provoquant des conflits ou en les utilisant à leur guise et dans leur seul intérêt.

102. Dans cette tâche importante qui consiste à conquérir la paix, nous n'avons jamais imaginé que toute la responsabilité retombait exclusivement sur cette institution mondiale, non plus que sur la communauté internationale dans son ensemble. Au contraire, nous reconnaissons et nous acceptons l'obligation simultanée, pour chaque pays, de prendre les mesures qui s'imposent afin de traduire dans la réalité l'idéal de paix et de justice sociale auquel nous aspirons tous.

103. A cet égard, l'année écoulée m'a fourni l'occasion d'expliquer à cette tribune⁹ certaines des réformes importantes du système gouvernemental mexicain qu'avait annoncées le président López Portillo lors de son investiture, le 1^{er} décembre 1976. Et je puis vous dire maintenant avec une vive satisfaction que le programme de l'Alliance pour la production — dont j'ai eu l'honneur de vous décrire la teneur dans mon intervention de l'an dernier — se poursuit en vue de garantir un minimum de biens et de services

⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 14^e séance, par. 1 à 73.

sociaux nécessaires à l'échelon national; que la réforme politique a étendu la représentation des citoyens; que la réforme administrative a ouvert la voie à une réorganisation totale; que la réforme économique — qui englobe la réforme fiscale, redistributrice du revenu — comprend des politiques nouvelles de salaires, de bénéfices, de prix, de crédit, d'épargne, et de monnaie, qui sont les problèmes prioritaires pour notre développement alimentaire et énergétique; et que tous ces changements proposés ou déjà effectués constituant, en fin de compte, la réforme sociale que recherchait la première révolution sociale de ce siècle, la révolution mexicaine, dont les aspirations sont inscrites dans la grande Charte qui régit actuellement mon pays.

104. En un mot, le Mexique est l'un des rares pays du continent doté d'un système démocratique où règne la liberté, d'un gouvernement stable qui compte avec des ressources humaines et naturelles solides.

105. Notre production quotidienne de pétrole brut et de produits dérivés est de 1 400 000 barils par jour, et l'évaluation de nos réserves indique qu'elles ont augmenté : celles qui ont été découvertes représentent 20 milliards de barils; celles qui sont probables atteindraient 37 milliards de barils; et les réserves potentielles seraient de 200 milliards de barils. Cette variation constante de l'inventaire de nos ressources nous a obligés à adapter rapidement notre programme pétrolier aux perspectives à court, à moyen et à long terme.

106. Ces réserves importantes d'hydrocarbures, qui garantissent pleinement le présent et l'avenir du Mexique, représentent une énergie qui nous donne une certaine stabilité en matière de crédit et nous fait bénéficier de la confiance internationale. C'est dans ce sens que la République du Mexique non seulement utilise ses hydrocarbures pour garantir son développement et son financement, mais qu'elle explore, garde et protège jalousement ces réserves énergétiques qui, nationalisées en 1938 par Lázaro Cárdenas, constituent le patrimoine exclusif du peuple mexicain, conformément à l'article 27 de notre constitution.

107. Les relations internationales mexicaines sont solides grâce à la confiance qui règne au Mexique tant sur le plan interne que sur le plan externe; et, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici même, nous fondant sur les principes de l'autodétermination, de la non-ingérence, de l'égalité souveraine et du règlement pacifique des différends, nous offrons notre amitié et notre coopération à tous les peuples du monde, et, conformément à la règle d'or de la coexistence entre les hommes, nous ne demandons jamais à aucun pays ce que, dans les mêmes circonstances, nous ne serions disposés à octroyer.

108. A tous les échelons, nous avons multiplié ces relations. Notamment, le Président des Etats-Unis du Mexique a reçu des représentants très importants de certains pays et leur a également rendu visite; prochainement, il doit se rendre en visite officielle en République populaire de Chine et au Japon. Sur les 150 Etats qui font partie de notre organisation, nous avons des relations diplomatiques avec 134 et nous nous efforçons de revoir constamment les mécanismes et accords qui nous lient pour faire le point et évaluer les possibilités nouvelles de perfectionnement.

109. Ceux qui font partie de l'Amérique latine ressentent jusqu'au tréfonds d'eux-mêmes ce qui arrive à ses peuples. Nous ressentons leurs problèmes économiques, techniques, leurs problèmes de communications et de développement et, pourquoi ne pas le dire, nous sommes affectés par leurs peines, par leurs souffrances, leurs besoins, leurs oppressions et leurs misères. Il faut donc rechercher l'unification de l'Amérique latine dans l'essentiel, en éliminant si possible les divergences de vue et en recherchant des accords, car malgré l'identité des langues, les affinités historiques et les affinités sociologiques, nous devons éliminer les réserves mentales qui nous séparent.

110. Nous sommes convaincus que le destin commun de l'Amérique latine est de se convertir en une zone de paix, où les êtres humains jouiront du bien-être dans la liberté et la justice, dans le cadre d'une stratégie globale imposant, par la persuasion, des obligations à tous les pays et leur conférant des prérogatives. Dans la lutte pour parvenir à cet objectif, nos pays se sont heurtés à une série de forces variées. Pendant trois siècles nous avons souffert du colonialisme et, lors de son indépendance politique, l'Amérique latine a continué de dépendre de nouvelles formes d'hégémonie qui l'exploitaient. D'autres problèmes ont dégénéré en conflits, en raison du voisinage et de la difficulté de coexister, et parfois en raison d'intérêts étrangers qui semaient la zizanie parmi nous. La solution de certains conflits a même semé le germe de l'injustice. L'Amérique latine a connu des problèmes de définition au cours desquels la violence a fait son apparition, tombant maintes fois dans le cercle vicieux de l'oppression gouvernementale provoquée par la violence qui, à son tour, engendre davantage de violence, de même que la polarisation des intérêts et des idéologies.

111. Un autre phénomène qui caractérise l'Amérique latine est que l'on ne nous donne pas l'importance que nous avons, que l'on nous connaît mal et que nous nous connaissons encore plus mal entre nous. Nos communications de toutes sortes sont déficientes, et on ne fait guère cas de nous. C'est notre faute : nous devons faire notre propre publicité et nous devons montrer notamment les aspects positifs.

112. Néanmoins, le bilan paraît favorable. L'Amérique latine a donné des exemples de volonté politique par les efforts qu'elle a faits pour s'intégrer et résoudre dans un dialogue ouvert ses problèmes communs et les conflits de manière pacifique, parvenant même à éliminer, presque totalement, le blocus économique contre un pays frère qui en a été victime, par sa décision de maintenir ses territoires à l'abri d'armes nucléaires, grâce au Traité de Tlatelolco¹⁰, de même que par les efforts récents latino-américains déployés pour établir des restrictions ou des limitations aux transferts et à l'utilisation de certains types d'armes classiques.

113. Le groupe des pays des Antilles, qui se sont ces dernières années libérés du joug colonial, participent activement à ces initiatives. Nos différences de culture, de langue ou de caractère ne nous ont pas empêchés de partager cette

¹⁰ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 282).

aspiration à la paix que nous cherchons à traduire dans la réalité dans notre région.

114. Pour des raisons indépendantes de notre volonté ou imprévues, nos liens d'amitié et de coopération avec ces pays n'ont pas été aussi étroits que nous l'aurions souhaité. Le Mexique, conformément aux directives de son président, voudrait élargir davantage encore ces liens fraternels et d'amitié qui existent heureusement entre nos peuples et nos gouvernements, grâce à des initiatives tendant à établir une coopération plus étroite et plus fructueuse.

115. En résumé, l'Amérique latine est un continent important qui compte 300 millions d'habitants, qui représente un marché énorme en puissance, des ressources naturelles incroyables : tourisme, vastes territoires, forêts, mers, cultures, artisanat, histoire. Il ne nous manque qu'une chose : nous unir, défendre nos intérêts communs et vivre en paix.

116. Nous sommes liés au peuple frère du Nicaragua par des liens historiques et affectifs. Nous avons vécu récemment, comme si c'étaient les nôtres, son drame, sa violence entraînant de nombreuses pertes de vies innocentes, et selon des sources diverses de renseignements, la violation massive des droits de l'homme et des droits fondamentaux de la population civile en cas de conflit armé. Le Mexique regrette et condamne ces événements et souhaite une expression démocratique, libre et conforme à la justice sociale et économique pour ce peuple frère comme pour tous les peuples du monde.

117. Dans le cas du Nicaragua, nous avons agi — et nous continuerons à le faire — conformément aux principes fondamentaux de notre politique extérieure, notamment conformément à l'obligation de ne pas intervenir dans les affaires internes des autres Etats et à la nécessité de respecter le droit à l'autodétermination dont doivent bénéficier tous les peuples, sans que l'application de ces principes puisse être interprétée comme représentant une indifférence quelconque, et encore moins un signe d'insensibilité face à l'angoisse et aux souffrances du peuple du Nicaragua.

118. En outre, nous avons pris dans le cadre de l'OEA des initiatives tendant à arrêter l'effusion de sang et à rétablir la paix dans ce pays frère. Nous avons, dans le cadre strict du droit, mis en oeuvre les mécanismes tendant à protéger la population civile en cas de conflit armé, ainsi qu'à assurer le respect des garanties individuelles reconnues dans différents instruments internationaux.

119. Quant à l'avenir de Belize, c'est là une autre question qui préoccupe le Mexique. Nous sommes convaincus que la résolution 32/32, adoptée par l'Assemblée générale à une écrasante majorité à la session de l'Assemblée précédente, et qui reconnaît expressément le devoir des Etats directement mêlés au conflit de consulter les autres pays intéressés de la région afin de donner au peuple de Belize, de manière pacifique, son droit à l'autodétermination et à l'indépendance et lui assurer le respect de son intégrité territoriale, constitue la meilleure base juridique pour tout règlement quel qu'il soit. Le Mexique a manifesté son intérêt particulier pour ce qui se produit dans ce territoire voisin et il continuera à prendre part à toute consultation ayant lieu

à cet égard, en s'inspirant des principes et des propositions qui régissent notre organisation ainsi que du principe de bon voisinage et des liens de fraternité qui nous unissent au Guatemala.

120. C'est pour manifester sa solidarité au peuple panaméen que le Président du Mexique a accepté l'invitation du Chef de la junte de Panama pour assister à l'échange des instruments de ratification des Traités du canal de Panama, où le Chef du pouvoir exécutif de mon pays a réitéré l'appui que nous apportons à ce peuple frère dans sa lutte pour parvenir à l'exercice sans restriction de sa souveraineté sur tout son territoire.

121. Une zone importante de conflit dans le monde, qui met en jeu tous les principes de la Charte des Nations Unies — tels l'autodétermination des peuples, le non-recours à la force, la solution pacifique des conflits — et où nous voyons en présence des positions d'hégémonie, des intérêts territoriaux, des ressources naturelles, et des idéologies, c'est le problème du Moyen-Orient, qui continue d'être aujourd'hui la menace la plus grave portée à la paix internationale.

122. Pour cela, notre organisation ne peut éluder la responsabilité primordiale qui lui incombe d'examiner ce problème en permanence et d'essayer de le résoudre en formulant des recommandations qui puissent mener à une paix stable dans la région sur des bases justes et équitables.

123. Cela ne saurait nous empêcher en aucune façon d'appuyer les efforts parallèles qui sont déployés en dehors des Nations Unies, dans la recherche d'une solution qui ne pourra, à l'évidence, être viable que si elle prend en considération les intérêts de toutes les parties directement mêlées au conflit et si elle se fonde sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies ou d'autres résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur ce problème, résolutions sur lesquelles le Mexique s'est déjà clairement expliqué et qui ne peuvent rester lettre morte.

124. C'est dans ce contexte très strict et en reconnaissant que tous les efforts en faveur de la solution pacifique des conflits sont louables que les accords du 17 septembre de Camp David, s'ils remplissent les conditions formulées, pourraient constituer un pas important vers l'objectif commun, qui est de réaliser un monde plus juste et plus pacifique.

125. Une des preuves frappantes de la faiblesse des organismes internationaux pour réaliser une paix juste ainsi que de la nécessité de nous attacher à modifier cette situation réside dans le cas de Chypre, pays dont le territoire est toujours occupé partiellement par des troupes étrangères, dont les populations subissent d'importants déplacements, situation qui défie un concept qui a été reconnu bien avant la Conférence de San Francisco qui a créé notre organisation, à savoir que la conquête ne confère pas de droits.

126. Mon gouvernement, qui aurait souhaité que la négociation sur la Namibie se déroule dans le cadre des organismes des Nations Unies, a respecté des efforts qui ne répondaient pourtant pas à ce principe, espérant qu'ils conduiraient à l'autodétermination rapide du peuple nam-

bien. C'est avec tristesse que nous constatons aujourd'hui que ces efforts ont été inutiles et que, en dépit des grandes concessions faites par la SWAPO en vue de parvenir à un règlement pacifique, le Gouvernement sud-africain a rejeté une fois de plus une solution fondée sur la libre autodétermination du peuple namibien.

127. Nous regrettons profondément que tous ces efforts restent vains à cause de l'intransigeance de la République sud-africaine. C'est pourquoi mon gouvernement se propose d'appuyer toutes les mesures que notre organisation pourrait concevoir — y compris des sanctions — pour mettre fin à l'occupation illégitime que l'Afrique du Sud exerce sur ce territoire.

128. Le peuple du Zimbabwe ne se voit pas offrir la perspective d'une transition pacifique. Les efforts pour la réaliser ont été mis en échec par les arguties constantes d'une minorité privilégiée. Mon gouvernement appuie les sanctions qui ont été imposées par le Conseil de sécurité contre le régime minoritaire, de même que la résolution adoptée sur cette question par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, afin de les renforcer et de les élargir [voir A/33/23/Rev.1, chap. IV, par. 15].

129. La paix mondiale ne peut reposer sur l'équilibre de la terreur. Aucun mécanisme national ou supranational économique ou politique ne saurait détenir les clefs de l'avenir, ne saurait s'arroger un pouvoir sur l'histoire ou s'ériger en gardien de la planète.

130. Nous demandons aux superpuissances qu'elles continuent à rechercher entre elles des accords qui contribuent au renforcement de la paix mondiale dans le cadre d'un processus qui pourrait être la coexistence pacifique, la détente, ou tout simplement la sagesse. Il semble que ce processus d'entente entre elles se soit quelque peu ralenti ces temps derniers.

131. Nous estimons que c'est la survie même de l'homme qui est en jeu et non seulement la survie de nos peuples respectifs. Que leur dialogue soit fécond et qu'il se déroule dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, voilà notre désir le plus cher.

132. Dans les accords de Yalta, en 1945, les superpuissances ont reconnu aux Nations Unies une mission spécifique de maintien de la paix, et peut-être certaines s'en repentent-elles aujourd'hui. Le Mexique estime qu'il faut suivre la voie de la raison et non la voie insensée qui pourrait conduire à une hécatombe universelle.

133. Le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter a, entre autres objectifs, celui de réaliser la justice économique et sociale dans son pays et il se bat réellement pour qu'elle soit réalisée à l'échelle internationale. Ce but final ne sera réalisé qu'avec l'application du nouvel ordre économique international défini par les Nations Unies. Il faut donc, pour ce faire, la volonté politique des nations développées et l'engagement de celles qui, à l'instar de notre pays, sont en cours de développement.

134. La justice économique peut revêtir différentes formes : il y a la justice individuelle et sociale et il y a la

justice politique. La justice économique repose sur la paix, le respect, la tranquillité, la stabilité. On ne peut vivre dans un monde de riches et de pauvres, d'exploiteurs et d'exploités, de Nord et de Sud. Les puissants doivent comprendre que leur propre survie exige le respect des économies étrangères.

135. A l'intérieur de ce processus, nous avons identifié des priorités, des programmes et des stratégies pour notre développement. Nous avons soutenu notre désir inamovible de donner leur juste valeur aux matières premières. Nous ne trahissons pas ni ne trahisons ceux qui, comme nous, luttent à cette fin. Le nouvel ordre économique international exige que nous combattons sans hésiter pour cela. La position mexicaine montre clairement notre décision de poursuivre la recherche de la justice et de l'équité dans le monde.

136. Nous participons avec enthousiasme au processus d'adoption de la résolution 32/174, portant création du Comité plénier chargé de surveiller l'application du nouvel ordre économique international. Nous regrettons que jusqu'à maintenant les efforts de ce comité aient échoué.

137. Etant donné cette situation, je saisis l'occasion qui m'est donnée par la plus haute instance du système des Nations Unies pour adresser un appel pressant aux gouvernements des pays développés afin que, compte tenu des justes demandes de l'immense majorité des pays, ils respectent les accords pertinents et reprennent une négociation ouverte et de bonne foi afin d'éliminer les obstacles qui empêchent encore de mettre pleinement en oeuvre un ordre de relations économiques et de justice auquel les hommes aspirent ardemment.

138. En d'autres domaines d'intérêt social, nous avons poursuivi nos efforts simultanément à l'intérieur et à l'extérieur de notre pays. Il me suffit de mentionner à ce sujet l'appui que nous avons donné aux travaux préparatoires de l'Année internationale de l'enfant; nous avons créé pour cette année une commission représentant les trois branches du Gouvernement mexicain à l'échelon le plus élevé et nous nous engageons une fois de plus à appuyer les efforts qui seront faits sur le plan intérieur ainsi que les activités du Système national pour le développement intégral de la famille.

139. Il nous semble que les résultats de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, marquent le début d'une nouvelle phase des efforts des Nations Unies en ce domaine. Pour la première fois dans son histoire, l'Assemblée générale a examiné exclusivement la question du désarmement avec tout le calme et toute l'importance que requiert ce sujet.

140. Le Document final adopté par l'Assemblée à cette session extraordinaire [résolution S-10/2] doit être appliqué. Sur la base de ce document, des accords doivent être conclus sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, sur les armes chimiques, sur la réduction des armements stratégiques offensifs — lors des deuxième et troisième séries de négociations sur la limitation des armements stratégiques —, sur l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, conformément à des accords librement conclus entre les Etats de la région intéressée,

prenant pour base l'expérience latino-américaine du Traité de Tlatelolco.

141. Ces mesures, assorties d'une réduction des budgets militaires et de l'orientation des ressources ainsi libérées vers le développement et l'alimentation des peuples, devront également faire partie d'un programme d'ensemble du désarmement dont nous devons entamer dès maintenant la négociation et au sujet duquel existe déjà une proposition mexicaine¹¹. D'autre part, les innovations importantes déjà approuvées pour le mécanisme de négociation de désarmement, qui comprennent l'abolition de l'institution de la coprésidence de l'organe de négociation - objectif qu'a poursuivi le Gouvernement mexicain depuis près de 10 ans - amèneront sous peu, nous l'espérons, la participation de la France et de la Chine aux organes qui seront créés.

142. Afin d'avancer de manière décisive vers le désarmement général et complet assorti d'un contrôle international efficace, il faudra aussi avancer dans le domaine des armes classiques. A cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer à l'Assemblée que, conformément aux directives du Président de mon pays, José López Portillo, le Mexique a pris en ce domaine des initiatives concrètes, qui semblent en bonne voie.

143. Sur le plan régional, nous pouvons souligner les importants progrès obtenus dans le cadre du Traité de Tlatelolco, qui ont eu pour résultat que l'Union soviétique, à l'occasion de la visite du Président de mon pays en URSS, a signé le Protocole II de ce traité et a annoncé sa prochaine ratification. Nous avons constaté un progrès aussi du fait que la France a annoncé qu'elle souscrira bientôt au Protocole I. Voilà autant d'éléments concernant cet instrument international qui pendant longtemps semblait chimérique mais qui est devenu maintenant réalité et est un exemple pour le reste du monde.

144. Le Traité de Tlatelolco est en vigueur déjà pour 22 Etats de la région, et le Protocole I, qui prévoit l'obligation pour les pays ayant des possessions dans la région d'application de ne pas y introduire d'armes nucléaires, a été adopté par le Royaume-Uni et les Pays-Bas et signé par les Etats-Unis d'Amérique, tandis que le Protocole II, qui fixe l'obligation des puissances nucléaires de respecter le Traité lui-même, est entré en vigueur pour la République populaire de Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni.

145. Nous adressons un appel fraternel à l'unique pays d'Amérique latine qui, en vertu de sa volonté politique clairement exprimée, n'a ni signé ni ratifié le Traité et à celui qui l'a signé sans le ratifier. Nous leur adressons donc un appel fraternel pour qu'ils examinent de nouveau leur position et nous permettent, après la mise en vigueur totale du Traité, d'aborder la deuxième étape importante : le développement de l'énergie nucléaire régionale à des fins exclusivement pacifiques, sur la base du Traité de Tlatelolco, pour lequel un inventaire des besoins en technique nucléaire de nos pays devra être fait, comme l'a déjà demandé l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine.

146. D'autre part, sur la base également des recommandations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

consacrée au désarmement, 20 pays d'Amérique latine ont entrepris un effort historique, inspiré par la Déclaration d'Ayacucho¹² et par leur désir de partager dans la paix un destin commun. Il y a seulement un mois, ils se sont réunis à Mexico en réponse à une invitation de mon gouvernement afin d'étudier une série de questions fondamentales sur lesquelles doit se poursuivre cet important dialogue. C'est là qu'il a été décidé de recommander aux gouvernements intéressés, entre autres choses, la création d'un mécanisme souple de consultation, ouvert à la participation de tous les Etats de la région latino-américaine et des Caraïbes, qui étudierait, entre autres, les recommandations sur la limitation possible du transfert de certains types d'armes classiques à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'entre les pays de la région, et qui étudierait des recommandations en vue de fixer des limitations et/ou des interdictions à l'égard de certains types d'armes classiques considérées comme excessivement nuisibles et/ou ayant des effets aveugles.

147. Comme on le voit, le Mexique poursuit la voie de ce que j'appellerai le "premier Tlatelolco" (dénudé de l'armement) et, maintenant, de ce que j'appellerai le "deuxième Tlatelolco" (armes de type classique), car il est politiquement convaincu qu'il faut transformer l'Amérique latine, par un effort conjoint, en une zone de paix qui ne signifie pas seulement l'absence de guerre, mais également le plein développement de la région.

148. L'autolimitation régionale, je tiens à le préciser, ne signifie nullement que nous cherchions à "désarmer les désarmés"; l'autolimitation régionale doit faire partie d'un programme global impliquant l'adoption de mesures universelles de non-transfert des armes de type classique et portant sur l'utilisation d'autres armes à effets particulièrement cruels ou aveugles. Mais toujours nous nous fondons sur l'idée qu'il est possible de diminuer l'existence de conflits armés et le niveau des armements, dans la mesure qu'autorise la sécurité intérieure de chaque pays. Dans le passé, le fait de s'armer n'a jamais été à nos yeux une mesure efficace de dissuasion pour éviter l'attaque armée. Au contraire, l'armement excessif a eu le résultat opposé : il a suscité la méfiance et provoqué une course effrénée aux armements. La seule manière efficace d'éviter la guerre est donc, à notre avis, de renforcer la confiance entre adversaires éventuels et de consolider les mécanismes de sécurité.

149. A titre de deuxième mesure sur le plan des efforts régionaux, le Gouvernement mexicain a présenté à Genève, le 12 septembre dernier, à la Conférence préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs, ou comme frappant sans discrimination, un "schéma préliminaire d'un traité général d'application universelle sur les armes classiques" [A/33/44, annexe, sect. H]. Ce schéma prévoit un accord global et une série de protocoles facultatifs sur certaines catégories d'armes. Nous espérons que cette proposition, comme celles qui ont été présentées par mon pays, en même temps que d'autres qui complètent le schéma en question et qui portent sur des armes telles que le napalm et autres armes incendiaires, sur les bombes à fragmentation, les projectiles de petit calibre

¹¹ Voir document A/S-10/AC.1/37, par. 141.

¹² Document A/10044, annexe.

particulièrement meurtriers, les pièges terrestres et autres armes de ce genre, serviront de base à des négociations de bonne foi sur ce sujet si important. Je tiens à signaler la contribution remarquable des forces armées mexicaines du Ministère de la défense nationale et de la marine à l'élaboration de ces positions et nous n'aurons de cesse qu'elles aboutissent. Pour l'avenir, il nous reste à trouver une tribune appropriée afin de préconiser les mesures qui nous paraissent nécessaires sur le grave problème du transfert des armes.

150. A cette occasion, nous voulons réaffirmer la décision que nous avons prise d'utiliser nos ressources pour le développement et, à la demande expresse du Président des Etats-Unis du Mexique, je précise que le Gouvernement mexicain s'engage à ne pas utiliser les ressources dont notre pays disposera bientôt, et qui proviendront des hydrocarbures, pour acquérir ou fabriquer aucun type d'armes, notamment des armes qui ont fait l'objet de nos propositions tendant à les interdire ou à en restreindre l'utilisation.

151. L'un des projets les plus ambitieux des Nations Unies et qui pourrait être le plus profitable à l'humanité est celui de la révision de l'ensemble du droit de la mer qui s'opère depuis huit ans. A cet égard, le Gouvernement mexicain, comme bien d'autres, est vivement préoccupé, car il craint que cet énorme effort collectif ne soit tenu en échec par l'action unilatérale d'un ou de plusieurs Etats qui voudraient assurer l'exploitation des fonds marins au bénéfice de leurs propres ressortissants.

152. Nous croyons que la Déclaration des principes adoptée en 1970 par l'Assemblée générale [résolution 2749 (XXV)] représente l'expression authentique et autorisée du droit international en la matière. Le patrimoine commun de l'humanité ne peut être exploité qu'au bénéfice de tous, dans le cadre d'un régime international convenu entre les Etats. Il en ressort que l'exploitation unilatérale de ces ressources serait contraire au droit international. Elle constituerait aussi un obstacle insurmontable à un accord général sur le droit de la mer dans son ensemble. Une majorité considérable d'Etats appuie ce point de vue. C'est pourquoi nous nous associons à l'appel que ces Etats ont déjà adressé aux pays qui envisagent cette action unilatérale afin qu'ils y renoncent.

153. Depuis 1945, l'humanité a connu 119 conflits armés qui ont fait un nombre toujours plus important de victimes civiles, malgré l'interdiction du recours à la force, sauf en cas de légitime défense.

154. Nous sommes convaincus que l'action internationale tendant à réglementer les activités en cas de guerre constitue également une manière d'avancer dans la pratique de la protection des droits de l'homme. Nous ne pouvons plus en effet concevoir les droits de l'homme comme des droits exclusivement politiques *in abstracto*. Pour nous, les droits de l'homme sont un ensemble de garanties sociales, politiques et économiques véritablement avantageuses pour l'homme. Pourquoi en exclure le droit de ne pas souffrir inutilement dans un conflit, ce qui est l'objectif même du droit humanitaire international que nous nous sommes engagés à développer ?

155. Le Mexique, dont la tradition historique pour la défense des droits de l'homme — mettant l'accent sur

l'aspect social — remonte à Morelos, voici plus de 150 ans, estime qu'il y a bien des manières de lutter pour la protection des droits de l'homme. Il convient à cet égard d'envisager certaines mesures, outre celles qui ont déjà été prises, dans la recherche d'un ordre plus juste et plus équitable. En effet, qui pourrait être plus dépourvu des droits élémentaires de l'homme que celui qui n'a ni instruction, ni logement, ni santé ? Qui est plus dépourvu de droits que celui qui survit à peine dans des conditions de misère extrême ? Et le droit à l'information, par exemple, ne serait-il pas une garantie, lui aussi ? Le droit au travail ne serait-il pas, de son côté et tout simplement, le travail ? Et ne porte-t-on pas atteinte aux droits de l'homme du travailleur lorsque, victime des conditions socio-économiques de son pays, il est obligé de passer la frontière pour trouver de meilleures conditions d'emploi, qu'il est persécuté et que ses droits de l'homme fondamentaux sont violés ?

156. Nous avons déjà parlé de la nécessité d'élaborer un code des droits des travailleurs migrants. Nous vous faisons cette suggestion parce que nous pensons qu'elle devrait permettre d'avancer sur la voie de la protection internationale des droits de l'homme.

157. Au cours de la dernière réunion du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, nous avons une fois encore exprimé notre conviction que nous sommes à la croisée des chemins, qu'il nous faut décider si nous voulons que l'Organisation reste ou non en vigueur, car, tandis que certains Membres voient dans l'Organisation des Nations Unies un mécanisme statique de conférences pour dialoguer sur des conflits d'intérêts et d'idéologies, mécanisme appuyé par un Secrétariat qui, loin de servir les intérêts de la communauté, doit représenter les idéologies principales aux prises, d'autres, qui heureusement représentent la majorité, estiment que l'Organisation est un instrument dynamique permettant aux gouvernements de rechercher la conciliation de leurs divergences de vue et la meilleure manière de prévenir les conflits et de les résoudre lorsqu'ils se produisent.

158. La validité de cette affirmation est évidente, même de nos jours. Mais la première option devient plus complexe encore du fait que bien des Etats Membres semblent apathiques en ce qui concerne l'activité même de l'Organisation, d'où il s'ensuit que parfois les négociations se transforment en un simple jeu d'intérêts personnels. La première thèse repose sur les critères nationalistes du passé, et la deuxième sur les besoins du présent et de l'avenir dans un monde toujours plus dynamique, où chaque jour augmente le nombre des pays qui disposent d'armements dont la force destructrice n'a même pas encore été déterminée.

159. Devant ce choix, le Mexique s'est efforcé de raffermir l'Organisation et donne son appui à l'oeuvre considérable accomplie par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Nous croyons que le Comité de la Charte examinera non seulement les amendements à apporter à cet instrument, mais aussi des suggestions qui n'exigeront pas des changements constitutionnels et pourront améliorer les mécanismes du maintien de la paix et de la sécurité internationale. C'est à cette fin que nous avons présenté une série de propositions, parmi lesquelles je relève les 11 principes

du Mexique pour l'élaboration d'une déclaration générale sur le règlement pacifique des différends, en tant que premier pas sur la voie de la conclusion éventuelle d'un traité sur la question [voir A/33/33, chap. II A, alin. 3 et 4 du par. 12], qui, comme il est logique de le supposer, tiendra compte de tous les efforts déployés par les Nations Unies et de toutes les difficultés auxquelles elles se sont heurtées dans ce domaine.

160. Cette proposition a été présentée parce que nous pensons que la solution pacifique des différends est l'un des domaines où les Nations Unies ont le plus de mal à agir. Nous l'avons complétée par d'autres propositions, parmi lesquelles je mentionnerai l'élimination de ce que l'on appelle la clause de l' "Etat ennemi" dans la Charte de San Francisco, aux Articles 53 et 107, la limitation au maximum de l'application du veto au Conseil de sécurité, un appel aux Etats pour qu'ils traitent de toutes les questions qui affectent la paix internationale dans le contexte de l'Organisation, et d'autres mesures de rationalisation des méthodes de travail qui pourraient éliminer le gaspillage d'heures-homme et d'énergie dont nous pâtissons.

161. Nous rendant compte de ce qu'impliquent ces propositions, nous demanderons aux pays qui s'intéressent particulièrement au travail du Comité de la Charte de se consulter avant la prochaine réunion de cet organe subsidiaire afin de déterminer, entre autres choses, la viabilité des propositions présentées jusqu'ici.

2. Le Mexique souhaite vivre en paix avec tous les peuples de la Terre, en défendant toujours ses principes, dans la démocratie et la justice individuelle et sociale. Le Mexique souhaite aussi que les générations futures soient préservées du fléau de la guerre, et réaffirme sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, en la dignité et la valeur de la personne humaine, en favorisant le progrès social dans le cadre de la notion plus large de liberté.

163. M. JAMIESON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir été élu à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Ma délégation sera heureuse de travailler sous la direction du Ministre des affaires étrangères de la Colombie, pays de l'hémisphère occidental, membre fondateur, comme le mien, de l'Organisation des Nations Unies et avec lequel le Canada a les relations les plus amicales. La délégation canadienne tient à vous assurer de toute sa coopération dans l'accomplissement de la lourde tâche qui sera la vôtre pendant les trois mois à venir.

164. Je félicite aussi le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Yougoslavie, M. Mojsov, qui a présidé avec autorité et efficacité non seulement la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, mais aussi trois sessions extraordinaires, dont celle, si importante, qui était consacrée au désarmement.

165. Cette année, nous accueillons parmi nous un nouveau membre, les Iles Salomon, dont le Canada a été heureux d'appuyer la candidature au Conseil de sécurité et au sein du Commonwealth des nations. Avec l'admission des Iles Salomon, l'Organisation des Nations Unies compte maintenant 150 Membres et s'est encore rapprochée de l'objectif de l'universalité.

166. Dans ma déclaration de l'an dernier¹³, j'ai critiqué certaines méthodes de cette assemblée; aujourd'hui, je suis toujours convaincu qu'il nous faut agir et dialoguer de façon que nos ressortissants comprennent ce que nous faisons ici et qu'ils aient confiance en nos décisions. Je ne veux pas dire que nous devrions nous entendre sur tout, ou même tenter de tout régler. Il me semble, au contraire, que nous devrions prévoir un ordre du jour qui nous permette de nous concentrer sur les grands objectifs de l'ONU et non sur les sujets qui font manchette.

167. Je me réjouis que le Secrétaire général ait repris certaines de ces idées dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/33/1]. Mais il souligne également que la poursuite d'objectifs de portée mondiale doit l'emporter sur les "préoccupations étroitement nationalistes". Soyez assurés que le Canada considère lui aussi l'ONU comme une tribune internationale essentielle à la poursuite d'importants objectifs mondiaux.

168. Deux problèmes internationaux dont la solution nous échappe depuis plus de 30 ans ont maintenant atteint une phase cruciale. Au Moyen-Orient, les perspectives de paix sont meilleures, et il est toujours permis d'espérer un règlement internationalement acceptable de la question namibienne. Mais les semaines et les mois à venir exigeront sagesse, patience, courage et modération si l'on veut que se concrétisent les plus grands espoirs de millions d'êtres humains¹⁴.

169. Il y a 18 mois, mes collègues des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et moi-même concertions nos efforts pour obtenir un règlement internationalement acceptable de la question namibienne. Depuis lors, des progrès considérables ont été réalisés. Des négociations difficiles et l'intervention personnelle de certains ministres des affaires étrangères, à des moments clefs du processus de négociation, ont montré ce qu'il est possible d'accomplir lorsque la volonté politique et la détermination de réussir sont appliquées à des problèmes apparemment insolubles. Après une année de discussions détaillées et une étude approfondie de tous les aspects de la question, les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité ont pu préparer un plan modéré [S/12636], que j'ai eu le privilège de présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée le 25 avril. Je pouvais alors, par la même occasion, annoncer l'acceptation du plan par l'Afrique du Sud.

170. En juillet, la SWAPO acceptait à son tour le plan occidental et nous pouvions dès lors, avec l'entière collaboration des parties et le soutien actif des Etats africains de première ligne, prendre, au Conseil de sécurité, les premières mesures en vue de la mise en oeuvre intégrale de nos propositions. C'est donc avec beaucoup d'optimisme et de satisfaction que nous avons suivi les progrès de la mission spéciale d'enquête envoyée en Namibie par le Secrétaire général, sous la direction de son représentant spécial, M. Martti Ahtisaari.

171. Quand, à partir des conclusions de la mission d'enquête, le Secrétaire général a publié son rapport et ses

¹³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 6^e séance, par. 41 à 93.

¹⁴ Paragraphe lu en français par l'orateur.

recommandations sur la meilleure manière pour lui de s'acquitter du mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité, nous avions tout lieu de croire que les Nations Unies disposaient enfin d'un instrument capable de mettre fin à 30 années de controverses et d'amener la Namibie à l'indépendance dans des conditions acceptables pour la communauté internationale. C'est pourquoi nous avons été scandalisés et consternés d'apprendre, la semaine dernière, la décision du Gouvernement sud-africain de tenir unilatéralement des élections sur le territoire.

172. Aucun des motifs invoqués par le Gouvernement sud-africain à ce propos n'est valable. Je tiens d'abord à déclarer de façon catégorique que le rapport du Secrétaire général est tout à fait conforme à la proposition originale occidentale et qu'il constitue une analyse experte des ressources humaines et financières nécessaires pour accomplir les tâches auxquelles nos propositions font appel.

173. En second lieu, si on fait exception d'une poignée d'éléments extrémistes, tous ceux qui sont fondés à dire qu'ils représentent une partie de la population namibienne ont clairement indiqué qu'ils préféreraient et acceptaient l'intervention de l'ONU dans le processus d'accession à l'indépendance. C'est le cas des églises, c'est le cas du Front national de la Namibie et, depuis le 15 septembre, c'est aussi le cas de l'Alliance démocratique du Turnhalle. Dans ces conditions, nous ne pouvons tout simplement pas accepter qu'une nouvelle consultation ait lieu, sous quelque forme que ce soit, ou que l'on dise que c'est nécessaire.

174. Nous sommes une fois de plus aux prises avec une situation grave. Notre organisation est aujourd'hui en mesure d'amener, par des moyens pacifiques, une nouvelle nation à l'indépendance.

175. Nous devons demander à ceux qui s'opposent à une aussi noble entreprise de revenir sur leur décision. Le Gouvernement sud-africain doit se rendre compte qu'il ne peut impunément aller à l'encontre de la volonté internationale, d'autant plus qu'il a lui-même participé de très près aux longues négociations qui ont abouti au règlement proposé. Le nouveau gouvernement de l'Afrique du Sud, qui est censé être formé à la fin du mois, se tromperait très lourdement s'il présumait que ses actions à l'endroit de la Namibie n'entraîneront pas de conséquences fâcheuses. Aux dirigeants, en Namibie, auxquels on veut faire croire qu'ils peuvent régler leurs problèmes par une élection truquée, je ne puis que dire ceci :

"Pensez à l'avenir de votre pays. La route que vous empruntez ne peut mener qu'à l'impasse. Ne vous y trompez pas : le semblant de gouvernement que vous formerez à la suite de ce semblant d'élections qu'envisage actuellement l'Administrateur général ne recevra jamais la reconnaissance internationale. Au lieu de jouir des avantages d'une association libre et étroite avec le reste du monde, vous ne ferez que multiplier les bains de sang et favoriser à long terme la destruction de tout ce qui vous tient à coeur."

Il n'est pas trop tard, et j'espère sincèrement que tous les intéressés reviendront sur leur décision.

176. Les signes du danger sont bien visibles. En imposant un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud le 4 novembre 1977, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 418 (1977), invoquait pour la première fois les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre un Etat Membre, ce qui confirme une politique appliquée volontairement par le Canada depuis 1963. Le recours au Chapitre VII de la Charte a été à juste titre considéré comme une grave décision, qui n'a été prise qu'après une étude très sérieuse du problème et une évaluation soigneuse de ses répercussions. Cette décision confirme donc notre conviction selon laquelle la paix et la stabilité en Afrique australe continueront d'être menacées tant que sévira le régime d'*apartheid*.

177. Le Canada a également appuyé l'appel lancé aux gouvernements dans la perspective d'une réévaluation de leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Cet élément n'a pas été intégré à la résolution du Conseil de sécurité, mais le Gouvernement canadien a néanmoins décidé de prendre certaines mesures. Ainsi, le 19 décembre 1977, par exemple, j'annonçais que le Canada mettait progressivement fin à ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud et qu'il préparait un code de conduite destiné à régir le comportement des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud. Nos rapports actuels avec l'Afrique du Sud continueront de faire l'objet d'une étude de la part du Gouvernement canadien.

178. Mon gouvernement est fort préoccupé également par la situation au Zimbabwe. Nous avons espéré que le plan anglo-américain et les initiatives subséquentes du Conseil de sécurité mèneraient à un accord général. La solution de rechange n'a pas réussi et ce pays est maintenant dans l'incertitude et risque de nouvelles effusions de sang. La poursuite de la guerre aurait également les conséquences les plus graves sur la stabilité de la région dans son ensemble.

179. Il est évident que toutes les parties au conflit doivent se rencontrer sans tarder si l'on veut garder quelque espoir de règlement pacifique sur la base du plan anglo-américain généralement accepté. Le Canada continue d'espérer que le plan réussira et, le cas échéant, il serait disposé à offrir une aide appropriée.

180. Nous avons tout lieu d'être réconfortés par les remarquables progrès enregistrés depuis un an vers la solution juste du conflit au Moyen-Orient. La visite historique du président Sadate à Jérusalem il y a moins d'un an et l'accueil chaleureux que lui ont réservé le premier ministre Begin et le peuple israélien ont connu une suite spectaculaire dans les accords de Camp David. Le Gouvernement canadien a félicité le président Carter, le président Sadate, ainsi que le premier ministre Begin, pour leur sagesse d'hommes d'Etat. Les perspectives d'une paix réelle et durable sont maintenant bien meilleures, encore qu'il reste des problèmes graves à régler.

181. Le Canada a appuyé et encouragé le processus de négociation entrepris à Jérusalem. Nous nous sommes félicités de l'audacieuse initiative du président Carter qui a pris sur lui de rassembler à nouveau les Chefs de gouvernement d'Israël et de l'Egypte à Camp David, et nous nous félicitons des accords qui y ont été conclus; ces accords constituent un jalon sur la longue route qui mène à la paix,

route, je le rappelle, que les soldats canadiens surveillent depuis maintenant plus de 20 ans. Nous espérons qu'une étude attentive du cadre élaboré à Camp David permettra aux parties en cause de reconnaître qu'il constitue une assise solide pour un règlement de paix général.

182. Il faut que se poursuive le processus de négociation directe sur les questions difficiles et délicates qui sont au coeur du problème. Toutes les parties devront faire des choix ardu et déchirants, mais mon gouvernement est certain qu'elles ont la volonté de progresser. Entre-temps, les délibérations de cette assemblée devraient favoriser la confiance entre les parties et faciliter leurs négociations. Il nous faut chercher à éviter récriminations et polémiques, maintenant que le processus de négociation est sérieusement engagé. Je ne sais que trop que les points de vue sont fort éloignés, et je ne veux en aucune manière douter de leur validité. Mais j'exprime ici le voeu que tous fassent un effort pour calmer les passions, pour encourager les initiatives constructives dans la région et pour renforcer le prestige et la compétence de l'ONU en tant que mécanisme de recherche de solutions.

183. Cette phase de réussites et de possibilités exigera pour toutes les parties en cause patience et grandeur d'âme. Nous ignorons quelle pourrait être la forme définitive d'un règlement pacifique; il pourrait notamment prévoir une participation internationale à l'exécution de ses modalités. Le Canada examinerait très attentivement toute demande d'aide à une telle entreprise. Le Canada espère également que d'autres aspects du problème seront étudiés dans le contexte des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il se peut fort bien que la communauté internationale soit appelée à contribuer généreusement sur le plan financier, et le Canada est certes prêt à accorder son aide dans les limites de ses possibilités.

184. Une troisième question qui exige une attention et une action immédiates est le peu de progrès réalisés par l'ONU en ce qui concerne la protection des droits de l'homme de par le monde. Mentionnons à cet égard la tragique situation qui règne au Kampuchea démocratique. Le 8 septembre, mon gouvernement remettait à la Commission des droits de l'homme un rapport détaillé et public s'appuyant sur une série de déclarations faites volontairement aux représentants canadiens par des réfugiés du Kampuchea¹⁵, dont bon nombre avaient récemment quitté le Kampuchea démocratique. Les témoignages des réfugiés confirment très clairement les allégations émanant d'autres sources et selon lesquelles le Gouvernement du Kampuchea démocratique a systématiquement violé les droits fondamentaux de l'homme de ses citoyens et poursuit sa politique de répression et d'exécutions. Cette situation appelle le genre de participation efficace que notre organisation devrait être à même de fournir.

185. Le Gouvernement canadien est d'avis qu'une enquête immédiate sur le respect des droits de la personne au Kampuchea démocratique s'impose. J'invite les membres de cette assemblée à appuyer la recommandation que nous avons faite en ce sens à la Commission des droits de l'homme. Je les invite également à réfléchir à leurs obligations envers le nombre croissant de réfugiés du Viet

Nam, du Laos et du Kampuchea actuellement confiés aux soins du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

186. A ce jour, le Canada a accueilli 7 000 réfugiés de cette région, dont un certain nombre de l'ancien Cambodge. Ce faisant, le Canada a assumé entièrement le coût de leur réinstallation dans notre pays; ce coût dépasse 3,7 millions de dollars, et le Canada le considère comme une contribution importante, quoique indirecte, aux activités fort utiles du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Dans le contexte de la situation tragique qui règne au Kampuchea démocratique, permettez-moi d'annoncer ici en cette occasion que le Canada portera de 50 à 70 le nombre des familles de réfugiés du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea que nous accepterons mensuellement. Au cours des 12 prochains mois, plus de 1 000 réfugiés supplémentaires devraient donc, selon ce que nous attendons, pouvoir trouver un nouveau foyer au Canada. En outre, le Canada versera au Haut Commissaire un supplément de 500 000 dollars pour appuyer ses activités fort positives d'aide d'urgence en Asie du Sud-Est.

187. Le cas du Kampuchea n'est pas le seul qui montre que, dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU crée l'illusion d'accomplir de grands progrès alors que la réalité est souvent bien différente. Les règlements et statuts internationaux ne pèchent pas par manque de promesses. Malheureusement, subsiste toujours ce grand écart entre promesses et réalisations. Des cas de cruauté flagrante et constante continuent de retenir l'attention de la communauté internationale, alors que les gouvernements continuent de ne pas respecter les engagements qu'ils ont librement assumés dans le cadre d'instruments internationaux.

188. En bref, nous sommes encore loin d'un consensus international sur les droits de l'homme. Les historiens se demanderont pourquoi il fallait qu'il en soit ainsi. Ils auront de la difficulté à expliquer comment nous avons failli parvenir à un consensus sur la préservation de la qualité de nos océans tout en étant incapables même de dialoguer de façon polie sur la façon de préserver la dignité de la personne. Ils se demanderont comment il se fait que nous ayons commencé à redistribuer les ressources de la planète pour satisfaire les besoins matériels des êtres humains, mais que nous n'ayons pas pu garantir aux hommes et aux femmes le libre exercice de leurs droits les plus fondamentaux.

189. La question des droits de l'homme revêt des dimensions internationales. La reconnaissance et la promotion des droits de l'homme, comme nous le rappelle le Secrétaire général, est une préoccupation légitime de la collectivité mondiale. La nouvelle importance donnée aux droits de l'homme fait partie de l'évolution naturelle d'un système international. De même que tant d'autres préoccupations, la préoccupation relative aux droits de l'homme ne peut plus être contenue derrière les frontières nationales. Il ne s'agit pas de dire aux gouvernements comment ils doivent façonner leurs systèmes politiques ou économiques. Il s'agit simplement de faire en sorte que les gouvernements respectent le caractère décent de la vie civilisée à laquelle ils se sont tous engagés.

190. La question des droits de l'homme ne disparaîtra pas. Le choix est clair. Nous pouvons décider que les Nations

¹⁵ Voir document E/CN.4/Sub. 2/414/Add.7.

Unies feront face au problème, ou bien il faudra s'adresser ailleurs pour trouver un consensus international tolérable. De l'avis du Gouvernement canadien, l'option est claire. Nous estimons que l'ONU est une tribune idéale lorsqu'il s'agit de se prononcer de façon objective, rationnelle et impartiale sur les allégations de violations des droits de l'homme. Un rôle plus actif et efficace de l'ONU dans ce secteur lui attirera une plus grande confiance et incitera moins les gouvernements à se sentir obligés de réclamer des mesures contre d'autres Etats en réponse à des violations flagrantes et persistantes des droits de l'homme.

191. Convaincus que l'Organisation des Nations Unies peut enquêter plus efficacement sur des allégations de violations des droits de l'homme, nous nous réjouissons de ce que le Gouvernement chilien ait créé un précédent important en acceptant d'accueillir une mission d'enquête. Mon gouvernement est, par ailleurs, d'avis que le cabinet du Secrétaire général devrait avoir une autorité et des ressources plus grandes pour enquêter et, au besoin, intercéder. Le Canada propose également que le Bureau de la Commission des droits de l'homme soit autorisé à se réunir entre les sessions pour étudier des accusations de violations graves des droits de l'homme et, au besoin, faire connaître ses vues aux gouvernements.

192. La violation des droits de l'homme peut revêtir de nombreuses formes, mais la plus exécrationnelle est sans aucun doute le terrorisme international. Des innocents sont menacés, alors que les coupables sont souvent impunis ou même échappent à la détection. Le terrorisme tient notre sécurité et notre société en otages et menace les gouvernements de toutes les régions du monde. Il ne faut pas qu'il y ait confusion entre la fin et les moyens. Le terrorisme dépasse le cadre de l'opposition légitime; il avilit toute cause qu'il prétend servir. La communauté internationale, qui s'est engagée à éliminer la guerre comme instrument de politique, ne peut guère accepter le terrorisme comme phénomène tolérable de la vie internationale.

193. La résolution 32/8, adoptée par consensus lors de la dernière session de l'Assemblée générale, traitait d'un aspect spécifique du terrorisme, à savoir la piraterie aérienne. Cette résolution demandait aux gouvernements de prendre les mesures individuelles et collectives nécessaires pour assurer la sécurité de l'aviation civile, et elle a été fortement appuyée par la délégation canadienne. Nous avons continué à insister sur la nécessité de nouvelles mesures internationales pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes. La déclaration sur la piraterie aérienne, qui a été élaborée et présentée sur l'initiative du premier ministre Trudeau lors de la Conférence économique au sommet de Bonn en juillet, met clairement en relief la détermination du Canada de prendre des dispositions pour régler ce problème. La déclaration engage les sept gouvernements à interdire toutes liaisons aériennes avec les pays qui refuseraient d'extrader ou de traduire en justice les pirates aériens qui relèvent de leur juridiction. Les participants au sommet de Bonn ont prié instamment les autres gouvernements de se rallier à cet engagement. Nombre de gouvernements ont manifesté leur intention de le faire. Nous invitons aujourd'hui tous les autres membres de la communauté internationale à en faire autant.

194. Mes sentiments sont évidemment divers à l'approche de l'expiration du présent mandat du Canada au Conseil de

sécurité. Nous nous sommes félicités de pouvoir contribuer directement au règlement des questions de guerre et de paix soumises au Conseil. Nous avons participé efficacement, comme semble, à la prise de certaines décisions importantes. Mais nous avons également ressenti certaines frustrations, que partagent probablement la plupart des membres non permanents et qui viennent du fait que l'espacement des mandats est trop long pour permettre soit d'acquérir une vaste expérience, soit d'influer sensiblement sur la façon dont le Conseil s'acquitte des responsabilités qui lui ont été dévolues par la Charte. Nous avons été agréablement surpris de voir comment le Conseil s'est doté, depuis notre dernier mandat, il y a 10 ans, de techniques discrètement efficaces de négociation, qui ont favorisé l'esprit de coopération et de collégialité dans ses délibérations. Nous sommes d'avis que le Conseil s'est généralement bien acquitté des tâches qui lui ont été confiées.

195. Mais nous continuons de croire que le Conseil est trop passif. Il ferme trop souvent les yeux sur des situations qui constituent nettement une menace à la paix et à la sécurité internationales et il continue d'ignorer sa responsabilité, aux termes du mandat que lui confie la Charte, de s'efforcer d'éloigner ces menaces avant qu'elles ne se présentent. Dans mon allocution devant cette assemblée l'an dernier, j'exprimais la conviction que des échanges non officiels et privés entre les dirigeants politiques représentés au Conseil aideraient ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités. Nous avons découvert, je dois l'avouer, que certains de nos collègues ne partageaient pas cet avis. Toutefois, je demeure convaincu de la valeur qu'auraient des réunions ministérielles périodiques qui fourniraient au Conseil l'orientation politique de haut niveau essentielle pour lui permettre d'oeuvrer au maintien et au rétablissement de la paix lorsque l'on prévoit un conflit. Je sais que je ne suis pas le seul à souscrire à ce point de vue et j'invite les membres du Conseil, actuels et futurs, qui le partagent, à poursuivre leurs efforts en vue de l'inciter à remplir le rôle qui lui est réservé par la Charte.

196. Je crois d'autre part qu'il est opportun de nous pencher encore une fois sur la représentation au Conseil. En 1965, le nombre des membres du Conseil était porté de 11 à 15. L'ONU comptait alors 118 Membres. Il y en a aujourd'hui 150. Nombre d'Etats, qui pourraient apporter une contribution positive aux travaux du Conseil, doivent attendre une génération avant d'espérer y siéger.

197. Bien que son mandat se termine à la fin de cette année, le Canada continuera à suivre avec un vif intérêt les délibérations du Conseil. Nous ferons de notre mieux pour collaborer au renforcement du rôle de maintien de la paix de l'Organisation et pour l'inciter encore davantage à favoriser les relations amicales, la coopération et l'harmonie souhaitées dans la Charte des Nations Unies.

198. Passant en revue les activités de l'année écoulée, je me réjouis de la tenue de la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement. Cette session du désarmement a adopté par consensus un Programme d'action [résolution SO10/2, sect. III] qui identifie clairement les questions à négocier en priorité, dont la recherche active de mesures visant à freiner la course aux armements nucléaires, la signature d'un traité d'interdiction des essais nucléaires et la négociation d'un accord efficace concernant l'utilisation des

armes chimiques. Les propositions présentées par le Premier Ministre du Canada et d'autres chefs de gouvernement font actuellement l'objet de discussions dans nombre de capitales. Dans le Document final, la session a fait le point sur les perspectives, les aspirations et les objectifs en matière de limitation et de réduction des armements, et ceci de façon remarquable. Ce document, qui fait autorité, nous servira de guide et de stimulant pour le travail futur. Il nous faut répondre résolument aux défis posés par le programme d'action.

199. La session extraordinaire consacrée au désarmement nous a également rappelé de façon utile l'importance d'arriver à nos conclusions par consensus lorsque des questions importantes sont en jeu. Il nous faudra améliorer nos méthodes si nous voulons consacrer le temps voulu à une étude sérieuse de ces problèmes. Le Canada donne son aval aux propositions fort utiles et nombreuses qui ont été faites à cet égard.

200. Bien que le désarmement soit l'ultime façon de garantir la sécurité internationale, le maintien et l'instauration de la paix sont également essentiels pour limiter les atteintes à la paix. Au fil des ans, le Canada s'est joint à de nombreux autres pays pour appuyer les missions de maintien de la paix de l'ONU. Nous avons fourni du personnel militaire et autre à toutes les forces de maintien de la paix qui ont été créées, y compris la FINUL, créée en mars dernier.

201. Le Conseil a agi promptement et sagement en décidant d'envoyer une force des Nations Unies au sud du Liban déchiré par la guerre. La structure et les activités de la FINUL témoignent non seulement de l'habileté diplomatique du Secrétaire général et de son personnel, mais également de la volonté des Etats Membres de la plupart des régions du monde de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous ne pouvons toutefois oublier que la FINUL a éprouvé certaines difficultés à assumer son mandat et que le Gouvernement libanais n'est pas encore parvenu à restaurer pleinement sa souveraineté.

202. Le succès futur de la FINUL dépendra de la générosité et de la bonne volonté de toutes les parties en cause ainsi que de la mesure dans laquelle les contributeurs éventuels et actuels de la FINUL pourront planifier leur participation.

203. Les Etats qui fournissent des contingents aux forces de maintien de la paix sont inévitablement influencés par la façon dont ils voient la coopération accordée à leurs troupes ainsi que par le genre d'appui que ces opérations reçoivent des autres Membres de l'ONU, et notamment des membres permanents du Conseil de sécurité. Je constate avec regret que deux de ces derniers ont déclaré ne pas avoir l'intention de payer pour la FINUL.

204. Mon pays est particulièrement sensible à la nécessité pour l'ONU d'améliorer sa planification préalable en ce qui concerne le maintien de la paix. Seul un réaménagement sensible de nos besoins propres nous a permis de fournir du personnel spécialisé à la FINUL, et ceci pour six mois seulement. J'invite une fois encore tous les Etats Membres à étudier à nouveau la possibilité d'affecter du personnel, des services et du matériel à ce genre d'éventualité. Si l'on veut

que le Secrétaire général soit en mesure de mener à bien les tâches que lui confie le Conseil de sécurité, et qui sont d'habitude fondées sur le principe d'une répartition géographique équitable, il doit avoir le plus de latitude possible quant à la sélection des ressources requises. La pénurie de personnel disponible dans le secteur des communications et du soutien logistique est particulièrement regrettable. Il est grand temps que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix émette des recommandations catégoriques sur ces questions.

205. J'ai eu l'occasion cette année d'évaluer sur place la situation chypriote. J'en suis venu à la conclusion, à la suite de ma visite, que les parties au conflit devraient pouvoir régler leurs différends par la négociation.

206. Le Canada, une fois encore, est directement intéressé à la solution du problème chypriote. Les contingents canadiens rattachés à la force des Nations Unies sont à Chypre depuis 14 ans, et certains de nos soldats en sont maintenant à leur quatrième tour d'affectation dans cette île. Nombre de Canadiens commencent à estimer que cette présence permanente de la force retarde, davantage qu'elle ne favorise, la recherche d'une solution permanente.

207. Le membre souverain de la communauté internationale a connu une histoire troublée. Je crois qu'il ne servirait à rien de vouloir identifier les responsables d'événements du passé. La communauté internationale attend toutefois du peuple chypriote qu'il utilise les ressources et le dynamisme qu'il partage avec ses voisins méditerranéens, ainsi que la bonne volonté qui subsiste, pour préparer un nouveau programme national qui comportera des garanties acceptables par toutes les parties intéressées. L'héritage du passé ne facilitera pas les choses et, à mon avis, l'entreprise sera même impossible si des négociations suivies ne sont pas instaurées entre les deux communautés. Sans un dialogue permanent, les rapprochements qui se dessinent de temps à autre resteront sans lendemain. Le Secrétaire général a offert ses bons offices aux parties et je les incite à en tirer rapidement et pleinement.

208. Je viens d'aborder d'un certain nombre de questions touchant la paix et la sécurité. Nous nous sommes également attachés à ce que cette assemblée, par ses délibérations, influe sur l'évolution des questions économiques et sociales qui sont vitales pour le bien-être de nos populations. La paix et la sécurité demeureront des objectifs distants tant qu'on n'accordera pas une attention suffisante aux besoins économiques et sociaux fondamentaux de l'humanité.

209. Au fur et à mesure que chacun de nos gouvernements s'attaque à ces problèmes dans le cadre de ses intérêts nationaux, nous devenons de plus en plus sensibles aux vastes répercussions de nos actions. L'amélioration du climat socio-économique ne peut se réaliser que par des politiques qui reconnaissent pleinement cette interdépendance des Etats et des problèmes. Comme les mesures prises isolément ne peuvent être vraiment efficaces, il est essentiel que nous analysions sérieusement ces problèmes au sein de cette assemblée.

210. Les pays industrialisés jouent un rôle prépondérant dans les activités économiques internationales, et leurs

politiques ont par conséquent une influence sensible sur la santé de l'économie mondiale. Nous savons que le rendement de nos économies industrielles est insuffisant depuis quelque temps. Les dirigeants de sept grands pays industrialisés se sont réunis il y a un peu plus de deux mois pour s'entendre sur des mesures à prendre, individuellement et collectivement, pour améliorer cette situation. Mon gouvernement a annoncé depuis lors une série de mesures visant à stimuler la croissance de l'économie canadienne. Ces efforts tendant à assainir notre économie nationale ne témoignent pas pour autant d'une approche introspective. Au contraire, mon gouvernement reste convaincu qu'un système d'échanges internationaux véritablement libres est le cadre le plus propice à une croissance économique générale soutenue pour tous. Il est également convaincu que les problèmes du monde industrialisé ont les meilleures chances de se régler par des moyens qui profitent à tous les pays, industrialisés ou en développement.

211. Il n'existe pas de remède rapide ou facile aux problèmes économiques nationaux ou internationaux contemporains, notamment ceux des pays les plus pauvres du monde; toutefois, certaines nécessités s'imposent nettement. Nous devons favoriser la croissance économique de façon que l'économie internationale puisse mieux répondre aux aspirations d'un monde en développement qui réclame un ordre économique plus équitable. Nous devons résister aux pressions visant l'instauration d'un protectionnisme voué à l'échec. Nous ne devons ménager aucun effort pour assurer le succès des négociations commerciales multilatérales, y compris l'obtention d'avantages susceptibles de satisfaire aussi bien les pays en développement que les grandes puissances commerciales du monde.

212. Il faut que cette assemblée procède à des échanges francs et ouverts sur l'économie mondiale. Mais si nous voulions que l'Assemblée générale joue le rôle qui lui revient dans le processus d'élaboration de solutions équitables à ces problèmes, il faut préciser le mandat du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et lui donner les moyens d'agir. Nous devons doter le Comité d'un mandat qui définisse clairement son rôle en tant que mécanisme de l'Assemblée générale. Si nous lui demandons de s'acquitter de tâches qui relèvent en réalité d'autres organismes internationaux, nous nuirons à l'efficacité d'un instrument qui pourrait se révéler valable.

213. Comme je l'ai déjà dit, le dialogue sur les questions économiques se poursuit sur nombre de fronts. Certains progrès sont apparents. Les négociations relatives à une nouvelle convention sur l'aide alimentaire ont avancé. Le Canada participera de façon active et positive à la reprise des négociations sur un fonds commun pour les produits de base, et nous espérons que, là également, nous réaliserons des progrès. Par ailleurs, l'année 1979 s'annonce très exigeante : la cinquième session de la CNUCED à Manille, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui se tiendra à Vienne, ainsi que la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie du développement international pour les années 80 et au-delà. Le Canada s'intéresse vivement à chacun de ces événements. La présente session de l'Assemblée générale devrait contribuer à leur préparation ainsi qu'à celle d'autres événements comme le projet de conférence mondiale sur les sources d'énergie renouvelables. J'invite les délégations à s'efforcer

de maintenir le consensus pendant ce processus. Les négociations sur ces questions avancent parfois beaucoup trop lentement — ce qui est décevant —, mais nous devons persister dans l'effort jusqu'à ce que nous réussissions.

214. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué depuis un an d'importants progrès en vue de l'adoption d'un traité global des océans. Je suis particulièrement encouragé par les améliorations apportées au texte de négociation composite officieux¹⁷ en ce qui concerne la prévention et le contrôle de la pollution par les navires. Le nouveau texte, s'il ne satisfait pas pleinement les objectifs de mon gouvernement dans ce domaine, reflète toutefois une meilleure prise de conscience internationale de la nécessité d'un partage plus équitable des droits et devoirs des Etats côtiers et du pavillon. Le tragique déversement d'hydrocarbures au large des côtes françaises au début de cette année a clairement démontré que le concept de la souveraineté de l'Etat du pavillon est maintenant désuet.

215. L'accord sur la plupart des principaux éléments d'un traité global des océans est maintenant acquis à toutes fins utiles. Il reste à s'entendre sur les questions vraiment difficiles concernant surtout un système international d'exploitation des grands fonds marins et la transformation du concept de patrimoine commun en un régime équitable qui puisse gouverner cette exploitation. Notre objectif — sans précédent dans les annales des institutions internationales — vise à la création d'une autorité internationale qui aurait à la fois des responsabilités de réglementation et un rôle à jouer dans l'exploitation même des richesses naturelles. Une telle entreprise aurait une influence profonde et globale sur le nouvel ordre économique. C'est pourquoi, en dépit des efforts ou des déceptions qui accompagneront encore ces négociations, nous ne pouvons laisser échouer la Conférence, d'autant plus que beaucoup a déjà été accompli et que le port est en vue.

216. Le Canada est toutefois d'avis que la Conférence devrait se terminer le plus tôt possible. Certes, l'établissement arbitraire d'une échéance peut retarder plutôt qu'accélérer les travaux de la Conférence, mais nous croyons que les négociations devraient se terminer dans le courant de 1979 en vue de l'adoption, nous l'espérons, d'un projet de traité au début de 1980. Le Canada accordera son plein appui à la poursuite de cet objectif.

217. Pour conclure, je crois qu'il est essentiel que nous nous rappelions durant cette session le pourquoi de notre présence ici chaque année. Malgré ses faiblesses, malgré ses échecs, l'Organisation des Nations Unies nous lie à certains principes fondamentaux qui sont aussi valables aujourd'hui qu'en 1945. Cette organisation atteste, depuis un tiers de siècle, des efforts de chaque nation et de leur responsabilité pour mieux assurer la sécurité, la prospérité et la dignité de toute l'humanité.

218. Le défi consiste à faire en sorte que le système des Nations Unies s'adapte au milieu complexe et mouvant dans

¹⁷ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

lequel nous vivons. Nos principes de base ne doivent pas être entachés de procédure bureaucratique. Cette institution doit aller au-devant des problèmes contemporains et non s'en éloigner.

219. J'ai confiance que nous saurons relever le défi.

220. M. GRÖNDAL (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à mes collègues pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que, grâce à votre expérience et à votre sagesse, notre assemblée sera dirigée comme il se doit pour répondre à nos espoirs.

221. L'admission des Iles Salomon, dont nous nous réjouissons, a porté à 150 le nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela représente une croissance remarquable si l'on songe qu'il y a 33 ans ce sont à peine 50 nations qui ont commencé à bâtir cette organisation sur les ruines de la guerre la plus terrible que l'humanité ait jamais connue. Grâce à la dissolution du système impérialiste, une centaine d'Etats nouveaux, libres et indépendants, ont émergé et sont devenus une composante puissante de l'histoire contemporaine. Et n'oublions pas que d'autres encore doivent les suivre.

222. Des voix encore nombreuses attaquent et critiquent les Nations Unies, et en particulier cette assemblée, et les qualifient de battage politique spectaculaire, prodigue en paroles mais avare en actes. Bien que nous soyons conscients de nos insuffisances, nous devons toutefois répondre à de telles critiques non seulement en décrivant les réalisations nombreuses des Nations Unies, mais aussi en faisant valoir que 30 ans représentent un laps de temps très bref pour la vie des organisations internationales. "Rome ne s'est pas faite en un jour", comme le dit un adage que l'on trouve dans plusieurs langues occidentales. Connaît-on une grande culture ou une grande religion qui se soit affirmée ou qui ait réalisé son potentiel en quelques générations seulement ? Pourquoi alors exiger que soit exaucé instantanément le plus grand rêve de l'histoire humaine, les Nations Unies ?

223. Nous pouvons dire des Nations Unies qu'elles sortent juste de l'enfance. En tant qu'adolescents, nous souffrons maintenant des maux de la croissance. Un long avenir nous attend où nous devons vraiment affronter la vie et résoudre ses problèmes avec toujours plus de force et de maturité. Voilà donc l'avenir des Nations Unies tel que je le conçois. Je me permettrai de citer feu Adlai Stevenson et de dire : "Que nul ne se gausse de sa faiblesse car c'est de nous alors que nous nous gaussons". Consacrons plutôt notre force avec persévérance à la réalisation des aspirations de la Charte en nations véritablement unies.

M. Wojtaszek, Pologne, vice-président, prend la présidence.

224. Le peuple d'Islande est une race insulaire qui dépend beaucoup de la mer. Pour cette raison, je crois que l'on comprendra pourquoi nous attachons à la Conférence sur le droit de la mer plus d'importance qu'à n'importe quelle autre activité des Nations Unies, exception faite du maintien de la paix et de la sécurité.

225. Les océans couvrent les deux tiers de la surface de la Terre. Malgré le fait que de larges zones se retrouveront sous la juridiction nationale des Etats côtiers, il reste une superficie immense du fond des mers et des océans qui, nous l'espérons, sera proclamée comme étant le patrimoine commun de l'humanité, tel que l'avaient envisagé les premières résolutions de l'Assemblée générale qui ont défini le mandat de la Conférence. Je ne doute pas, malheureusement, que les instigateurs de ce grand dessein auront été déçus, même si une bonne partie en a été réalisé et qu'il y a encore de bonnes raisons d'espérer qu'un droit de la mer général sera accepté.

226. Et pourtant, la lenteur et les tergiversations de la Conférence qui ont retardé de façon répétée son succès nous donnent de bonnes raisons de nous inquiéter. Etant donné ce qui est en jeu, c'est-à-dire la primauté du droit sur les deux tiers de la planète, je trouve que la question pourrait être soulevée au plus haut niveau politique afin de consolider les résultats positifs que l'on doit aux longs travaux accomplis par des ambassadeurs et des experts et sans négliger ce qu'ils ont réalisé. L'anarchie sur les océans causerait des conflits innombrables et d'immenses dommages, en tout premier lieu aux nations les plus pauvres. La conclusion réussie de la Conférence sur le droit de la mer, l'année prochaine, est vitale et mérite qu'on lui accorde la plus haute priorité.

227. De nombreuses phases de la Conférence sur le droit de la mer ont déjà été couronnées de succès. Le consensus atteint sur des questions importantes a déjà permis de mettre en place des pratiques largement répandues que nul ne remet en question malgré l'absence d'un traité général reconnu et ratifié. Dans cette catégorie, nous pouvons placer la plupart des points concernant les limites maritimes nationales qu'un grand nombre d'Etats ont réaffirmés et placés sous leur législation nationale.

228. Les intérêts vitaux de l'Islande au cours des 30 dernières années ont placé mon pays à l'avant-front dans ce domaine. Notre prochaine démarche sera une législation nationale complète qui confirmera la zone économique des 200 milles, élargissant de 4 à 12 milles l'étendue de la mer territoriale, et mettant au point des mesures pour la protection de l'environnement marin et d'autres sujets connexes. Une telle législation sera débattue au sein du Gouvernement et du Parlement islandais dans un proche avenir.

229. Qu'il me soit permis de revenir à l'historique relativement court de l'Organisation des Nations Unies en attirant l'attention sur le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui doit se produire avant la fin de cette session.

230. Cette déclaration, suivant de si près la Charte elle-même, est l'un des jalons de l'oeuvre des Nations Unies. Comme les Dix Commandements de la religion chrétienne, cette déclaration a été et demeure une source d'inspiration et un guide pour beaucoup, et elle a aussi suscité la crainte et l'inquiétude de certains qui l'ont violée; mais, je suis désolé de le dire, elle a été ignorée et bafouée par beaucoup d'autres, encore trop nombreux.

231. La lutte pour les droits de l'homme a pris un certain élan, et en même temps nous avons davantage pris

conscience de la tâche immense qui reste à accomplir dans ce domaine. Nous savons tous que la torture est pratiquée plus ou moins dans un grand nombre de pays qui appartiennent à cette organisation, et nous ne saurions être en paix tant que cette ténacité n'aura pas été effacée. Nous savons que des milliers de personnes ont été emprisonnées pour des raisons politiques, pour des activités syndicales ou pour des croyances religieuses dans certains pays et qu'elles sont maintenues derrière les barreaux ou dans des camps de concentration, la plupart du temps sans aucun jugement. C'est là, à la longue, un état de choses intolérable. Nous savons que le racisme et la discrimination raciale sont non seulement pratiqués largement mais sont, dans certains pays, érigés en politique officielle. Pour lutter contre ce phénomène, l'Assemblée a adopté de nombreuses résolutions mais les résultats en ont été, dans l'ensemble et jusqu'à maintenant, fort maigres. Nous savons que d'autres droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, sont largement bafoués.

232. Nous devons, à l'occasion du prochain anniversaire de la Déclaration, nous consacrer à cette oeuvre en redoublant d'efforts. Sans les droits humains fondamentaux, il ne saurait y avoir de liberté individuelle, et sans la liberté individuelle nous ne saurions réaliser les buts centraux de la Charte des Nations Unies.

233. En parlant des droits de l'homme, nous sommes amenés à porter notre attention vers la partie australe de l'Afrique où le racisme, l'inégalité et l'injustice sont la base même des structures sociales dans lesquelles des minorités relativement faibles oppriment la grande majorité de la population. La pression des Nations Unies dans cette région doit être accrue dans ce domaine et dirigée dans le sens de solutions équitables et de la liberté nationale, faute de quoi cette région risque de plonger dans un conflit armé à grande échelle.

234. Nous devons persévérer dans notre condamnation de la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud et de tout ce qui accompagne ce système odieux de répression et d'iniquité. La pression internationale sous diverses formes doit être accentuée pour mettre fin à ce système et pour placer ce pays sur la voie d'une société juste au service de toutes les races qui la composent.

235. Nous pensons que l'évolution récente en Namibie, malgré des revers passagers, se poursuivra et conduira ce pays à l'indépendance et au gouvernement par la majorité dans un proche avenir. Nous espérons que des élections libres, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, assureront à tous les groupements, notamment la SWAPO, des chances égales. Elles devront être suivies d'une aide économique considérable pour le renforcement et le développement. Le port vital de Walvis Bay doit évidemment être considéré comme partie intégrante de la Namibie.

236. La rapide évolution des événements au Zimbabwe a encore tourné au pire et causé la déception de ceux qui espéraient que le gouvernement par la majorité s'instaurerait dans ce pays. Des efforts renouvelés pour amener les parties à un accord sur une transition pacifique doivent être accomplis, mais, en attendant, les sanctions en vigueur doivent être effectivement maintenues.

237. Le peuple islandais a un long passé historique qui s'est déroulé sous le joug colonial. Nous savons par expérience que la liberté et l'indépendance n'apportent pas d'elles-mêmes un renversement soudain de l'état de choses et qu'elles n'abolissent pas instantanément la misère. Mais nous savons aussi que l'indépendance nationale éveille un esprit national et donne aux nations des forces nouvelles, inconnues jusqu'alors, qui leur permettent de progresser. Mais une classe dirigeante ne doit pas succéder à une autre; un type d'inégalité et d'injustice ne doit pas se substituer à un autre. Ce n'est qu'avec modération, humanité et éducation qu'une nation opprimée peut accéder à une ère nouvelle de progrès et avancer vers un nouvel avenir.

238. Cela, nous l'avons appris par expérience, et beaucoup de nations indépendantes l'ont appris, chacune à sa façon. Une prospérité matérielle rapidement acquise, même avec un haut niveau d'éducation, peut créer des difficultés et des dangers risquant d'entraîner à nouveau la perte de l'autodétermination si précieuse pour tous. Les entreprises multinationales, les prêteurs de fonds et même les institutions nationales puissantes peuvent, si l'on n'y veille, subrepticement remplacer les maîtres coloniaux du passé les plus notoires. Les nations individuelles doivent dans cette ère nouvelle pratiquer une modération interne et une autodiscipline si elles veulent retrouver les mêmes qualités dans la communauté internationale. Le salut, comme toujours, doit commencer chez soi.

239. Il est évident que l'histoire a favorisé certaines nations plutôt que d'autres, pour quelque raison que ce soit. Certaines nations possèdent l'instruction, les connaissances, la technique, l'industrie et l'abondance, alors que le sort des autres est la surpopulation, la misère, la maladie et une ignorance généralisée. Dans les pays hautement développés, nous partageons tous, à divers degrés, la conviction que les nantis doivent céder une part considérable de leurs richesses pour aider les plus pauvres et les moins fortunés.

240. Il nous reste cependant à voir s'instaurer fermement la même philosophie dans les relations entre nations. Nous devons continuer dans cette voie et obtenir le plus rapidement possible de meilleurs résultats. Il ne m'appartient pas de dire quelles sont les bonnes méthodes: aide directe, augmentation du prix des matières premières ou autres. Qu'il me soit permis simplement de rappeler que si l'on donne un poisson à un homme affamé, on lui donne un repas; mais si on lui apprend comment pêcher, on assure sa subsistance pour toute sa vie.

241. Il n'appartient pas à la délégation d'une petite nation non armée, comme l'Islande, de s'aventurer à donner des conseils aux autres en matière de technique militaire; mais je voudrais dire notre profonde inquiétude devant l'absence de progrès dans le domaine du désarmement, surtout en ce qui concerne les monstruosité de la destruction massive, qui sont prêtes à frapper les populations des centres avec leur capacité de destruction illimitée. Nous sommes également déçus devant le progrès très lent des pourparlers sur la réduction mutuelle des forces dans le domaine des armes classiques.

242. Il est deux aspects de cette question que je dois souligner particulièrement. Tout d'abord, il est vraiment

tragique de constater que des nations en développement consacrent des fonds considérables, prélevés sur leurs ressources limitées, à l'acquisition d'armes, entretenant ainsi dans la prospérité et la satisfaction les complexes militaires et industriels. Cela, de toute évidence, revient à arracher le pain aux affamés et les médicaments aux malades; c'est là l'un des aspects les plus déconcertants de la course aux armements.

243. Le deuxième point concerne de nouveau le vaste océan. Il existe une course aux armements toujours croissante dans les milieux des activités navales, commerciales, de transport, des pêcheries et de la recherche, tout cela à des fins militaires. Hisser son drapeau dans tous les ports du monde, comme le font les superpuissances, n'est qu'une indication d'une nouvelle forme d'impérialisme. Il est tragique en vérité de constater que des sous-marins chargés de torpilles nucléaires se glissent constamment dans d'anciens bancs de pêche et que les pêcheurs peuvent s'attendre maintenant à sortir dans leurs filets des dispositifs électroniques. Tout cela va sans aucun doute à l'encontre du bon travail fait par la Conférence sur le droit de la mer où s'est manifesté un grand désir de préserver l'environnement marin, de protéger les ressources vivantes pour accroître les possibilités de nourriture de l'humanité, de protéger le commerce et d'augmenter les connaissances humaines à des fins pacifiques.

244. Une fois encore, nous devons faire face à une situation aiguë et extrêmement dangereuse au Moyen-Orient. Nous avons toujours soutenu les efforts des Nations Unies pour établir une paix juste, équitable et durable dans cette région. Les derniers développements qui ont abouti aux discussions de Camp David sont, à mon avis, un pas dans la bonne direction. Je voudrais remercier tous les intéressés et exprimer mon admiration pour les qualités d'homme d'Etat et le courage dont ils ont fait preuve. J'espère que cet effort viendra renforcer le travail des Nations Unies et, une fois encore, je promets l'appui de la délégation islandaise.

245. Il existe bien d'autres problèmes encore à l'ordre du jour de notre assemblée, ou des problèmes qui attendent dans les chancelleries du monde; mais je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée pour en discuter. Je me suis borné à évoquer les sujets qui concernent au premier chef le peuple islandais et pour lesquels nous sommes peut-être capables d'apporter une contribution utile. Mais nous écouterons avec attention ceux qui sont plus compétents que nous en d'autres matières avant de décider comment user de notre précieux droit de vote en cette assemblée.

246. Rappelons-nous que la plupart de nos problèmes ont été créés par l'homme et que, partant, ils peuvent être résolus par l'homme s'il existe suffisamment de bonne volonté. Essayons dans cette salle de pratiquer la diplomatie préventive, de trouver une solution aux différends potentiels avant qu'ils ne deviennent des problèmes aigus. A cette fin, procédons à un débat ouvert, sans récrimination. N'oublions jamais que nous ne résolvons pas seulement les problèmes de notre temps, mais que nous édifions l'avenir.

247. Le peuple d'Islande croit à la paix dans la liberté, la justice et l'égalité pour les nations et les individus.

248. Le long voyage des Nations Unies a commencé par un seul pas, mais nous sommes dans la bonne voie, bien que les objectifs puissent nous sembler éloignés.

249. La délégation de l'Islande souhaite à l'Organisation des Nations Unies un succès croissant grâce à son compétent secrétaire général. Nous espérons que cette session de l'Assemblée générale sera couronnée de succès sous l'habile direction de son président.

250. M. CHRISTOPHERSEN (Danemark) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je lui souhaite tout le succès possible dans ses hautes fonctions et je l'assure de la totale coopération de ma délégation.

251. C'est pour moi un grand plaisir que de m'associer à ce qu'ont dit les orateurs précédents pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Iles Salomon, cent-cinquantième et tout nouveau Membre de l'Organisation mondiale.

252. Etant donné que je représente mon gouvernement ici pour la première fois, j'aimerais souligner que la politique étrangère du Danemark est fondée solidement sur une majorité parlementaire très large, ce qui reflète une foi profonde à l'égard des valeurs et des principes fondamentaux incorporés dans la Charte des Nations Unies.

253. Notre participation à l'Organisation des Nations Unies est par conséquent considérée comme une pierre angulaire de la politique étrangère danoise. Pour nous, l'Organisation mondiale est un instrument unique pour nous rapprocher de l'objectif ultime : un monde de paix fondé sur un plus grand respect de l'individu et de ses besoins fondamentaux.

254. A cet égard, je souhaite aussi souligner la grande importance que nous attribuons au rôle du Secrétaire général et de son personnel.

255. L'Organisation des Nations Unies a été fondée sur la reconnaissance de la responsabilité commune des grandes puissances pour le maintien de la paix dans le monde. Même si, aujourd'hui, la tendance est à une participation accrue de la communauté mondiale tout entière, le rôle des Etats les plus puissants du monde est encore crucial. La reconnaissance générale de ce fait est prouvée par l'attention que toutes les nations consacrent à l'évolution des relations entre les deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Le Gouvernement danois est heureux de constater la coopération accrue qui existe entre ces deux puissances en de nombreux domaines, et qui est extrêmement importante. Cependant, pour des raisons évidentes, nous observons avec un intérêt particulier les efforts qui visent à contrôler et à réduire l'actuelle course aux armements. Nous espérons sincèrement qu'un accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques pourra être conclu dans un très proche avenir et qu'il sera suivi d'un accord à la suite de la troisième série de négociations impliquant une réduction véritable des arsenaux d'armements des deux superpuissances militaires.

256. Les efforts délibérés en faveur de la détente ont eu une influence importante sur le relâchement des tensions

entre l'Est et l'Ouest nées de la seconde guerre mondiale. Nous sommes certains que le processus de détente ira se développant. Mais nous devons admettre que le progrès n'a pas été aussi marqué que nous l'espérions et que certains problèmes sont apparus dans la mise en oeuvre de la détente.

257. Dans le domaine du contrôle des armements, peu de progrès a été accompli, et cette remarque comprend les négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale, encore que, récemment, on ait pu constater certaines ouvertures dans ces négociations. Il est particulièrement important de progresser dans le domaine du désarmement si l'on entend que se poursuive le processus de la détente. C'est là une des raisons principales pour lesquelles le Gouvernement danois a participé activement à la dixième session extraordinaire des Nations Unies, consacrée au désarmement; c'est pour la même raison que nous avons insisté de la manière la plus ferme pour que se poursuive la réunion au plus haut niveau.

258. Il est essentiel que le processus de la détente revête une signification réelle pour le citoyen à titre individuel. Tandis que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe continue ses travaux, le Danemark poursuivra ses efforts à cette fin.

259. Le conflit Est-Ouest ne doit pas s'étendre aux continents et aux pays qui n'ont rien à voir avec ses origines. Une telle extension non seulement saperait la détente et sa crédibilité en général, mais encore elle serait néfaste pour tous les pays intéressés, étant donné qu'elle s'opposerait à l'élaboration d'une solution authentique des problèmes urgents qu'affronte le tiers monde. C'est pourquoi je fais miennes sans réserve aucune les vues exprimées sur ce point par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [voir A/33/1, sect. II]. A mon avis, c'est au niveau régional qu'il convient de trouver une solution à ces problèmes, sans aucune intervention extérieure. Mais la paix du monde ne peut pas être assurée par les seules superpuissances. Toutes les nations ont à cet égard une importante responsabilité. Il importe notamment que la République populaire de Chine joue un rôle toujours plus actif en matière de coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies comme en dehors de celle-ci. Le Danemark a toujours essayé de développer une coopération positive avec tous les pays, quel que soit leur système politique, économique ou social. C'est pourquoi nous sommes tout particulièrement satisfaits chaque fois que nous voyons une nation nouvelle intensifier sa participation à la coopération internationale. Pour nous, cette évolution représente une attitude utile et constructive face aux problèmes que nous connaissons tous et qui ne peuvent être résolus que si nous travaillons de concert, sans aucun sentiment de crainte, de soupçon ou de ressentiment.

260. La scène mondiale ne doit pas, toutefois, être considérée en termes purement politiques. Les problèmes économiques acquièrent une prédominance toujours plus grande. Lorsque, l'an dernier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/174, on a estimé qu'elle avait ainsi fourni un cadre nouveau pour la poursuite du dialogue Nord-Sud au sein du système des Nations Unies. Il est particulièrement regrettable que, dès le début de cette assemblée, nous devions affronter le fait que le Comité créé en application

de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale ait été dans l'impossibilité de fonctionner comme nous l'avions espéré. Qu'est-ce donc qui n'a pas marché ? Attendions-nous trop du Comité à un moment donné ? Avons-nous essayé de trouver un texte de compromis alors qu'en fait il n'existait pas de compromis ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous devons essayer d'apporter des réponses au cours de la présente session. Une condition préalable à la solution des problèmes que connaît le Comité est néanmoins que toutes les parties fassent preuve de la volonté politique nécessaire.

261. Le Gouvernement danois estime qu'il est tout particulièrement important de trouver des solutions aux graves problèmes économiques des pays en développement. A cet égard, mon gouvernement continue de penser qu'une gestion efficace du processus vers l'instauration d'un ordre économique international nouveau et plus équitable est essentielle.

262. La persistante stagnation économique à l'échelle mondiale rend plus difficiles les progrès vers un nouvel ordre économique international, mais ces progrès ne sont pas moins urgents. Les pays en développement ont été touchés plus gravement encore que les pays industrialisés. Cependant, la reconnaissance accrue de l'interdépendance dans l'économie mondiale offre de nouveaux espoirs en faveur d'une coopération internationale intensifiée au bénéfice de toutes les nations, cette reconnaissance prenant, bien entendu, en considération les différences nationales en matière de capacité économique, ainsi que les besoins particuliers des pays en développement.

263. Si l'on s'en tient à cette perspective, c'est la réalisation de résultats concrets du dialogue Nord-Sud qui présente le plus d'importance. Les progrès accomplis au cours de l'an passé ne devraient donc pas être méconnus. Il est très encourageant, à mon sens, qu'il ait été possible, à la réunion au niveau ministériel, en mars dernier, du Conseil du commerce et du développement, de parvenir à un accord sur une résolution concernant les problèmes de la dette et du développement des pays en développement [voir A/33/15, deuxième partie, annexe I, résolution 165 (S-IX)].

264. Dans ce contexte, j'aimerais souligner que le Gouvernement danois a déjà exprimé clairement à ce moment-là que nous étions disposés à entamer des négociations avec certains pays en développement au sujet de l'ajustement des conditions de l'assistance publique au développement dans le passé en vue de trouver les solutions les plus appropriées dans chaque cas.

265. D'autres aspects importants du dialogue Nord-Sud seront abordés dans un proche avenir.

266. Il a été généralement accepté que la stabilisation des prix des matières premières renforcerait les économies des pays en développement et, en même temps, pourrait faciliter les politiques de planification et de production des pays importateurs. La stabilisation des prix contribuerait donc à la croissance économique renouvelée de tous les pays. J'espère sincèrement que les négociations sur le fonds commun qui vont reprendre au mois de novembre prochain aboutiront à des conclusions positives sur les éléments

importants et donneront ainsi un nouvel élan aux négociations conduites en vertu du Programme intégré pour les produits de base¹⁸. Le Danemark a déjà exprimé son appui aux principes que le financement du fonds commun doit comprendre des contributions directes de gouvernements et que le fonds doit avoir la capacité suffisante pour assister non seulement en matière de financement ou de stockage, mais aussi pour aider en d' "autres mesures".

267. La science et la technique jouent un rôle important dans le processus de développement. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qui doit se tenir l'an prochain devrait viser à intensifier la coopération internationale dans ce domaine. Un aspect important serait de renforcer les infrastructures scientifiques et techniques des pays en développement afin que ces derniers puissent mettre au point une technologie reflétant leurs besoins et leurs priorités propres.

268. La récession économique a accru une tendance au protectionnisme au détriment de toutes les nations qui participent au commerce mondial, qu'il s'agisse des pays développés ou des pays en développement. C'est pourquoi il est extrêmement important de parvenir à des conclusions rapides et positives des négociations commerciales multilatérales qui se déroulent dans le cadre du GATT. Une issue fructueuse signifierait une confirmation de l'engagement auquel nous avons souscrit de maintenir un système commercial mondial ouvert. Cela permettrait aussi une meilleure intégration des pays en développement dans ce système sur la base d'un traitement spécial préférentiel.

269. A notre avis, il devrait exister, dans le cadre de l'ONU, une procédure spéciale pour discuter les problèmes d'ensemble de l'énergie. Un tel dialogue, nous en sommes convaincus, serait à l'avantage aussi bien des pays en développement que des pays développés. Aussi avons-nous pris note avec intérêt de la résolution 1978/61 où le Conseil économique et social recommande à l'Assemblée générale de convoquer une conférence sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie à la date la plus rapprochée possible.

270. Pendant sa dernière session, le Conseil du commerce et du développement a été en mesure d'adopter un ordre du jour provisoire pour la cinquième session de la CNUCED. Mon gouvernement est prêt à participer à cette session de façon constructive dans le but d'élargir les zones d'entente et d'aboutir à un accord sur le plus grand nombre possible des questions importantes qui seront discutées à Manille.

271. Il reste que, pendant bien des années à venir, les pays en développement les plus pauvres, en particulier, dépendront largement des ressources extérieures sous forme d'assistance officielle au développement. Lorsqu'on a adopté l'actuelle Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)], on a fixé l'objectif de 0,7 p. 100 pour cette assistance. Maintenant que nous approchons de la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il paraît difficile d'être optimiste quant à la possibilité d'atteindre ce chiffre. Comme il était dit dans le

communiqué de la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tenue en juin, nous avons noté à notre grand regret le niveau décevant dans l'ensemble du courant de l'assistance. Le Danemark, pour sa part, le déplore vivement, mais nous sommes résolus à atteindre cet objectif de 0,7 p. 100 et espérons y parvenir en 1979.

272. Au cours de l'année écoulée, on a soumis à l'attention de la communauté internationale de nouvelles propositions intéressantes sur les moyens d'augmenter les courants d'échanges des pays développés vers les pays en développement, notamment grâce à des investissements privés. Mais il importe de souligner que tous les efforts faits dans ce but ne doivent nullement inciter les pays développés à ne pas augmenter le montant de leur assistance officielle.

273. Une grande partie de l'aide danoise au développement passe par le PNUD. Nous savons que le PNUD accomplit un travail extrêmement important, aussi sommes-nous heureux que les principaux pays donateurs aient récemment augmenté leurs contributions. Nous sommes encore loin, toutefois, d'une répartition équitable des contributions faites au PNUD. Nous pensons aussi que le programme devrait reposer sur une base plus stable de ressources, ce qui serait possible si les contributions s'étaient sur plusieurs années.

274. Je passe maintenant à certains des problèmes politiques plus concrets dont l'Assemblée générale est saisie. Le conflit au Moyen-Orient reste l'une des questions les plus graves, sinon la plus grave. En effet, il cause de grandes souffrances humaines et il est une menace pour la paix mondiale. Lorsque l'Assemblée générale a adopté en 1947 le plan de partage de la Palestine [résolution 181 (II)], la communauté mondiale a pris un engagement eu égard à l'existence de l'Etat d'Israël. En même temps, elle assumait une responsabilité envers les Palestiniens. Cela étant, le Gouvernement danois a préconisé, au cours des années, un règlement d'ensemble juste et durable du conflit du Moyen-Orient, qui tienne compte des droits et des préoccupations de toutes les parties intéressées. Il n'est pas possible d'assurer la paix par l'acquisition de territoire ou par les seuls moyens militaires. La paix exige, de la part de toutes les parties intéressées, discernement et réalisme, entente mutuelle et volonté de coopérer.

275. Avec ses partenaires occidentaux, le Gouvernement danois appuie les efforts faits actuellement pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous espérons que les résultats des réunions de Camp David, courageusement convoquées par le président Carter, nous rapprocheront d'une paix juste, totale et durable et que toutes les parties intéressées accepteront de coopérer à cette fin. Le Danemark appuiera fermement tous les efforts tentés pour aboutir à la paix.

276. La situation au Liban représente au Liban un problème très grave. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, le Danemark a appuyé de tout coeur les efforts inlassables faits par le président Sarkis pour sauvegarder l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et pour rétablir la paix et la sécurité dans le pays.

277. Depuis très longtemps, le Danemark est en faveur de l'accession à l'indépendance de toutes les anciennes colonies

¹⁸ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

et de l'élimination de la discrimination raciale. Nous avons œuvré activement dans ce double but à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs. Aussi mon pays s'inquiète-t-il de voir que les problèmes de l'Afrique australe ne sont toujours pas résolus. Ces conflits ont souvent pour conséquence d'horribles souffrances humaines. Il faut condamner de tels actes de violence, mais sachons qu'ils ne disparaîtront pas avant que les causes fondamentales des conflits n'aient été éliminées.

278. Si le régime actuel de Salisbury ne comprend pas bientôt que le temps lui est compté, la situation va inévitablement empirer d'une manière dangereuse. Nous espérons que l'initiative anglo-américaine¹⁹ et les efforts des Etats africains parviendront à réunir toutes les parties autour de la table de négociation, car c'est là seulement que l'on pourra trouver une solution pacifique, équilibrée et internationalement acceptable.

279. Par ailleurs, nous avons noté avec soulagement qu'une évolution importante et positive de la situation en Namibie permet l'espoir et l'optimisme. En fait, nous escomptions que la Namibie fournirait la preuve qu'il était possible de régler pacifiquement des conflits engendrés par le colonialisme et le racisme. La résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité, du 27 juillet dernier, semblait rendre possible la mise en œuvre de la proposition élaborée par les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité [S/12636] en étroite collaboration avec les parties directement intéressées. Il serait, en vérité, condamnable et déplorable que l'Afrique du Sud choisisse vraiment de revenir à une politique d'affrontement avec les Nations Unies à propos de cette question. Il serait, en vérité, irréfléchi et dangereux de promouvoir un arrangement qui ne serait pas acceptable sur le plan international. Pretoria ne peut certainement pas avoir dit son dernier mot à ce sujet.

280. Nous attendons toujours avec impatience que l'on donne suite à la proposition des cinq et que l'on agisse vite et bien sur la base du rapport du Secrétaire général [S/12827]. Le Danemark est prêt, conformément à ses principes traditionnels, à fournir du personnel au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Nous sommes aussi disposés à aider une Namibie indépendante, internationalement acceptée, dans son développement et dans la construction de son économie.

281. Je rend hommage aux efforts faits par les Etats et les peuples africains intéressés à l'appui de solutions négociées et internationalement acceptables pour la Namibie et le Zimbabwe. Sans leur apport constructif, les perspectives de paix auraient été bien ténues.

282. Le Danemark continue de condamner la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, et il estime qu'il est nécessaire d'exercer des pressions accrues sur l'Afrique du Sud en vue d'éliminer le système d'*apartheid*. La décision historique du Conseil de sécurité, dans sa résolution 418 (1977), d'imposer un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud répondait à un souhait depuis longtemps exprimé par le Danemark. Mais

cet embargo n'est nullement suffisant pour convaincre les Sud-Africains qu'ils doivent accepter un système non racial fondé sur l'égalité de droits pour tous. Leur système d'*apartheid* non seulement viole tous nos principes et nos idéaux, mais il est également dangereux et constitue une menace pour la paix internationale. Le Gouvernement danois a, depuis longtemps, mis en œuvre l'embargo obligatoire sur les armes, et, de concert avec nos voisins des pays nordiques et nos partenaires de la Communauté européenne, nous avons pris des mesures en vue d'intensifier nos pressions sur le régime sud-africain.

283. Avant de passer au dernier point de mon allocution, j'aimerais souligner l'appui plein et entier du Danemark à tous les efforts visant à supprimer le terrorisme international. Mon gouvernement appuie pleinement toutes les initiatives réalistes prises au sein de l'ONU ou dans d'autres enceintes en vue de prévenir et de combattre les actes de violence internationaux, le détournement d'aéronefs civils et la prise d'otages qui mettent en danger des vies humaines.

284. Enfin, j'aimerais dire quelques mots sur une question qui est étroitement liée aux travaux de notre organisation. Je songe au trentième anniversaire, cette année, de l'adoption, par l'Organisation des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 A (III)], qui considère que

"... la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde".

285. Pendant ces 30 années, l'application des droits de l'homme a atteint une importance primordiale dans la politique et la coopération internationales, et elle est maintenant devenue une tâche constante, tant au niveau national qu'aux niveaux régional et international. On convient d'ailleurs généralement que des améliorations à cet égard sont absolument nécessaires. Des rapports quotidiens sur les violations continues et flagrantes des droits de l'homme de nombreux pays du monde viennent étayer ce fait.

286. Il est cependant intéressant de constater que les gouvernements ainsi que les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les particuliers manifestent une inquiétude croissante devant les violations des droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits civils et politiques, d'une part, ou des droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part.

287. Le fait que les droits économiques, sociaux et culturels ont été reconnus sur le même pied d'égalité que les droits civils et politiques traditionnels n'implique pas seulement, de l'avis de mon pays, le respect du droit de l'individu à s'affirmer, mais également une responsabilité véritable à l'égard de l'être humain. Ces deux catégories de droits de l'homme doivent être garanties, car elles font partie intégrante d'un ensemble d'éléments qui permettent à l'être humain de jouir simultanément de la liberté de parole et de croyance, à l'abri de la crainte et du besoin.

288. Ayant abordé quelques-unes seulement des questions importantes, je ne peux m'empêcher de songer aux nom-

¹⁹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977, document S/12393.

breux autres problèmes qui méritent aussi notre attention. Il se peut que nous ayons des priorités différentes, des approches diverses et des propositions multiples à l'égard des solutions, mais nous devons être réalistes. Nous devons reconnaître publiquement que nous ne pourrions peut-être résoudre que quelques-uns de ces problèmes avant de nous rencontrer ici de nouveau l'année prochaine. Nous ne pouvons continuer d'utiliser une rhétorique redondante pour laisser croire que cette année il y a lieu, comme par miracle, de manifester un optimisme particulier. Si nous continuons de parler ainsi, nous allons perdre la confiance du public. Des mesures sont nécessaires si nous voulons éviter que l'opinion publique ne devienne cynique à l'égard des Nations Unies et des possibilités qu'elles ont de résoudre les problèmes. A notre avis, cela serait désastreux.

289. Nous ne devons pas oublier nos objectifs et nos buts, et nous devons toujours nous efforcer de les réaliser. C'est dans cet esprit d'idéalisme réaliste que je veux affirmer que le Danemark fera tout son possible pour favoriser le principe selon lequel les conflits et les différends ne peuvent être résolus que par un dialogue constructif et des négociations pacifiques, ainsi que par la recherche de moyens réalistes en vue d'éliminer l'injustice, l'inégalité, et les privilèges désuets parmi les peuples du monde.

290. M. AKAKPO HIANYO (Togo) : Depuis 33 ans, toutes les nations délèguent chaque année leurs représentants qui viennent se réunir dans ce majestueux palais, devenu, de ce fait, un lieu de dialogue et de concertation entre des hommes de bonne volonté à la recherche de la paix dans les affaires politiques, de l'union dans le combat contre la faim et la malnutrition, de la solidarité dans la répartition des biens de ce monde, transformé, hélas, en champ clos de la guerre, de l'égoïsme et de la division.

291. La communauté internationale est, aujourd'hui comme hier, malheureusement confrontée à des épreuves de toutes sortes, et notre réunion a pour objet de rechercher des solutions aux crises qui menacent dangereusement la paix et la sécurité dans le monde.

292. La trente-troisième session de l'Assemblée générale de notre organisation s'ouvre à un moment où les éminents représentants rassemblés ici en aréopage concentreront, à coup sûr, leurs réflexions sur les questions importantes qui secouent le monde.

293. La délégation togolaise est venue, comme par le passé, apporter une contribution positive à ces réflexions.

294. Avant d'aller plus loin, je voudrais tout d'abord saisir l'occasion que m'offre cette haute tribune pour féliciter chaleureusement le Président de sa brillante élection à la présidence de cette trente-troisième session de l'Assemblée générale de notre organisation. En lui confiant la lourde responsabilité de diriger ses travaux, l'Assemblée générale a voulu rendre hommage à la fois à ses qualités de diplomate consommé et, à travers lui, à son pays, ainsi qu'à son prestigieux chef d'Etat. Il a réussi, de bonne heure, à forger le destin de son peuple en transformant la liberté créatrice de l'homme en une incitation permanente vers l'intégration des forces productrices. Il continue de jouer un rôle éminemment positif sur l'arène internationale dans la

recherche constante de la paix, de l'union et de la solidarité entre les peuples du monde et dans les rapports entre Etats.

295. Aussi, sommes-nous fiers d'affirmer notre conviction quant à l'issue heureuse de nos présentes assises. Dans l'accomplissement de cette exaltante mais difficile mission, le Président pourra compter sur la sympathie et la franche collaboration de la délégation togolaise.

296. Le Président sortant, M. Lazar Mojsov, a su imprimer un style de haute tenue aux débats de la trente-deuxième session ordinaire et des trois sessions extraordinaires qui l'ont suivie. Il a su donner toute la mesure de la compétence de diplomate accompli qu'on lui connaît. C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour lui adresser toutes nos vives félicitations.

297. Permettez-moi également d'adresser à M. Kurt Waldheim les félicitations du Gouvernement togolais pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur de la paix dans le monde où subsistent encore malheureusement de dangereux foyers de tension. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour son action hautement appréciable.

298. Qu'il me soit enfin permis de saluer, au nom du Gouvernement et du peuple togolais, les Iles Salomon qu'avec plaisir nous accueillons parmi nous en tant que cent cinquantième Membre de notre organisation.

299. Cette année encore, le monde entier s'interroge, anxieux devant la recrudescence des foyers de crise. La sécurité, la paix et la coopération se trouvent à nouveau très menacées et la communauté internationale est désarmée devant les maux dont elle souffre. Dans son désarroi, elle se tourne vers notre organisation.

300. L'Organisation des Nations Unies doit retrouver les ressources nécessaires, l'impulsion indispensable, en vue d'éliminer les causes des multiples convulsions qui déchirent notre monde contemporain. Elle doit au préalable convaincre tous les Etats Membres d'assumer pleinement leurs responsabilités, de faire preuve d'une volonté politique suffisante pour transcender leurs divergences afin de concentrer toute l'attention voulue sur les graves problèmes qui secouent le monde actuel et qui sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la paix internationales si on ne leur trouve pas les solutions appropriées.

301. Le monde actuel, un monde d'interdépendance, a un besoin urgent de paix, d'union et de solidarité pour se consacrer à une coopération internationale qui apparaît chaque jour plus indispensable que jamais.

302. A cet égard, il est regrettable de constater que le monde, loin d'avoir compris la nécessité de cette coopération, se complait dans la multiplication des foyers de tension inutiles, créant ainsi une contradiction flagrante entre le désir de paix, d'union et de solidarité des peuples, et l'état permanent de belligérance qui plane sur notre planète.

303. Les problèmes de l'Afrique australe, du Sahara occidental, du Moyen-Orient, de la Corée, participent de cette contradiction.

304. En Afrique australe, en effet, l'indécision paralysante de l'action des principales puissances impliquées dans le règlement de la crise dans ces pays et leur incapacité évidente à assumer leurs responsabilités à l'égard des peuples du Zimbabwe et de la Namibie, qui souffrent encore du joug d'un colonialisme abject, ont engendré la souffrance et la révolte de millions d'êtres humains qui ne demandent rien d'autre qu'à vivre libres, en paix, en union avec toutes les autres populations de la région.

305. Les manoeuvres dilatoires d'un Ian Smith aux abois au Zimbabwe traduisent, à n'en pas douter, l'insolence d'un homme habitué à ne jamais voir la vérité en face. Cette attitude négative de la part des dirigeants de la minorité blanche de ce pays ne peut que renforcer la communauté internationale dans son soutien aux mouvements nationalistes en lutte pour recouvrer leur liberté. Les tactiques de duperie que multiplie Ian Smith doivent nous amener à une application plus stricte et plus conséquente des sanctions adoptées contre son régime. Elles sont une raison supplémentaire pour nous amener à appeler le Front patriotique à plus de vigilance pour assurer, en son sein, une plus grande cohésion, afin de transcender ses contradictions internes pour ne faire face qu'à l'ennemi commun : le régime raciste minoritaire de Salisbury.

306. En Namibie, Pretoria s'entête, par des pirouettes successives, à retarder l'accession du pays à la pleine souveraineté, et, en outre, par des combats d'arrière-garde, de soustraire Walvis Bay de la Namibie, cherchant à porter une grave atteinte à l'intégrité territoriale de ce pays. La communauté internationale ne doit pas rester plus longtemps impuissante et devra tout mettre en oeuvre pour l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action [résolution S-9/2] adoptés par la neuvième session extraordinaire sur la Namibie. Ce faisant, elle aura renouvelé son soutien aux combattants de la SWAPO, seul représentant du peuple namibien, en lutte pour la liberté, l'intégrité et l'indépendance du pays.

307. La situation en Afrique du Sud n'a guère évolué depuis notre dernière assemblée générale, tant il est apparu évident à la communauté internationale que le régime inhumain d'*apartheid* continue avec un cynisme et une barbarie éhontés.

308. Pendant combien de temps la communauté internationale devra-t-elle subir encore les affronts de l'effroyable régime de Pretoria, qui persiste à narguer le monde entier par sa politique raciste rétrograde et à multiplier les actes de provocation et d'agression contre les paisibles populations des Etats voisins ?

309. Le Gouvernement togolais, quant à lui, n'a jamais cessé de soutenir le point de vue selon lequel l'*apartheid* ne mourra pas de sa belle mort, et que, tant que les sanctions économiques et politiques adoptées par notre organisation et par de multiples conférences internationales ne seront pas intégralement appliquées par tous les Etats, la minorité raciste continuera de soumettre la majorité noire à l'oppression et à la torture les plus inhumaines.

310. A cet égard, l'on constate avec regret que certains Etats Membres ont marqué leur refus de donner à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la

discrimination raciale, tenue récemment à Genève, toute la dimension qu'elle mérite.

311. Alors que l'immense majorité des peuples souffre de la malnutrition, de la maladie et d'autres fléaux, on assiste, de la part de certaines puissances, à une course effrénée aux armements de plus en plus sophistiqués.

312. Cette course les a conduites à mettre au point des machines capables de tuer l'homme en épargnant l'environnement.

313. Mais que signifie ce raffinement démoniaque qui aboutirait à préserver un environnement sans âme ? Tel est le problème posé par la découverte de la bombe à neutrons. Le fait même que l'humanité soit amenée à instaurer un débat sur sa propre survie, menacée par ses propres découvertes, traduit l'angoisse dans laquelle sont plongés des millions d'hommes. Il traduit plus un état de décadence qu'il ne représente une étape nécessaire du progrès de l'humanité.

314. La bombe nucléaire et la bombe à neutrons, dis-je, soulèvent un cas de conscience pour l'humanité. Ainsi donc, la vie humaine est reléguée au niveau le plus bas dans l'échelle des valeurs.

315. C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud, dont nul n'ignore le bellicisme foncier fondé sur la haine raciale, entreprend, elle aussi, de se doter d'une panoplie nucléaire.

316. Le comble de l'absurdité est que, dans cette entreprise satanique, l'Afrique du Sud, royaume de l'*apartheid*, bénéficie de la bienveillance et de la coopération de pays pourtant bien placés pour tirer les leçons de l'histoire et mesurer les affreux méfaits de la guerre.

317. Notre organisation se trouve dès lors à la croisée des chemins et sa responsabilité est ainsi décuplée. Elle doit veiller au respect scrupuleux de l'intégrité territoriale des Etats. Elle doit le faire vis-à-vis de chaque Etat Membre, petit ou grand. C'est pourquoi le Gouvernement togolais est profondément convaincu que la France, en accord avec la communauté internationale, assumera ses responsabilités pour assurer le respect, à l'égard de l'île comorienne de Mayotte, de ce principe de l'intégrité territoriale des Etats Membres de notre organisation. Elle permettra à la jeune République des Comores de s'attaquer résolument aux problèmes prioritaires de son développement.

318. S'agissant du Sahara occidental, nous espérons que la raison triomphera et que les initiatives à mettre en oeuvre sur la base du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes déboucheront sur des résultats positifs pour que la paix revienne enfin dans cette région.

319. Le Gouvernement togolais, qui a toujours soutenu le principe de l'autodétermination des peuples, proclame à nouveau son opposition résolue à l'occupation illégale des territoires étrangers par d'autres Etats.

320. L'obstination d'Israël à occuper par la force les territoires des autres Etats du Moyen-Orient constitue un mépris inadmissible des principes sacrés de la Charte de notre organisation. La situation de guerre larvée qui en

résulte est une menace quasi permanente contre la paix et la sécurité internationales. Aussi longtemps que les territoires arabes et palestiniens resteront occupés, la politique d'expansion impérialiste poursuivie par Israël, parce qu'elle bafoue les principes de notre organisation, sera désapprouvée par la grande majorité des Etats. Le Gouvernement togolais souscrit avec persistance à l'idée d'une reprise du dialogue entre toutes les parties concernées avec la participation effective de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant légitime du peuple palestinien, qui doit recouvrer ses droits nationaux inaliénables et, en particulier, son droit à une patrie.

321. C'est pourquoi la communauté internationale doit amener Israël à la raison afin qu'il mesure la gravité de la situation qui prévaut au Moyen-Orient et oeuvre en toute bonne foi en faveur d'un retour de la paix dans cette partie du monde, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies.

322. De même, la recherche d'une solution de paix au problème de Chypre passe nécessairement par l'application de la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité, et de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale par les deux communautés vivant dans cet Etat. Mais l'application de ces décisions ne peut être effective que si s'opère le retrait immédiat de toutes les forces étrangères de Chypre, suivi de l'adoption de mesures concrètes devant faciliter le retour dans l'île de tous les réfugiés.

323. C'est dire que le Gouvernement togolais encourage vivement la reprise des négociations entre les communautés grecque et turque, sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

324. En ce qui concerne les problèmes d'Extrême-Orient, nous réaffirmons notre ferme opposition aux manoeuvres tendant à imposer l'admission du fait accompli de la création factice de deux entités coréennes et renouvelons notre appui total au peuple coréen tout entier dans sa juste lutte pour la réunification pacifique et indépendante de sa patrie.

325. C'est aussi en conformité avec son credo "Paix, union, solidarité" que le Togo soutient que l'océan Indien doit être une zone de paix, en dehors des surenchères militaires des grandes puissances.

326. On a l'impression que certaines puissances se plaisent à engager l'humanité dans la voie de l'autodestruction. On comprend mal leur tendance vicieuse à jouer au jeu de la guerre et de la course aux armements.

327. Il faut que la communauté internationale appelle à la raison les marchands de canons. C'est à juste titre que notre organisation, lors de la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, a insisté sur le fait que la paix, pour être durable, doit nécessairement se fonder sur un désarmement général afin que soit arrêtée la course effrénée et insensée à un cataclysme, pour détourner de l'humanité la terrible menace d'une calamité depuis longtemps suspendue sur nos têtes.

328. Cette nécessité d'arrêter la course aux armements est d'autant plus urgente que la situation économique mondiale languit depuis la crise pétrolière de 1973.

329. Monsieur le Président, dans votre remarquable discours inaugural [*1^{re} séance*], vous avez fait une analyse particulièrement lucide, réaliste et édifiante du contexte économique international.

330. La situation des pays en développement ne cesse de se détériorer. Alors que l'unanimité se fait à toutes les tribunes internationales sur la nécessité de substituer à l'ordre économique ancien un faisceau de relations plus cohérentes et mieux agencées, reflétant effectivement les préoccupations de l'immense majorité de l'humanité, les solutions jusqu'ici préconisées sont restées inopérantes parce que les pays nantis continuent de vouloir à tout prix sauvegarder leurs intérêts égoïstes en freinant toute tentative de hâter l'avènement d'un nouvel ordre économique plus solidaire, plus équilibré et, par conséquent, plus juste.

331. Il est bien vrai que les bonnes volontés n'ont pas manqué de par le monde. Une intense activité s'est développée, des recherches conduites dans plusieurs domaines ont permis d'identifier les scénarios probables de l'évolution de notre monde au cours des prochaines années. La majorité des conclusions de ces études met à jour la persistance, voire l'accentuation des déséquilibres entre pays nantis et pays pauvres. Les frustrations que pareille évolution suscite peuvent compromettre à terme toute possibilité de dialogue, et entraîner définitivement les pays riches et les pays pauvres dans une confrontation aux conséquences imprévisibles. Les relations économiques internationales, les transferts de technologie, les flux financiers et les termes de l'échange risquent, si on n'y prend pas garde, de subir l'aggravation des profonds bouleversements qu'ils connaissent déjà.

332. Il apparaît plus qu'urgent qu'une solution soit rapidement trouvée à la crise du système monétaire international qui a été sérieusement secoué depuis 1971. Cet état de choses inquiète particulièrement les pays du tiers monde, en raison des graves préjudices qu'il cause à leur développement. En effet, l'insécurité monétaire dans laquelle le monde semble se complaire occasionne, au détriment des pays en développement, des pertes au change, accentuées par des mouvements de spéculation sans frein.

333. La forte détérioration de leur balance des paiements a considérablement réduit, de façon parfois dramatique, leurs possibilités de développement. C'est pourquoi ils ont pris conscience de la nécessité d'abandonner les mécanismes désuets qui ont jusqu'ici régi les relations économiques internationales. Ils se sont dès lors attelés à la recherche de solutions susceptibles de mettre un terme au désordre et à la confusion qui caractérisent désormais les relations économiques mondiales, afin de préparer ensemble la voie à l'avènement d'un nouvel ordre plus équilibré. C'est la raison pour laquelle les pays du tiers monde ont entrepris une intense activité de concertation en affirmant, beaucoup mieux que par le passé, le caractère interdépendant de leur développement afin de réduire leur dépendance vis-à-vis du monde développé. Leur solidarité et leur détermination ont été soulignées en plusieurs occasions, notamment lors des trois dernières réunions de la CNUCED et dans les autres instances internationales.

334. Cette solidarité a déjà arraché, au lendemain de la crise pétrolière de 1973, à la sixième session extraordinaire

de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, tenue en avril et mai 1974, et à sa septième session extraordinaire, tenue en septembre 1975, l'adoption de résolutions historiques [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international créant le cadre d'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)].

335. L'équité, l'égalité, la souveraineté, l'interdépendance et la coopération entre tous les Etats, mots d'ordre du nouvel ordre économique mondial, restent contrecarrés dans les tentatives de leur mise en oeuvre, en raison de l'entêtement des pays riches à faire du replâtrage.

336. Or, tant que durera le déséquilibre entre pays nantis et pays pauvres, la paix, l'union et la solidarité entre les peuples seront un leurre.

337. Les peuples désirent le progrès et non la course obstinée vers la destruction de l'humanité. Les peuples aspirent à la quiétude et à la paix pour bâtir un monde où il fait bon vivre, et non l'anéantissement du monde par les armes meurtrières. Les peuples désirent la sauvegarde de la collectivité humaine et non sa réduction au chaos par des découvertes démoniaques. Oui, les hommes veulent la paix pour assurer le plein épanouissement de l'homme total. Oui, les hommes désirent vivre dans l'union pour combattre les fléaux et les calamités qui s'abattent sur la Terre et non pour affronter, en rangs dispersés, les difficultés sans nombre et les obstacles de la vie humaine.

338. Oui, les hommes aspirent à la solidarité devant les ressources de ce monde et condamnent l'égoïsme désuet, honteusement prôné par quelques-uns, au mépris de l'intérêt de l'immense majorité des peuples.

339. Paix, union, solidarité, tel est l'appel pathétique du peuple togolais et de son guide, le général d'armée Gnassingbé Eyadéma, à tous les peuples de la Terre, pour qu'ensemble nous bâtissions le monde de demain, un monde que nous voulons débarrassé de la hantise de la guerre, de la division et de l'égoïsme.

340. Mme SÖDER (Suède) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord féliciter très chaleureusement le Président de son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Ses qualités remarquables, qui sont bien connues de nous tous, sont la garantie véritable que cette session s'acquittera de sa tâche de façon efficace sous sa direction distinguée.

341. Je voudrais aussi dire notre grande satisfaction au Président sortant, M. Mojsov, pour la façon excellente dont il a mené les travaux de la dernière session ordinaire ainsi que ceux des trois sessions extraordinaires tenues par l'Assemblée générale au cours de cette année.

342. Je voudrais aussi rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts dévoués et inlassables ainsi que pour sa contribution inappréciable à la mise en oeuvre de nos buts communs. Je désire l'assurer du plein appui de mon pays.

343. En tant que membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, nous nous réjouissons tout particulièrement de pouvoir chaleureusement accueillir ici les Iles Salomon à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation espère entretenir des liens de coopération fructueuse avec elles au sein de l'Organisation.

344. Depuis toujours, l'humanité aspire à la paix, à la liberté et au bien-être. Mais son histoire est parsemée de guerres, de souffrances et de misère. Après d'indicibles tribulations qui ont abouti à la seconde guerre mondiale, l'ONU a incarné le grand idéal de coopération entre les nations pour apporter une vie meilleure à tous les peuples de notre planète. Nous nous heurtons parfois à des obstacles apparemment insurmontables dans nos travaux à l'Organisation, mais toutefois ils ne doivent jamais briser notre espoir qu'il est possible de progresser vers la réalisation de cet idéal. Les Nations Unies ont les possibilités pour servir en tant qu'instrument inestimable dans nos efforts visant à créer un monde meilleur. Le résultat dépendra de la façon dont nous utiliserons cet instrument.

345. Mais nous voyons que des conflits et des actes de répression provoquent encore des souffrances terribles dans diverses parties du monde. L'oppression raciale en Afrique du Sud est toujours un déshonneur pour la communauté internationale. Au Moyen-Orient et dans de nombreuses autres régions, la parole est encore aux canons. Dans le monde entier, des gens sont persécutés, emprisonnés et torturés en raison de leurs opinions. Des milliards de dollars sont gaspillés en armements alors que des centaines de millions de personnes croupissent dans la plus profonde misère. Une grande part des ressources limitées de notre planète sont utilisées pour accroître la richesse des nantis. En même temps, la misère des masses ne fait que s'étendre.

346. Le côté sombre du tableau n'est que trop évident. Mais il ne doit pas toutefois masquer les traits plus brillants qui en fait existent et que nous devons protéger et développer. La coopération internationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies est plus universelle, plus intense et plus diversifiée que jamais auparavant. Un réseau de coopération internationale se tisse progressivement.

347. Aujourd'hui, chacun condamne le recours à la guerre comme instrument politique. L'idée que le processus de détente doit persister et s'élargir gagne de plus en plus de terrain. Une nouvelle prise de conscience émerge qui veut que nous tous, nations petites et grandes, riches et pauvres, dépendions les uns des autres. Après tout, nous vivons dans un seul et même monde. Cela a ouvert de nouvelles perspectives aux efforts de paix, à la gestion des ressources du monde, ainsi qu'à la solidarité internationale et à la défense des droits fondamentaux de l'homme. Ici, nous partageons tous une responsabilité commune.

348. Pour parler franchement, ce sont les grandes puissances qui dominent la scène politique internationale, et cela place le plus lourd du fardeau des responsabilités sur leurs épaules. Mais les petits Etats, eux aussi, peuvent jouer un rôle important dans l'oeuvre de paix, de non-intervention, de détente et d'égalité. La coopération étroite entre les cinq pays nordiques s'est développée et a crû malgré le fait que nos pays aient choisi des politiques

différentes de sécurité nationale. Cela démontre qu'une action commune pacifique et vigoureuse peut prendre la place des antagonismes et des guerres des siècles passés.

349. L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975, est une autre manifestation de cette volonté de remplacer les anciens antagonismes par une coopération nouvelle. Il reste encore beaucoup à faire avant que le but ne soit atteint. Mais un cadre a été esquissé qui nous permet de nous attaquer même à des questions très controversées de façon ouverte et directe. Un large échange de vues a été lancé. La coopération future devra conduire à une discussion complète de tous les domaines qui sont traités dans l'Acte final. Le Gouvernement suédois attache une grande importance à cela. Nous prendrons une part active au travail préparatoire de la prochaine réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra à Madrid en 1980.

350. La solidarité et la coopération doivent être édifiées sur le respect du droit de chaque peuple à modeler son propre avenir, à choisir sa propre voie. Les puissants ont toujours été tentés d'utiliser la force, des menaces ou d'autres moyens pour imposer leur volonté aux faibles. L'histoire abonde d'exemples de cette nature. Les petits Etats peuvent jouer un rôle de contrepoids à la puissance des grands. Il ne faut pas que nous hésitions à utiliser les moyens dont nous disposons pour appuyer les peuples qui réagissent contre l'oppression et la violation des droits de l'homme. Le but de solidarité et de coopération doit toujours être le bien-être des individus. Par exemple, le principe de non-intervention ne doit jamais être considéré comme une limitation du droit d'appeler l'attention sur les violations des principes fondamentaux des Nations Unies.

351. La discrimination raciale doit être combattue où qu'elle se manifeste. Les symptômes de discrimination raciale sont présents partout dans le monde. Nous devons constamment nous prémunir contre de telles tendances. Mais il est un pays où les violations flagrantes et grossières des droits de l'homme sont non seulement tolérées, mais où la discrimination raciale est devenue la base d'une idéologie et du droit. Le système d'*apartheid* en Afrique du Sud est un affront à l'humanité tout entière. Eliminer certains signes mineurs et superficiels de ségrégation raciale ne saurait modifier le visage hideux de l'*apartheid*. La triste réalité est que le peuple noir n'a aucun droit économique ou politique. Il est contraint de vivre dans les conditions déplorables d'un système économique injuste. Des Africains innombrables sont contraints de vivre loin de leurs familles. Ils sont torturés et condamnés à mort pour des délits qui n'en sont pas dans d'autres pays. L'histoire devrait apprendre à ceux qui soutiennent l'*apartheid* que toute tentative visant à réduire au silence la majorité par la force ne peut que renforcer sa volonté de résistance.

352. Le but du système d'*apartheid* est de protéger la minorité blanche et ses privilèges. La Rhodésie et la Namibie sont utilisées en tant que remparts de cette politique. Les événements récents en Namibie doivent être vus sous ce jour. Une fois de plus, la communauté internationale a été giflée par M. Vorster. En menaçant de proclamer seul et d'organiser les élections en Namibie, le Gouvernement sud-africain a dévoilé ses véritables in-

tentions. De toute évidence, il craint les résultats d'élections libres où la SWAPO, le principal mouvement national, aurait la possibilité de participer sur un pied d'égalité. Parler d'élections libres de la population alors que l'Afrique du Sud maintient une armée d'occupation très importante en Namibie ne rime absolument à rien. Vorster est en train de brandir un bulletin de vote à la pointe d'une baïonnette. Les dirigeants de l'Afrique du Sud assument une grave responsabilité en condamnant les habitants de la Namibie à des souffrances longues et renouvelées.

353. Nous partageons la déception profonde que les Nations Unies et les autres Etats doivent ressentir. Il semble que les efforts considérables faits pour arriver à une solution pacifique aient été brisés ou, pour le moins, gravement compromis. Nous devons répondre clairement, unanimement et nettement à Pretoria que sa dernière manœuvre est inacceptable. Même si aujourd'hui les perspectives me semblent très sombres, aucune voie ne doit rester inexplorée en vue d'aboutir à un règlement pacifique et démocratique. A cette occasion, toutes les parties de la Namibie doivent pouvoir participer sur un pied d'égalité. Nous demeurons fermes dans notre position et nous sommes prêts à aider les Nations Unies dans les efforts qu'elles déploieront pour exercer leur responsabilité sur la Namibie.

354. La situation actuelle exige d'urgence que le Programme d'édification de la nation namibienne soit appliqué. Mon gouvernement, avec les autres gouvernements nordiques, est prêt à s'engager très prochainement à contribuer substantiellement à ce programme. Nous espérons que d'autres pays appuieront également ce programme et contribueront ainsi à préparer la Namibie pour sa pleine indépendance.

355. Le régime Smith en Rhodésie aurait déjà dû recevoir une preuve sans équivoque du fait que la poursuite de sa politique ne peut que conduire la Rhodésie à un désastre. Mais depuis que le régime Smith a proclamé illégalement la prétendue indépendance de 1965, l'un de ses principes politiques clefs a toujours été de gagner du temps. Le "règlement intérieur", comme on l'appelle, le dernier d'une longue série de stratagèmes, s'est révélé être un fiasco. Le même destin attend toutes les mesures qui ne s'intègrent pas dans le contexte d'une acceptation définitive du principe "à chacun une voix". Seules les solutions qui sont mises en oeuvre avec la pleine participation du peuple du Zimbabwe peuvent être durables, stables et viables.

356. La pression extérieure exercée sur le régime Smith doit être renforcée et l'arme des sanctions doit être utilisée. Il est à déplorer qu'un grand nombre d'importantes sociétés pétrolières multinationales aient trahi leur devoir international en contournant les sanctions des Nations Unies. Si tous les Etats Membres de l'ONU avaient respecté la résolution du Conseil de sécurité sur les sanctions, Smith aurait été contraint d'accepter qu'une majorité indépendante gouverne le Zimbabwe depuis longtemps déjà.

357. Les événements qui se déroulent en Namibie ne doivent pas nous faire oublier le drame fatal qui se déroule en Afrique du Sud. Les Etats Membres de l'ONU doivent se mettre d'accord sur les mesures propres à assister le peuple sud-africain qui lutte pour la liberté et la justice.

358. Les gouvernements des pays nordiques, pour leur part, se sont mis d'accord sur un programme conjoint d'action contre l'Afrique du Sud. Ceci implique certaines mesures contre les nouveaux investissements, la coopération sportive, l'assistance élargie aux réfugiés et l'introduction de visas obligatoires. Le programme sera élargi peu à peu.

359. La Suède et les autres pays nordiques continueront à exiger que le Conseil de sécurité adopte une résolution contre de nouveaux investissements en Afrique du Sud. La Suède a déjà adopté des mesures dans ce sens et envisage maintenant une législation. Nous allons aussi explorer des voies pour obtenir un large soutien pour d'autres mesures, telles que l'arrêt des prêts financiers, du transfert de la technologie nucléaire et de l'équipement accordé à l'Afrique du Sud. Nous continuerons à travailler pour obtenir des décisions obligatoires à l'encontre de tout commerce avec l'Afrique du Sud, et pas seulement à l'encontre du pétrole.

360. L'année proclamée par les Nations Unies comme l'Année internationale pour la lutte contre l'apartheid est actuellement en cours : unissons nos efforts pour qu'elle soit un tournant décisif dans la lutte contre ce système. Cette idéologie d'injustice doit être maintenant reléguée dans la chambre des horreurs de l'histoire.

361. Dans les autres parties du monde, des foyers majeurs de troubles demeurent encore sans solution. Des millions de personnes ont été chassées de leurs foyers pour une raison ou une autre. Leurs souffrances continuent. Nous devons tous chercher à alléger leurs souffrances au moyen d'une aide généreuse pour le développement et une politique des réfugiés. Le problème ne fait que croître et crée une charge écrasante pour beaucoup de pays pauvres qui doivent recevoir ces personnes. Ce sont les classes pauvres et les plus démunies de la société qui souffrent le plus lorsque les ressources humaines et matérielles sont gaspillées à des fins de guerre au lieu d'être consacrées au progrès économique et social. Par conséquent, nous partageons tous la lourde responsabilité de faire en sorte que l'on accélère la recherche de solutions pacifiques à ces conflits.

362. Le Moyen-Orient souffre depuis longtemps de conflits et d'antagonismes. Les réunions de Camp David et les efforts en vue de la paix que déploient le président Carter, le président Sadate et le premier ministre Begin méritent notre respect. Nous espérons sincèrement que leurs efforts amorceront un processus qui en fin de compte conduira à un règlement général et durable au Moyen-Orient.

363. Le Gouvernement suédois réitère son avis selon lequel il estime que les principes contenus dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité doivent être la base d'un règlement définitif. Ces principes doivent être complétés par la reconnaissance du droit des Arabes palestiniens à décider de leur propre avenir. Cela inclut aussi le droit, s'ils le souhaitent, d'établir leur propre Etat et à vivre en paix aux côtés d'Israël.

364. La paix dans cette région ne saurait être durable que si elle est fondée autant sur la confiance mutuelle que sur la sécurité militaire. Faute de quoi, un règlement ne saurait

être davantage qu'un cessez-le-feu qui oblige les gens à vivre dans l'anxiété permanente avec la menace constante d'un déclenchement de guerre. L'existence d'Israël en tant qu'Etat et son droit à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ne peuvent être remis en question. Permettez-moi d'ajouter que nous rejetons catégoriquement toutes les tentatives de mettre le sionisme et le racisme sur le même pied. Ces tentatives ne sauraient servir à personne.

365. La politique de peuplement d'Israël est un grave obstacle à un accord. Nous espérons que les territoires occupés dans le Sinaï seront évacués. Nous espérons également que cela marquera un changement dans la politique de peuplement d'Israël dans les autres territoires occupés. Le principe selon lequel les territoires ne sauraient être acquis par la force doit être appliqué d'une manière inconditionnelle.

366. Les tragiques événements du Liban sont pour nous un sérieux avertissement. Ils indiquent l'urgence d'aboutir à un règlement global et durable au Moyen-Orient, y compris un règlement du problème palestinien.

367. Il est extrêmement important que toutes les parties fassent preuve maintenant de modération. Le monde doit se voir épargner cette spirale de violence qui peut briser définitivement tout espoir de paix.

368. Au Moyen-Orient, on voit comment le développement des arsenaux militaires a aggravé une situation déjà intolérable. La situation du désarmement — ou plutôt la course aux armements — à un niveau général est toujours la cause d'un souci sérieux. La dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, a permis de placer sous les feux de la rampe l'opposition entre la course aux armements et les efforts pour parvenir au désarmement. La course aux armements ne fait que s'accroître et les efforts en vue du désarmement ne recueillent que de maigres résultats.

369. Une décision importante de la session extraordinaire a été de lancer une étude approfondie sur les relations qui existent entre le désarmement et le développement. Un premier rapport [A/33/317] a déjà été soumis au Secrétaire général par le Groupe spécial d'experts qu'il a désigné²⁰.

370. La session extraordinaire nous a dotés de nouveaux mécanismes. Cependant, aucun arrangement institutionnel ne saurait remplacer les efforts décisifs pour le désarmement de la part des deux principales puissances militaires. Leur responsabilité particulière est clairement expliquée dans le Document final de la session extraordinaire [résolution S-10/2].

371. La situation, pour ce qui est de la course aux armements nucléaires et de la non-prolifération, est grave. Par conséquent, un programme d'action plus concret de la part de la session extraordinaire aurait été nécessaire. Une accélération de la course aux armements nucléaires risque d'être effectivement imminente. De nouvelles techniques tendent à éroder aussi bien les résultats que les perspectives de nos efforts de désarmement. De nouvelles méthodes et des initiatives neuves doivent être continuellement re-

²⁰ Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement.

cherchées afin de résoudre ces problèmes. Le progrès en matière de désarmement nucléaire exige que l'on négocie rapidement des accords de désarmement qualitatif et quantitatif de grande portée. Cela est clairement exprimé dans le Programme d'action adopté à la session extraordinaire [*ibid.*, sect. III].

372. Ces tâches se sont révélées difficiles dans le passé. Jusqu'à maintenant, il n'a pas été possible de négocier la renonciation aux systèmes d'armements qui sont à la disposition de l'une des superpuissances et non de l'autre. Le prix de l'inactivité monte à un rythme accéléré aussi bien en termes d'économie qu'en termes de politique. Les tendances en matière de technique et de déploiement des armes nucléaires dans les régions sensibles s'opposent de plus en plus à la détente.

373. Les deux principales puissances militaires doivent réexaminer leur position dans les négociations sur le désarmement. Les concessions qu'elles peuvent faire doivent être de types différents. Les positions stratégiques, les régimes politiques et les alliances des deux principales puissances et des blocs militaires diffèrent considérablement. Les limitations techniques et les mesures de vérification sont deux domaines cruciaux. Une action décisive et véritablement constructive de ces deux puissances est maintenant nécessaire de toute urgence. La poursuite du Programme d'action adopté par la session extraordinaire doit, à notre avis, comprendre les sept points suivants concernant la course aux armes nucléaires.

374. Tout d'abord, un traité d'interdiction globale des essais est extrêmement nécessaire.

375. Deuxièmement, un accord lors de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques doit être réalisé sans autre délai.

376. Troisièmement, cette deuxième série de négociations doit être rapidement suivie d'une troisième série qui devra aboutir à un accord substantiel.

377. Les points suivants visent à combiner les mesures politiques et les mesures de désarmement dans la recherche d'un désarmement nucléaire réel.

378. Quatrièmement, ces systèmes d'armes nucléaires, qui sont en dehors des Négociations, doivent progressivement et, si nécessaire, de façon sélective, être inclus dans le cadre des négociations existantes. Ces systèmes de "régions grises", comme on les appelle, ont été insuffisamment étudiés dans les forums multilatéraux, y compris les négociations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale. Il existe de grands risques inhérents à un développement continu et à un déploiement de ce large groupe d'armes nucléaires. Parmi celles-ci, les armes à neutrons et les missiles SS-20 sont deux exemples inquiétants.

379. Cinquièmement, il faut intensifier les efforts pour aboutir à une réduction des forces en Europe centrale. Les limitations, en temps de paix, de la disposition des forces militaires et autres restrictions constitueraient une importante partie d'un premier accord dans les négociations de Vienne. De telles mesures contribueraient à des efforts à

plus long terme pour réduire les armes nucléaires en Europe.

380. Sixièmement, ces efforts doivent être liés à des tentatives pour aboutir à un accord sur de meilleures mesures propres à créer la confiance en Europe. C'est là une question importante pour la prochaine réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit se tenir à Madrid en 1980.

381. Septièmement, il est essentiel que les principales puissances militaires commencent à réorienter leurs recherches et développement militaires vers des projets qui permettent un meilleur contrôle des armements. Cela pourrait grandement faciliter l'obtention d'accords négociés. Cela pourrait également ouvrir la voie à des décisions unilatérales d'observer la modération au cours de certaines périodes, lorsqu'il est impossible d'obtenir des accords négociés.

382. Une évaluation du contrôle des armes nouvelles peut être rattaché plus étroitement au processus international de désarmement. Ce contrôle pourrait, dans ce cas, faciliter l'introduction des diverses questions d'armements dans les différents contextes de négociation à l'étape de la recherche, du développement, de la production et du déploiement.

383. J'ajouterai qu'aucun de ces points n'exige un nouveau mécanisme de négociation.

384. Notre évaluation de la situation du désarmement après la session extraordinaire nous conduit à proposer que les Nations Unies prennent l'initiative d'une nouvelle étude approfondie des armes nucléaires. Cette étude devrait englober les questions techniques aussi bien que les aspects politiques de ces armes. Elle devrait également comprendre des renseignements qualitatifs et quantitatifs et les facteurs concernant le déploiement géographique. Les armes nucléaires continuent d'être la plus grande menace qui plane sur l'humanité. Le spectre effrayant de leur usage possible hante les esprits des peuples dans le monde entier. Les armes nucléaires de quelques Etats mettent en danger la sécurité de tous les Etats. C'est pourquoi une nouvelle étude générale des armes nucléaires est absolument nécessaire.

385. On connaît parfaitement l'appui ferme et constant que la Suède a apporté au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*]. Nous nous intéressons activement à toutes les mesures qui peuvent accroître le soutien à ce traité et au régime international de non-prolifération. Les résultats des efforts entrepris en ce sens dépendront en grande partie de ce qui se passera dans le domaine du désarmement nucléaire. On peut également considérer une interdiction totale des essais et les accords sur le contrôle et la réduction réelle des armes stratégiques et autres armes nucléaires comme des mesures importantes pour empêcher la prolifération. Le risque de prolifération des armes nucléaires est également lié étroitement aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Par conséquent, il est important que l'AIEA prenne des mesures de garanties efficaces et générales et également des mesures adéquates de protection physique.

386. Tous les Etats ont le droit de décider de la façon dont ils peuvent au mieux assurer leurs fournitures d'énergie. Il faut mettre à profit les possibilités fournies maintenant par les sources d'énergie de remplacement et par les techniques améliorées de conservation de l'énergie.

387. La session extraordinaire a, à bon droit, accordé une attention plus grande que jamais auparavant, à l'Organisation des Nations Unies, à la question des armes de type classique et au transfert des armements internationaux. Nous sommes heureux de voir que cette question figure maintenant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et pourra ainsi faire l'objet de discussions sérieuses à l'Organisation.

388. La première Conférence préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les armes de type classique particulièrement inhumaines a conclu récemment ses travaux à Genève. Les résultats de cette conférence permettent d'espérer raisonnablement qu'il sera possible d'obtenir des restrictions significatives pour ce qui est de l'usage de ces catégories d'armements, par exemple pour les armes incendiaires, les mines terrestres et peut-être aussi les projectiles de petit calibre. La communauté internationale ne doit pas laisser passer cette occasion. Mon gouvernement s'engage à appuyer entièrement les mesures de progrès dans ce domaine au cours de l'année qui vient.

389. Des mesures doivent être prises pour accroître la confiance entre les Etats. Ces mesures amélioreraient les perspectives de réduction réelle des énormes arsenaux militaires des grandes puissances. Cela est particulièrement important si l'on tient compte du développement actuel de la course aux armements. L'une de ces mesures est une plus grande ouverture des budgets militaires.

390. L'emploi d'énormes ressources humaines et matérielles à des fins militaires est un gâchis stupide et nous inquiète tous.

391. La Terre est l'héritage commun de toute l'humanité. Elle peut nous fournir tout ce qui est nécessaire à notre santé et à notre bien-être. Nous avons donc le devoir d'utiliser sagement ses ressources. Si nous gaspillons ces réserves, nous appauvrissons nos descendants. Si nous empoisonnons les ressources naturelles avec nos produits polluants, nous détruisons la fondation même de notre existence. Aussi longtemps que quelques-uns consommeront plus que leur part normale, la majorité sera condamnée à la pauvreté.

392. Nous ne saurions prétendre que nous gérons bien notre héritage. Ceux d'entre nous qui appartiennent au petit nombre des privilégiés sont les principaux responsables de l'actuelle pollution de l'environnement et du gaspillage des ressources.

393. Mais de nombreux pays en développement sont obligés, du fait de leur pauvreté même, de faire des ponctions considérables dans leurs ressources naturelles. Une sage gestion et une distribution plus équitable des ressources terrestres est l'une des tâches les plus pressantes auxquelles doit faire face la communauté internationale. Cela sera rendu plus facile par l'augmentation de l'emploi et une croissance plus harmonieuse de l'économie mondiale.

394. Le débat sur l'énergie, à l'échelle mondiale, a constitué le premier avertissement qu'il est nécessaire d'envisager une nouvelle utilisation des ressources. Nous savons que les larges sources d'énergie en puissance dont nous disposons à l'heure actuelle — telles que le charbon, le pétrole et l'uranium — sont limitées. Elles présentent également de grands risques pour l'environnement et la santé de l'homme. Il est donc essentiel de déployer les plus grands efforts pour améliorer l'utilisation de l'énergie et pour trouver des sources nouvelles et renouvelables d'énergie sans risque pour l'environnement. Nous devons, à l'avenir, discuter de la même façon de nombreuses autres ressources.

395. Les conférences internationales des Nations Unies sur l'alimentation, la population et l'environnement ont joué un rôle éminent en appelant l'attention de l'opinion publique mondiale sur ces problèmes. Nous attendons maintenant avec le plus grand intérêt le travail qui sera accompli afin d'accroître notre connaissance des relations existant entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. Il convient de jeter plus de lumière sur ces problèmes. Il est un autre concept de croissance, à savoir l'accroissement très net de la consommation des ressources et la relation entre la conservation et le gaspillage tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, et ce problème doit également recevoir sa solution. En tant que partie de cette tâche, la Suède est disposée à envisager le financement d'un séminaire des Nations Unies pour déterminer les domaines dans lesquels l'expertise internationale est maintenant inadéquate, et leur donner priorité. Nous recommandons que le Conseil économique et social consacre sans plus tarder un effort tout spécial à la question de la gestion et du recyclage des ressources naturelles. Un large appui pour la mise en oeuvre de la résolution 1978/61 du Conseil économique et social sur la convocation d'une conférence sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie dans le plus bref délai est également essentiel.

396. La répartition des ressources est aussi importante et urgente que leur gestion elle-même. Malheureusement, il apparaît déjà qu'à cet égard peu de progrès ont été accomplis au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

397. Nous devons maintenant aborder de la manière la plus sérieuse la discussion des perspectives qui s'offrent à nous pour les années 80 et suivantes. Le fond même d'une nouvelle stratégie du développement doit encore être élaboré, mais l'objectif est clair : c'est celui d'une répartition plus équitable des fruits des ressources de la Terre entre les Etats et à l'intérieur de ces Etats. La prise de conscience de notre dépendance les uns envers les autres doit nous inciter à l'action.

398. Peu de tâches sont plus vitales pour les Nations Unies que l'établissement de conditions décentes de vie pour tous. Mais la réalisation de cet objectif est encore lointaine. D'après de récentes évaluations, 800 millions d'êtres humains au moins vivent dans des conditions de pauvreté absolue. C'est là un chiffre effrayant, mais il ne doit pas nous pousser au défaitisme.

399. Les progrès réels vers la satisfaction des besoins pressants des pays en développement ont cependant été malheureusement rares.

400. Le travail de mise au point et d'application du concept d'un nouvel ordre économique international doit être poussé plus avant. Le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale n'a pas encore trouvé le rôle qu'il lui appartient de jouer dans ce domaine. Sa réunion de septembre dernier elle-même a été décevante. Il est essentiel que nous recherchions ensemble les moyens permettant au Comité de reprendre ses travaux.

401. Les engagements pris à la Conférence sur la coopération économique internationale ne doivent pas être trahis. Les négociations sur le fonds commun pour les produits de base doivent aboutir à des résultats. Au cours de l'an passé, certains pays industrialisés ont pris l'engagement précis d'abolir les dettes des pays les plus pauvres. Il est essentiel que tous les pays industrialisés s'associent à cette initiative.

402. Le transfert de ressources aux pays en développement doit être élargi de manière substantielle. Nous devons élaborer de nouveaux moyens à cette fin sur la base de l'interdépendance des économies des pays industriels et des pays en développement.

403. Aujourd'hui, les problèmes économiques du monde industriel ne doivent pas bloquer les efforts visant à modifier les systèmes économiques internationaux. Au contraire. Nous devons nous rendre compte qu'un développement économique positif des pays pauvres peut favoriser aussi les efforts visant à la renaissance économique des pays industriels. Nous devons considérer la capacité de surplus de production de l'industrie mondiale comme un moyen de satisfaire aux exigences urgentes de développement des pays en développement, et non point seulement d'accroître la consommation de ceux qui sont déjà nantis.

404. Une distribution plus équitable des ressources entre les pays est essentielle. Il en est de même à plus forte raison de la distribution des ressources à l'intérieur des pays. J'entends par là entre les diverses parties d'un pays, entre les villes et les campagnes, entre les différents groupes de la population, entre hommes et femmes.

405. Les ressources humaines constituent l'aspect le plus positif des biens d'un pays et elles doivent être utilisées de manière judicieuse. Nous en avons souvent reçu la preuve encourageante. Le chômage dans les pays en développement est l'un des problèmes les plus graves du monde, un ^{de} ceux qui s'accroissent le plus rapidement. L'augmentation du nombre d'emplois exige, entre autres éléments, une adaptation de la technique. Rien ne saurait être acquis en transplantant sans aucun sens critique des structures économiques et techniques ou des cadres culturels à partir de pays industrialisés vers des pays en développement.

406. L'assistance au développement doit être au bénéfice tant des hommes que des femmes. Les femmes ont bien trop souvent été oubliées dans les programmes de développement. Dans les pays en développement, la femme a acquis connaissances et expérience du fait de son travail dans le domaine agricole et de ses occupations dans le cadre familial. Ces connaissances et cette expérience doivent être mises à profit. La femme doit recevoir des possibilités égales dans les domaines de l'enseignement, de la santé et dans les autres projets touchant au développement. On ne saurait permettre que des idées préconçues sur le rôle des sexes

puissent constituer un obstacle sur la voie du développement. Une amélioration de la condition de la femme dans les pays en développement est essentielle à la fois à la justice et à la solidarité dans leur ensemble et au développement économique et social.

407. La tâche consistant à préparer une convention sur l'élimination de toute discrimination contre la femme doit aboutir sans plus de retard à des résultats positifs. Il importe de créer une égalité véritable entre les hommes et les femmes, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

408. Partout où sévissent la guerre, la pauvreté et la misère sociale, les enfants sont ceux qui souffrent le plus. Améliorer leur sort est une des tâches les plus importantes dans nos efforts visant à créer un monde meilleur. L'Année internationale de l'enfant, en 1979, doit être le début d'une vigoureuse campagne accompagnée d'un effort soutenu portant sur la condition des enfants dans le monde.

409. Les Nations Unies célèbrent cette année le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes dans l'obligation d'admettre que des violations grossières de cette déclaration sont commises dans de nombreux pays. La Charte des Nations Unies et la Déclaration nous font obligation de travailler de concert pour favoriser le respect des droits de l'homme. C'est pourquoi les torts causés à des individus ou à des groupes à l'intérieur d'un pays ne sauraient donc être considérés comme relevant des seules autorités de ce pays. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous devons nous efforcer de mettre au point un système permettant de surveiller la manière dont les Etats Membres s'acquittent de leurs engagements dans ce domaine. Le Chili est un exemple de pays où les Nations Unies doivent vigoureusement poursuivre leur tâche afin de protéger les droits de l'homme.

410. Les dispositions de la Déclaration ont progressivement acquis une force toujours plus grande à mesure que ses principes ont été consacrés dans des conventions ayant pour les Etats force contraignante. Mais le fait que les Etats ratifient ces conventions ne suffit pas. Nous devons aussi veiller à ce que les Etats honorent leurs engagements. Les organismes internationaux chargés de surveiller le respect des conventions s'acquittent donc d'une fonction particulièrement importante. La Commission des droits de l'homme doit y jouer, bien entendu, un rôle clef. Il est encourageant de noter que la Commission a récemment été plus disposée que par le passé à discuter de cas précis des violations des droits de l'homme.

411. Nous devons également oeuvrer en vue d'une protection juridique plus forte des droits de l'homme. A l'étape actuelle, la priorité la plus élevée devrait être donnée à la rédaction d'une convention contre la torture.

412. L'appui unanime donné l'an dernier par l'Assemblée générale à la résolution sur la protection des prisonniers politiques [résolution 32/121] a été fort encourageant. Une catégorie de ces prisonniers qui souffrent énormément dans bien des pays sont ceux qui sont incarcérés pour des motifs d'activités syndicales. Selon nous, ces détenus doivent être traités sur un pied d'égalité avec les autres prisonniers politiques. Les prétendus délits commis par bon nombre de

ces prisonniers n'ont trait qu'au fait qu'ils ont fait preuve d'activités au sein de mouvements syndicaux. Un mouvement syndical libre et indépendant joue un rôle clef dans la lutte pour de meilleures conditions de travail et l'établissement d'une démocratie plus profondément enracinée.

413. Nous devons éviter de créer un faux conflit entre droits civils et politiques, d'une part, et droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part. Les énergies des Nations Unies doivent être canalisées simultanément vers le renforcement de ces deux ordres de droits.

414. Nous nous rendons compte des difficultés que peuvent éprouver de nombreux pays pauvres dans la création d'une situation telle que tant les individus que les groupes puissent pleinement jouir de droits économiques, sociaux et culturels. Toutefois, un faible niveau de développement économique ne doit pas servir d'excuse à une protection affaiblie des droits civils et politiques fondamentaux. Parmi ceux-ci, il y a lieu de citer le droit à la vie, la garantie contre la torture et la privation arbitraire de liberté. C'est l'individu qu'il convient de protéger. Quiconque est torturé souffre autant que tel autre, quel que soit le pays où la torture est pratiquée.

415. La défense des droits de l'homme compte pour beaucoup dans les efforts que tentent les Nations Unies pour instituer un ordre juridique international. La prévention des conflits armés, l'instauration d'une plus grande justice économique pour tous, la lutte contre le racisme, le colonialisme et d'autres formes d'oppression, bref, tout ce que font les Nations Unies pour promouvoir la coopération et la solidarité n'a qu'un seul et même but. Les obstacles peuvent parfois sembler insurmontables. Les principes du droit et de la justice sont facilement balayés par la violence et par la force, mais il faut voir une promesse et un espoir dans le fait même que nous sommes davantage conscients de notre interdépendance, qu'un travail ardu s'accomplit et que certains résultats sont acquis. Peut-être pouvons-nous malgré tout croire en un avenir où régneront la coopération, la justice et la solidarité. Peut-être un jour l'humanité atteindra-t-elle son objectif perpétuellement recherché : la paix, la liberté et le bien-être.

416. Le **PRESIDENT** : Les représentants du Nicaragua, du Guatemala et du Kampuchea démocratique ont demandé à exercer leur droit de réponse. Les membres de l'Assemblée se souviendront que l'Assemblée générale, lors de sa 4^e séance plénière, a décidé que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse devaient être limitées à 10 minutes.

417. **M. MONTIEL ARGÜELLO (Nicaragua)** [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation du Nicaragua a écouté avec surprise les déclarations faites à cette séance par les représentants du Panama et du Mexique.

418. Bien que nos pays soient proches l'un de l'autre, il paraît évident qu'il y a un manque total d'information, d'où distorsion des faits, et le représentant du Mexique l'a prouvé lorsqu'il a mis entre parenthèses la phrase "de sources diverses".

419. Le Gouvernement du Nicaragua n'a jamais essayé d'aller à l'encontre de la volonté du peuple du Nicaragua.

C'est précisément par la volonté de la majorité de son peuple qu'il a été mandaté constitutionnellement, comme il sied dans un système démocratique. La seule chose qu'il a essayé de faire, c'est d'empêcher qu'une minorité, comptant sur des liens internationaux, renverse l'ordre constitutionnel.

420. Je n'essaierai pas, en cette occasion, d'analyser les raisons de ces liens, mais je peux dire que si cette minorité croit représenter le peuple du Nicaragua, pour suivre la voie démocratique, elle doit s'organiser en parti politique et prendre part aux prochaines élections.

421. Personne ne s'est vu refuser par des moyens violents le droit de participer à la direction de notre destinée nationale.

422. On ne peut pas non plus jouer sur les mots quand il s'agit du principe de l'autodétermination des peuples, que nous respectons tous, en essayant de l'appliquer à des cas de subversion terroriste ayant pour but d'obtenir par la force ce qu'il n'a pas été possible d'obtenir lors d'élections justes.

423. Il est vrai que les efforts faits pour maintenir la paix ont coûté des vies humaines, et nous le déplorons grandement, ainsi que des pertes matérielles, mais le représentant du Panama a exagéré les choses.

424. Il n'y a pas eu, comme il l'a dit, utilisation au hasard d'armes de guerre ni mitraillades de civils.

425. On ne pourra jamais qualifier de génocide, comme l'a fait avec tant de légèreté le représentant du Panama, l'action légitime d'un gouvernement qui s'est vu dans l'obligation de recourir à la force publique pour réprimer la subversion terroriste qui s'est manifestée non seulement dans mon pays, mais dans beaucoup d'autres.

426. Agir autrement serait faillir gravement aux responsabilités et aux obligations imposées par le peuple au gouvernement.

427. Le représentant du Panama et celui du Mexique ont tous deux parlé de violations des droits de l'homme, ce qui montre bien qu'ils ne connaissent pas la situation véritable. Ceux qui ont violé les droits de l'homme, ce sont les terroristes. Mon gouvernement espère en donner pleinement la preuve devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme, dont la visite est prévue pour le début du mois prochain. Le fait même que le Nicaragua ait invité cette commission prouve que mon gouvernement, fidèle à sa tradition, est en faveur de la promotion des droits de l'homme sur le plan international.

428. Les représentants du Panama et du Mexique ont essayé de détourner l'attention des Membres de l'Organisation des Nations Unies en parlant d'une question dont s'est occupée longuement il y a quelques jours l'OEA, qui a adopté une résolution que mon pays a acceptée²¹. Toute autre initiative déplacée qui viserait à une immixtion dans la politique intérieure du Nicaragua sera repoussée par mon pays comme contraire aux principes de la non-intervention.

²¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document 3/12861.

429. Le sort du Nicaragua est entre les mains des Nicaraguayens et ne doit pas dépendre des fluctuations émotionnelles de l'opinion d'autres pays. Nous nous fondons sur les principes de l'autodétermination et de la non-ingérence pour trouver une solution à nos problèmes intérieurs.

430. M. CASTILLO ARRIOLA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans la déclaration qu'il a faite hier [7^e séance], le représentant de Cuba a fait allusion au Guatemala et, dans l'exercice de mon droit de réponse, je tiens à rejeter ses allégations.

431. Le Ministre des affaires étrangères de Cuba, lorsqu'il a dit dans son exposé en cette assemblée que son pays s'était prononcé pour l'élimination définitive du colonialisme, a mentionné, dans une digression délibérément équivoque, le cas de Belize, ce qui m'oblige, au nom de la vérité, à répondre à ses allusions dénuées de fondement.

432. Depuis qu'il a signé la Charte de San Francisco portant création de l'Organisation des Nations Unies, le Guatemala a toujours, partout et en tout temps, participé à la lutte contre le colonialisme, comme en font foi les archives de l'Organisation depuis sa création.

433. A notre avis, cela vise le colonialisme sous quelque manifestation que ce soit, ouvertement ou secrètement, de l'intention d'une nation d'exercer sa domination ou sa force sur une autre nation, quelle que soit la justification idéologique que l'on invoque pour justifier ce genre de comportement.

434. Le cas de Belize est clair et net. Ce n'est pas une situation coloniale, mais une situation où le Guatemala a voulu revendiquer une partie de son territoire, occupée par une puissance étrangère. Et, personne ne peut ici le nier, tout Etat a le droit légitime, selon la Charte des Nations Unies, de revendiquer son propre territoire, quelles que soient ou aient été les circonstances qui ont été à l'origine de cette occupation.

435. Le Ministre des affaires étrangères de Cuba a pris la liberté de qualifier de pro-impérialiste le régime constitutionnel de mon pays. Cela est une calomnie, sous l'égide d'une position idéologique qui, d'une façon messianique, prétend dominer le monde libre. Cela est de l'impérialisme sous sa forme la plus nette et la plus indéniable.

436. Le Gouvernement du Guatemala est constitué par des élections qui ont lieu tous les quatre ans, conformément à la loi, avec la participation des entités politiques qui, protégées par la Constitution de la République, reflètent toute la gamme de la pensée politique. Le régime actuel du Guatemala a remporté les élections en raison de la volonté populaire dans une large coalition de partis politiques réunis pour la défense de la liberté et des droits de l'homme.

437. Enfin, je me réfère à l'affirmation qui a été faite dans cette même déclaration et dans cette même enceinte, selon laquelle le régime du Guatemala serait appuyé par des sociétés transnationales. La législation de la République du Guatemala permet, il est vrai, et régleme la libre participation des sociétés dans le processus économique de la nation. Les sociétés peuvent être privées ou collectives,

nationales ou étrangères, étant donné que nous sommes une démocratie. Mais il faut que ces sociétés respectent la loi. Le comportement délictueux ou les enfreintes à l'éthique sont punis par la loi guatémaltèque. Nous coopérons à tous les efforts internationaux dans toutes les enceintes possibles qui oeuvrent à la création d'un code de conduite qui réglemtera le comportement de ces sociétés transnationales selon ce code d'éthique international.

438. C'est pourquoi, au nom du Gouvernement et du peuple du Guatemala, je tiens à affirmer qu'il n'existe aucune connivence ou protection indues entre les intérêts économiques des sociétés et le Gouvernement de la République du Guatemala.

439. M. CHAN YOURAN (Kampuchea démocratique) : Devant cette assemblée, le Ministre des affaires étrangères du Canada a eu l'impudence et l'hypocrisie de s'ingérer d'une façon inadmissible dans les affaires intérieures du Kampuchea démocratique, Etat indépendant non aligné et Membre de l'Organisation des Nations Unies.

440. La délégation du Kampuchea démocratique élève ici une très énergique protestation contre cette ingérence, qu'elle considère comme un acte inamical et hostile à l'égard du peuple du Kampuchea démocratique et de son régime. Elle condamne avec véhémence cette attitude perfide du Gouvernement canadien, qui se démasque aux yeux de tous comme un valet de l'impérialisme américain dans la campagne de calomnies et de dénigrement que ce dernier est en train de mener contre le Kampuchea démocratique.

441. La délégation du Kampuchea démocratique n'est pas du tout surprise de cette attaque immonde de ce gouvernement contre le Kampuchea démocratique et son peuple. Dans le passé, le comportement du Gouvernement canadien à l'égard du peuple du Kampuchea n'était pas différent de celui d'aujourd'hui. En effet, avant la guerre d'agression de l'impérialisme américain contre le Kampuchea en 1970, le Canada, en tant que membre de la Commission internationale de surveillance et de contrôle pour la cessation des hostilités au Kampuchea, installée au Kampuchea après les accords de Genève de 1954, s'est toujours comporté en défenseur des intérêts des impérialistes américains au sein de cette commission, au détriment des véritables intérêts de notre peuple, de la paix et de la sécurité de notre pays comme aussi de la région.

442. Le Canada a toujours adopté l'attitude de l'autruche en fermant les yeux et en se bouchant les oreilles devant les preuves évidentes des actes d'ingérence, de provocation et d'agression, ainsi que des crimes innombrables perpétrés par cet impérialisme et le régime fantoche de Saïgon. Durant cette période, plusieurs milliers de nos compatriotes ont été massacrés, beaucoup de nos villages frontaliers ont été rasés et réduits en cendres, une partie de nos plantations d'hévéas a été détruite par le déversement de produits chimiques par les impérialistes américains et leurs valets de

443. Face à ces crimes et dévastations, le peuple canadien, en serviteur zélé de cet impérialisme, a toujours trouvé un prétexte pour excuser les impérialistes américains. Tout cela, notre peuple ne l'a pas du tout oublié.

444. Durant la guerre d'agression menée par les impérialistes américains contre notre peuple, de 1970 à 1975, guerre extrêmement cruelle et dévastatrice qui a causé plus d'un million de morts et d'invalides, le Gouvernement canadien, en laquais des impérialistes américains, n'a pas soufflé mot non plus au sujet de ces crimes de génocide et de dévastation au Kampuchea. Bien au contraire, le monde le sait, ce gouvernement a aidé par tous les moyens la guerre d'agression américaine au Kampuchea et il a aidé le régime du traître Lon Nol à survivre. Nos amis, ici à l'Organisation des Nations Unies, se souviennent que le Gouvernement canadien, comme aujourd'hui, a toujours adopté une attitude hostile à l'égard de notre peuple et de sa lutte de libération nationale. Il a toujours voté contre le Kampuchea démocratique, contre les résolutions parrainées par les pays non alignés et les pays amis du Kampuchea qui demandaient l'expulsion des représentants du traître Lon Nol de cette organisation pour rendre à notre gouvernement le siège que les traîtres usurpaient avec l'aide et la complicité des impérialistes américains.

445. Aujourd'hui, le Gouvernement canadien verse des larmes de crocodile sur ce qu'il appelle les violations des droits de l'homme au Kampuchea démocratique, mais aucune personne de bonne foi ici, et encore moins notre peuple qui a appris à distinguer qui sont ses amis et qui sont ses ennemis, ne saurait en être dupe. Tout le monde voit clairement que c'est le Gouvernement canadien qui a des comptes à rendre à notre peuple, et non le contraire. Si le Gouvernement canadien s'est associé aujourd'hui à la campagne de dénigrement et de calomnie menée par les impérialistes américains contre notre peuple, c'est bien dans le but évident de faire oublier le génocide perpétré par les impérialistes américains, avec sa complicité d'ailleurs, au Kampuchea démocratique.

446. A ce sujet, permettez-moi de rappeler le bilan des destructions causées par la guerre d'agression des impérialistes américains au Kampuchea du 18 mars 1970 au 17 avril 1975. Plus de 1 million de victimes, dont 800 000 tués, et plus de 240 000 invalides, parmi lesquels plus de 40 000 ayant perdu toute aptitude au travail. Les usines et les plantations ont été détruites à plus de 80 p. 100, les champs et les rizières à plus de 80 p. 100, les forêts de 80 à 85 p. 100, les villages de 90 à 100 p. 100, les pagodes à 90 p. 100, le bétail de 50 à 60 p. 100. Les plantations d'hévéas sont détruites de 65 à 70 p. 100. La faune aquatique a subi

de lourdes pertes et de nombreuses espèces de poissons ont disparu; les ponts, les voies de communication, les routes stratégiques ont été détruits de 70 à 80 p. 100; les ports l'ont été de 50 à 60 p. 100; les voies ferrées l'ont été à 80 p. 100; l'ensemble du Kampuchea a subi des destructions et est creusé de grands cratères de bombes, larguées notamment par les B-52, plus particulièrement pendant l'américanisation de la guerre aérienne du mois de février au 15 août 1973, avec jusqu'à 4 000 à 5 000 tonnes de bombes par jour.

447. En réalité, le Gouvernement canadien et les impérialistes américains trouvent insupportables certaines vérités, à savoir que, contrairement à leurs souhaits et basses manoeuvres, le Kampuchea est devenu véritablement et définitivement indépendant et que le peuple du Kampuchea est devenu pour toujours le maître de son pays. Le peuple du Kampuchea a défendu et sauvegardé pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays en comptant sur ses propres forces et en prenant en main la propre destinée de son pays. Le peuple du Kampuchea a résolu les problèmes de vivre en moins de deux ans après la guerre de dévastation, sans aller tendre la main aux impérialistes américains et au Gouvernement canadien, et en même temps les conditions de vie de notre peuple ne cessent de s'améliorer pour tous, grâce à la politique de notre parti communiste du Kampuchea et de notre gouvernement toujours soucieux du bien-être et du bonheur de notre peuple.

448. Enfin, le peuple du Kampuchea a mis en pièces toutes les activités d'espionnage et de subversion des impérialistes, expansionnistes, annexionnistes et de leurs partisans, ainsi que leurs tentatives de coup d'Etat pour renverser le Kampuchea démocratique.

449. Le peuple et le Gouvernement du Kampuchea ne se sont jamais ingérés dans les affaires intérieures d'un autre pays, en particulier dans celles du Canada; mais le peuple et le Gouvernement du Kampuchea démocratique ne permettront jamais à aucun pays de s'ingérer dans leurs propres affaires intérieures, de violer leurs droits souverains, de décider eux-mêmes de leur propre destinée et, à plus forte raison, ils ne resteront pas les bras croisés devant les attaques perfides et calomnieuses des impérialistes américains et du Gouvernement canadien, valet des impérialistes.

La séance est levée à 20 h 45.